



Assemblée nationale

journal des Débats

Troisième session — 30^e Législature

Le lundi 24 mars 1975

Vol. 16 — No 5

Président: M. Jean-Noël Lavoie

Table des matières

Projet de loi no 15— Loi modifiant la Loi électorale 1 re lecture — réimpression	121
Projet de loi no 2 — Loi modifiant la Loi du crédit agricole 1 re lecture	121
Projet de loi no 3 — Loi modifiant la Loi de l'amélioration des fermes 1 re lecture	122
Projet de loi no 4— Loi modifiant la Loi du prêt agricole 1 re lecture	123
Vote sur la motion de 1 re lecture	123
Dépôt du rapport du ministère de l'Agriculture	124
Questions des députés	
Questions de privilège	124
Hôpital Rosemont	124
Parc dans le comté de Portneuf	125
Propos du ministre Massé	126
Taxe d'eau à Montréal	127
Achat de meubles	127
Emplois occasionnels	128
Inondations du Richelieu	130
Débat sur le discours inaugural (suite)	
M. Jacques Veilleux	131
M. Lucien Lessard	134
M. Fernand Dufour	138
M. Guy Bacon	139
M. Georges Massicotte	141
M. Michel Gratton	142
M. Bernard Lachapelle	147
M. Bernard Parent	148
M. Claude Charron	151
M. Jean-Claude Malépart	154
M. Yvon Picotte	154
M. Richard Verreault	156
M. Marc-Yvan Côté	158
M. Georges Vaillancourt	161
M. Ghislain Harvey	163
Ajournement	165

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances

*Adresse: Service des Documents Parlementaires
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement, Québec.
G1A 1A7*

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

(Quinze heures douze minutes)

M. Lavoie (président): A l'ordre, messieurs! Affaires courantes.
Dépôt de rapports de commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en Loi sur les projets de lois privés.

Présentation de motions non annoncées.

Projet de loi no 15**Première lecture (Réimpression)**

M. Lévesque: M. le Président, suite à une étude préliminaire du projet de loi no 15, Loi modifiant la Loi électorale, en regard des nouvelles méthodes de rédaction qui seront utilisées lors de la prochaine refonte, il s'est avéré utile de recomposer le texte de ce projet de loi. Je propose donc que ce texte recomposé du projet de loi no 15, Loi modifiant la Loi électorale, soit substitué au texte original déposé le 19 mars et que l'ordre de deuxième lecture s'applique audit texte.

Le Président: Est-ce qu'il y aurait lieu de révoquer le premier ordre ou ...

M. Burns: Oui, je pense que oui.

M. Lévesque: Ce n'est pas nécessaire. Mais si on veut...

M. Burns: Si vous voulez agir légalement, vous seriez peut-être mieux de révoquer le premier ordre et, après ça, recommencer. Je vous dis d'avance qu'on ne fera pas de difficulté, qu'on va accepter.

M. Lévesque: Pour autant que le secrétaire général le jugera à propos, je suis d'accord.

M. Burns: Ce n'est pas le secrétaire général qui va juger ça. Avec toute l'estime que j'ai pour lui. Mais il me semble, M. le Président, qu'on devrait révoquer l'ordre...

M. Lévesque: Aucune objection de ce côté-ci.

M. Burns: ... et redéposer.

M. Lévesque: Aucune objection.

Le Président: Ce sera le dépôt d'un nouveau texte de projet de loi, en somme. C'est un nouveau texte. Est-ce que cette motion de révocation de l'ordre de première lecture du premier texte...

M. Bellemare (Johnson): A l'article 89, M. le Président, c'est bien clair. Prenez l'article 89. Je ne fais que commencer à apprendre mes règlements.

M. Lévesque: Je félicite le député de Johnson...

Le Président: A l'ordre, messieurs!

M. Lévesque:... de son recyclage.

Le Président: Je pense que ça ne change pas

grand-chose, c'est strictement technique. De toute façon, nous allons procéder comme nous avons procédé dans tous les cas où des projets de loi ont été retirés.

Est-ce que cette motion de révocation du premier texte du projet de loi no 15 est adoptée?

M. Burns: Adopté, M. le Président.

Le Président: Est-ce que vous proposez la première lecture maintenant?

M. Lévesque: Oui.

Le Président: L'honorable leader parlementaire du gouvernement propose la première lecture du projet de loi no 15, texte nouveau, Loi modifiant la Loi électorale.

Cette motion est-elle adoptée?

Une Voix: Vote! Vote!

M. Burns: Avec le consentement de l'Opposition, cette motion est adoptée.

Une Voix: Vous ne voulez pas de vote?

Le Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi. First reading of this bill.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

M. Garneau: M. le Président, conformément à l'article 132 de notre règlement, je voudrais donner avis qu'au cours d'une prochaine séance je ferai motion pour que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en commission plénière pour prendre en considération l'étude d'un sixième du budget.

Le Président: Avis reçu.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

M. Lévesque: Article a).

Projet de loi no 2**Première lecture**

Le Président: L'honorable leader parlementaire du gouvernement, pour l'honorable ministre de l'Agriculture, propose la première lecture de la Loi modifiant la Loi du crédit agricole.

Une voix: Explications!

M. Lévesque: Les notes explicatives sont relativement longues. Si la Chambre veut que je m'acquitte de cette fonction, je puis le faire avec plaisir.

Une Voix: Oui.

M. Burns: Oui.

M. Lévesque: D'accord. L'article 1 de ce projet modifie les définitions des diverses catégories d'em-

prunteurs pour rendre admissibles aux prêts les locataires de fermes. Il propose également d'inclure dans la loi les définitions d'aspirant agriculteur et de coopérative d'exploitation agricole comme nouvelles catégories d'emprunteurs. Il réduit de 66% à 60% ou fixe à 60%, selon le cas, la proportion des intérêts que doivent détenir les exploitants agricoles dans une corporation d'exploitation agricole, une coopérative d'exploitation agricole, une société d'exploitation agricole ou des emprunteurs conjoints pour rendre ces groupes admissibles à un prêt.

L'article 2 augmente de quatre à cinq le nombre de régisseurs de l'Office du crédit agricole du Québec.

L'article 3 permet à l'office de transporter son siège social dans une autre localité de la Communauté urbaine de Québec et prévoit les formalités à suivre pour publier ce changement et en aviser les bureaux d'enregistrement.

L'article 4 permet à l'office, d'une part, de consentir un prêt hypothécaire sur une partie seulement de la ferme d'un emprunteur et, d'autre part, de consentir un tel prêt non seulement sur la totalité ou sur une partie de sa ferme mais aussi sur la totalité ou sur une partie d'une autre ferme.

L'article 4, également, réduit de 33% à 20% ou fixe à 20%, selon le cas, la proportion des intérêts que doit détenir un exploitant agricole âgé de 18 à 40 ans, dans un groupe, pour rendre celui-ci admissible à un prêt hypothécaire pouvant atteindre 90% de la valeur de la ferme.

Cet article augmente le montant total maximum des prêts qui peuvent être consentis par l'Office du crédit agricole du Québec, en vertu de la loi, de \$40,000 à \$100,000 dans le cas d'un individu et de \$60,000 à \$200,000 dans le cas d'un groupe.

L'article, de plus, prévoit que le prêt additionnel garanti par nantissement agricole peut être accordé à la suite où à l'occasion d'un transfert de prêt hypothécaire déjà consenti par l'office ou d'une vente de ferme aussi consenti par lui.

Enfin, l'article augmente, à l'intérieur des nouveaux maximums d'emprunts déjà indiqués, le montant maximum des prêts qui peuvent être consentis sur la garantie d'un nantissement agricole de \$15,000 à \$40,000 dans le cas d'un individu et de \$20,000 à \$80,000 dans le cas d'un groupe et il augmente de 70% à 80% de la valeur des biens nantis la limite possible pour déterminer le montant maximum du prêt garanti par nantissement.

L'article 5 prévoit que, lorsque effectivement, des agriculteurs exploitent conjointement une ferme rentable constituée de l'ensemble de leur ferme, ils ne peuvent obtenir un prêt comme qualité d'emprunteurs conjoints.

L'article 6 accorde au gouvernement le pouvoir d'autoriser le ministre des Finances à prêter à l'office les montants nécessaires pour faire les prêts autorisés par la loi et autorise le ministre des Finances à verser à l'office les sommes requises pour combler annuellement la différence entre les intérêts payables par ce dernier sur ses emprunts et les intérêts qu'il perçoit de ses emprunteurs ou débiteurs.

De plus, cet article accorde au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir d'autoriser le ministre

des Finances à combler le déficit d'opération accumulé par l'office au 31 mars 1975.

Les articles 7 et 8, sont de concordance. L'article 9 détermine l'intérêt annuel que produit tout versement arriéré de principal ou d'intérêt.

L'article 10 permet à l'office, dans les cas et suivant les modalités prévues par règlement, d'assortir un prêt d'un programme d'opérations financières et de surveiller la réalisation de ce programme.

L'article 11 octroie à l'office des pouvoirs d'inspection et d'enquête pour les fins de la loi elle-même, de toute autre loi dont l'administration lui est ressortie ainsi que de tout plan, programme ou projet dont la direction peut lui être confiée.

Les articles 12, 13, 14, 15 et 16 sont de concordance.

L'article 17 rend habile à siéger au comité consultatif constitué pour assister l'Office du crédit agricole non seulement les personnes compétentes en agriculture mais aussi les personnes compétentes en foresterie et il augmente le nombre des membres de ce comité de dix à douze.

L'article 18 étend la compétence du comité consultatif à l'étude de toute loi, plan, programme ou projet qui ressortira dorénavant à la compétence de l'Office du crédit agricole.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée?

Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi. First reading of this bill.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

M. Lévesque: Article b).

Projet de loi no 3

Première lecture

Le Président: L'honorable leader parlementaire du gouvernement, pour l'honorable ministre de l'Agriculture, propose la première lecture de la Loi modifiant la Loi de l'amélioration des fermes.

M. Lévesque: M. le Président, l'article 1 de ce projet propose d'inclure dans la loi les définitions d'«aspirant-agriculteur» et de «coopérative d'exploitation agricole» comme nouvelles catégories d'emprunteurs. De plus, réduit de 66% à 60%, ou fixe à 60% selon le cas, la proportion des intérêts que doivent détenir les exploitants agricoles dans une corporation d'exploitation agricole, une coopérative d'exploitation agricole ou une société d'exploitation agricole pour rendre ces groupes admissibles à un prêt. Finalement, il propose de modifier les définitions d'«emprunteur» et de «fédération» et d'ajouter celle de «prêt» pour fins de concordance.

L'article 2 augmente de \$15,000 à \$50,000 le montant total du maximum du prêt qui peut être consenti à un emprunteur par une banque ou par une caisse d'épargne et de crédit. En outre, il permet au gouver-

nement de déterminer par règlement dans quels cas et suivant quelles modalités la portion d'intérêt de 3% est remboursable à un emprunteur.

L'article 3 désigne en termes généraux les fins pour lesquelles un prêt peut être consenti et ajoute de nouvelles fins, notamment l'achat de terre additionnelle, la construction et l'aménagement de parcs d'engraissement, l'achat de bâtiments de ferme et la réparation d'instruments aratoires, d'outillage ou de machinerie agricole ou d'équipement de ferme.

L'article 4 prévoit que chaque emprunt doit faire l'objet d'un billet, d'une reconnaissance de dette ou d'un acte de prêt et permet de fixer par règlement les cas où des garanties doivent être fournies au prêteur.

L'article 5 fixe à quinze ans la durée maximale d'un prêt consenti pour achat de terre additionnelle.

Les articles 6, 7 et 8 sont de concordance.

L'article 9 abroge l'article 13 de la Loi.

L'article 10 permet de verser à l'emprunteur lui-même plutôt qu'au prêteur le montant d'intérêt qui est remboursable par le gouvernement.

L'article 11 accorde à l'Office du crédit agricole du Québec et au prêteur certains pouvoirs d'enquête et d'inspection.

L'article 12 permet au gouvernement de déterminer les dépenses se rapportant à un prêt encourues pour en réclamer le paiement et dont le remboursement est garanti au prêteur par le gouvernement de la province. Il prévoit aussi que, dans le cas où ledit office rembourse une perte au nom du gouvernement, il est subrogé aux droits du prêteur, et que l'emprunteur dont le défaut entraîne un tel remboursement ne peut obtenir un autre emprunt sans l'assentiment préalable de l'office.

Finalement, l'article 13 prévoit la réglementation nécessaire à l'application de la loi.

M. Bellemare (Johnson): Très bien.

Le Président: Cette motion de première lecture est-elle adoptée?

M. Burns: M. le Président, je demande un vote enregistré. Avec le député de Johnson...

M. Lévesque: Est-ce qu'on peut attendre...

M. Burns: Un autre?

M. Lévesque: Oui.

M. Burns: D'accord. On va attendre le prochain.

Le Président: Cette motion est adoptée?

Une voix: Adoptée.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi. First reading of this bill.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance...

M. Burns: Qu'il ne nous joue pas un tour, qu'il ne le présente pas, par exemple, cela va aller mal.

Le Président: Prochaine séance ou séance subséquente.

M. Lévesque: Le député de Maisonneuve sait fort bien qu'ils ne sont même pas cinq pour demander le vote. Si on voulait insister...

M. Burns: Ah! Attention, nous sommes cinq. Nous sommes cinq.

M. Lévesque: Vous êtes cinq?

M. Burns: Ah oui!

M. Lévesque: Où?

M. Burns: attendez, vous allez voir.

M. Lévesque: Vous vous prenez pour deux.

Le Président: Article c)?

M. Lévesque: Article c).

Projet de loi no 4

Première lecture

Le Président: Le leader parlementaire du gouvernement, pour le ministre de l'Agriculture, propose la première lecture de la Loi modifiant la Loi du prêt agricole.

M. Lévesque: Mais je dois rassurer le député de Maisonneuve; s'il demande un vote, nous allons y concourir.

M. le Président, ce projet prévoit qu'à compter de la date de son entrée en vigueur les prêts visés aux articles 3 et 5 devront répondre aux exigences des prêts hypothécaires accordés suivant la Loi du crédit agricole.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Burns: Vote enregistré, M. le Président.

Le Président: Qu'on appelle les députés!

Vote de 1ère lecture

Le Président: Que ceux qui sont en faveur de la première lecture de la Loi modifiant la Loi du prêt agricole veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque, Mailloux, Garneau, Cloutier, Lachapelle, Berthiaume, Goldbloom, Simard, Mme Bacon, MM. Hardy, Tetley, LaCroix, Bienvenue, Forget, Massé, Vaillancourt, Arsenault, Desjardins, Giasson, Perreault, Brown, Bossé, Bacon, Bédard (Montmorency), Veilleux, Séguin, Houde (Limoilou), LaFrance, Pilote, Picard, Gratton, Carpentier, Dionne, Faucher, Harvey (Charlesbourg), Larivière, Pelletier, Shanks, Pepin, Bellemare (Rosemont), Bérard, Bonnier, Boudreault, Chagnon, Marchand, Caron, Côté, Denis,

Déom, Déziel, Dufour, Harvey (Dubuc), Malépart, Malouin, Massicotte, Parent (Prévost), Picotte, Sylvain, Tardif, Verreault, Burns, Charron, Lesard, Bellemare (Johnson).

Le Secrétaire: Pour: 64 — Contre: 0

Le Président: Cette motion est adoptée.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi. First reading of this bill.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Déclarations ministérielles.

Dépôt de documents.

Agriculture

M. Levesque: M. le Président, pour M. Toupin, qu'il me soit permis de déposer le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, pour l'année 1973-74.

Le Président: Questions orales des députés.

QUESTIONS DES DÉPUTÉS

Questions de privilège

M. Burns: M. le Président, question de privilège. Je suis obligé de soulever à nouveau cette question de privilège pour une raison bien simple. Comme je l'ai mentionné vendredi, je sens mes droits de député lésés par l'absence du ministre de la Justice, à la suite de réponses ou d'absence de réponses qu'il a faites, jeudi dernier, relativement à des affirmations que j'aurais faites qui selon lui, étaient fausses.

M. le Président, je suis obligé de me demander si le ministre de la Justice a peur de discuter du problème.

Oui, vous avez le droit de rire, mais on va le voir aussitôt qu'il va venir.

Le Président: A l'ordre, messieurs! A l'ordre!

M. Burns: Oui, parce que, M. le Président, je pense qu'aujourd'hui, alors que c'est le gouvernement qui nous a forcés à siéger, on pourrait dire: Le ministre de la Justice est pris ailleurs, le ministre de la Justice a d'autres affaires à faire. Le leader du gouvernement m'avait assuré qu'à la prochaine occasion le ministre de la Justice serait ici. Je sens, M. le Président, que le ministre de la Justice refuse de discuter de certaines questions, entre autres du témoignage de M. Desrochers devant la commission Cliche, et c'est ce sur quoi j'ai l'intention de l'interroger. Je demande au leader du gouvernement de lui donner avis que c'est à ce sujet que je veux lui poser des questions. Si demain, M. le Président, il n'est pas là, on tirera nos conclusions. Oui, on va les tirer, bien oui. Vous avez d'autres conclusions?

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

Vous avez soulevé votre question. Personnellement, j'ai certains doutes sur la question de privilège, parce que je ne vois nulle part dans la Loi de la Législa-

ture... De toute façon, vous avez soulevé votre question de privilège; vous avez donné un avis au leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: Je ne poursuis pas, M. le Président; je veux juste vous expliquer que le but de ma question de privilège, c'est que, quand j'ai posé ma question, le ministre de la Justice a dit que ce que contenait ma question était faux. Je suis en mesure de lui dire que ce n'est pas faux. C'est pour cela, M. le Président, que je me sens lésé dans mes droits.

Une Voix: Aux crédits.

M. Burns: Ce ne sera pas aux crédits, cela va être avant ça.

M. Levesque: M. le président, vu que j'ai été mis en cause, je soulève une question de privilège, simplement pour rappeler au député de Maisonneuve, premièrement, que je n'avais pas dit «à la première occasion», mais «dans les meilleurs délais».

M. Burns: Oui, à la première occasion.

M. Levesque: Non, je n'ai pas dit: A la première occasion, j'ai dit: Dans les meilleurs délais. Or, M. le Président, j'ai vérifié avec le ministre de la Justice, prévoyant la question de privilège du député de Maisonneuve, et les meilleurs délais, dans son cas, c'est demain. Il a été retenu à Montréal aujourd'hui pour les affaires de son ministère; il sera ici demain et il répondra à toute question que voudra lui poser le député de Maisonneuve. Je pourrais également soulever une deuxième question de privilège, vu la frustration devant laquelle je me trouve de ne pas être interrogé aujourd'hui, ni par le chef de l'Opposition, ni par le député de Lafontaine, ni par le député de Chicoutimi.

M. Burns: Vous m'assurez qu'il va être présent demain. Demain, il va être présent.

M. Levesque: Merci.

M. Burns: D'accord. Les autres vont être présents d'ailleurs, ils vous poseront des questions demain.

M. Lavoie (président): Le député de Saint-Jacques.

Hôpital Rosemont

M. Charron: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires sociales et se rapporte à l'annonce qu'il a faite vendredi dernier de sa décision de reporter le sort de l'hôpital Rosemont au 1er août prochain. Je voudrais savoir du ministre des Affaires sociales s'il ne s'agit là que du report d'une fermeture tout aussi décidée pour le 1er août qu'elle ne l'était pour le 1er avril ou si, dans cette annonce, le ministre des Affaires sociales a pris des engagements fermes face aux administrateurs et face à la population de Rosemont également pour consulter à nouveau et donner l'assurance que des services de santé, peut-être modifiés, seraient conservés à l'intérieur de l'hôpital Rosemont.

M. Forget: M. le Président, quant à la première partie de la question du député, la décision annoncée la semaine dernière l'a été dans le contexte du report de la fermeture de l'établissement en question dans ses installations.

Quant à la deuxième partie de la question, il est évident pour ceux qui connaissent ce dossier que la continuité de services à la population de ce quartier est un prérequis à toute alternative ou à toute solution qui serait considérée par mon ministère. Cependant, cette continuité suppose que certaines améliorations soient apportées, à la fois sur le plan de l'accessibilité aux services et sur le plan des facilités matérielles qui les rendent possibles. A ces deux égards, la situation actuelle mérite des correctifs. Il est clair que des rencontres ultérieures seront nécessaires pour étudier les modalités d'une solution de continuité dans les services qui doivent être offerts à la population du quartier de Rosemont et dans le contexte également des modifications indispensables pour assurer des services de qualité à cette même population.

M. Charron: M. le Président, je pense que le ministre des Affaires sociales vient de confirmer qu'il s'agit effectivement du maintien de la décision de la fermeture de l'hôpital qui n'est que reportée de quatre mois.

Je veux demander au ministre des Affaires sociales quel gain il voit pour la population de Rosemont dans l'annonce d'un simple sursis à son hôpital et quelle pression quelconque, au Centre local de services communautaires qui est installé maintenant à Rosemont et qui, selon son directeur, s'est donné une autre vocation que celle que lui annonce à l'avance le ministre des Affaires sociales.

M. Forget: M. le Président, il s'agit d'une question fort compliquée dont je saisis mal le sens.

Il est clair que j'ai déjà répondu, il me semble, à cette question, en indiquant qu'il était nécessaire de prévoir les moyens d'une continuité dans les services à la population mais également d'une amélioration à la fois sur le plan de l'accessibilité aux services et sur le plan des équipements matériels qui sont mis à la disposition de la population pour le faire.

Je pense que le gain qui va résulter d'un report de la décision tient justement à ces deux caractéristiques du problème qui est, d'une part, de prendre les moyens pour assurer une meilleure accessibilité. On sait que cette accessibilité est très limitée dans le temps, à l'heure actuelle. Pour ce qui est des installations matérielles, une étude renouvelée du problème a démontré de très grandes carences de ce côté. Donc, le délai additionnel est nécessaire pour permettre d'évaluer les solutions qui pourraient permettre de pallier ces deux types de difficultés et, en ce faisant, d'assurer qu'il n'y a aucune interruption dans des services disponibles à la population.

M. Charron: M. le Président, permettez-moi, pour ma dernière question additionnelle, de la préfacier, ce que j'aurais peut-être dû faire lors de la deuxième. Le Centre local de services communautaires de Rosemont s'est, par la loi qui l'y autorisait, donné une vocation de

services particuliers à l'égard des personnes âgées et aucunement vocation supplétive aux services déjà offerts par l'hôpital de Rosemont. Le président du Centre local de services communautaires a d'ailleurs lui-même affirmé qu'il ne fallait pas confondre les vocations des deux établissements.

M. le Président, je veux savoir du ministre des Affaires sociales si ce n'est pas que le gouvernement, en fin de compte, qui gagne du temps dans cette histoire, puisque la clinique externe de l'hôpital de Rosemont ne sera pas reprise par le Centre local de services communautaires et je demande au ministre des Affaires sociales quel est le gain et quel est l'intérêt à maintenir quatre mois, de façon artificielle, la survie d'un hôpital quand aucune mesure n'est annoncée quant à sa survie.

M. Forget: M. le Président, j'espère que ce gain, s'il n'est pas actuellement évident pour le député de Saint-Jacques, le deviendra lorsque, dans quelques mois, il nous sera possible de faire état des solutions que nous pouvons recommander.

M. Bellemare (Rosemont): Une question de privilège, M. le Président. Je voudrais bien spécifier que l'hôpital Rosemont n'est pas dans le comté de Rosemont mais dans le comté de Gouin, et le CLSC aussi, d'ailleurs. Par contre, il y a déjà des démarches qui ont été entreprises par le député de Rosemont vis-à-vis du ministère. Cela va très bien. Mais, Dieu merci, les gens de Rosemont sont dans le comté de Rosemont et non dans le comté de Saint-Jacques.

M. Lessard: M. le Président...

M. Charron: Vous voyez, M. le Président, pourquoi c'est important un hôpital à Rosemont!

Le Président: L'honorable député de Saguenay.

M. Lessard: Pour malades chroniques, M. le Président. Pour malades chroniques.

Une Voix:... Saint-Jean-de-Dieu dans le comté de Saint-Jacques!

Le Président: A l'ordre, messieurs!

Parc dans le comté de Portneuf

M. Lessard: M. le Président, j'aurais bien voulu poser des questions au ministre de l'Agriculture mais, en son absence, je poserai des questions au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Est-ce que le ministre pourrait confirmer ou nier la rumeur ou l'annonce qui a été faite par le député de Portneuf concernant la signature d'une entente auxiliaire touchant l'aménagement ou la réalisation d'un projet de parc aux lacs Long et Montauban, dans le comté de Portneuf? Si oui, M. le Président, est-ce que le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, afin d'assurer une information adéquate aux citoyens, voudrait déposer cette entente auxiliaire pour que nous puissions en prendre connaissance et voir si cela respecte bien l'assurance

que nous avait donnée le ministre lors de l'étude des derniers crédits, en 1974, concernant l'aménagement?

M. Levesque: Il s'agit là d'une entente auxiliaire dont la négociation relève du ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec. A ce titre, on me permettra de dire que les négociations sont en cours et qu'il n'y a aucune décision finale de prise. Le cabinet ne s'est pas prononcé sur ce sujet encore. Mais il est prévu, cependant, que nous en arriverons à une entente afin de la concrétiser dans la signature d'une entente auxiliaire. Mais ce n'est pas pour maintenant.

Je dois dire au député de Saguenay que nous prévoyons pouvoir, cependant, signer deux ententes auxiliaires cette semaine, mercredi prochain, c'est-à-dire dans deux jours, et cela concernant deux autres sujets.

M. Lessard: Question additionnelle, M. le Président.

Est-ce que ça voudrait dire que le député de Portneuf aurait précédé les négociations du ministre responsable de l'OPDQ avec le gouvernement fédéral?

M. Levesque: Au contraire, M. le Président, nous comptons toujours sur la collaboration du député de Portneuf, collaboration très importante et précieuse, comme d'ailleurs nous sommes prêts à recevoir les suggestions du député de Saguenay.

M. Pagé: Question de privilège, M. le Président, sur cette question. Je tiendrais quand même à souligner...

M. Burns: Question de règlement.

M. Pagé: Pardon?

M. Burns: Question de règlement. J'aimerais qu'à ce stade-ci on n'utilise pas la question de privilège à propos de tout et de rien.

Le Président:... s'entendre.

M. Burns: M. le Président, la question de privilège...

Le Président: A l'ordre, messieurs! A l'ordre!

M. Burns: Toujours sur ma question de règlement, M. le Président.

Le Président: Question de règlement. A l'ordre, messieurs! Allez.

Une Voix: Son privilège de député.

M. Burns: Oui, bien c'est ça, mais moi je suis toujours sur ma question de règlement de député. C'est ça.

Après la question de privilège, M. le Président, du député de Rosemont, je vous demande d'être particulièrement vigilant à l'endroit de la question de privilège...

M. le Président, d'ailleurs, je remarque que le député de Portneuf est encore debout alors que je suis debout.

Je demande tout simplement qu'on reconnaisse un fait; si le député de Portneuf a une question supplémentaire, qu'il la fasse, mais qu'il n'utilise pas la question de privilège à tort ou à travers.

Le Président: Il faut quand même... A l'ordre, s'il vous plaît! ... que j'entende les propos du député de Portneuf pour juger si c'est une question de privilège.

M. Burns: C'est un avertissement que je fais.

M. Pagé: M. le Président, soucieux du respect du règlement, je vous donnerai un préavis demain par lequel j'entendrai soulever la question de privilège demain, pour répondre aux rectifications et à la question posée par le député de Saguenay et pour lui démontrer que, de façon concrète et tangible, le député de Portneuf s'occupe de ses affaires dans son comté et que ça va très bien à ce niveau-là.

M. Lessard: Est-ce que vous auriez signé l'entente?

Le Président: Un instant, si ça s'est produit à l'instant même, vous avez le droit de l'exercer. Si vous jugez à propos qu'il s'agit d'une question de privilège, vous pouvez l'invoquer immédiatement.

M. Pagé: M. le Président, tout simplement pour dire ceci au député et pour répondre à la question soulevée par le député parce qu'elle me concernait. Dans l'article mentionné dont celui-ci fait état, je ne l'ai pas annoncé comme telle, j'ai dit qu'une entente auxiliaire devrait normalement être signée sous peu relativement au projet spécifique des lacs Long et Montauban et ceci démontre que je n'ai pas engagé le gouvernement comme tel, le ministre des Affaires intergouvernementales a très bien répondu sur cette question. Le député soulevait cette question tout à l'heure: Est-ce que le député de Portneuf fait la négociation? Je lui répondrai que non mais, par contre, le député de Portneuf est drôlement bien informé et s'occupe drôlement bien et efficacement surtout de ses dossiers. C'est ça qui est important.

Le Président: L'honorable député de Johnson.

Propos du ministre Massé

M. Bellemare (Johnson): Ma question, M. le Président, s'adresse au ministre des Richesses naturelles. J'en ai deux; je voudrais juste faire un léger préambule. Le 17 mars, devant le Club Richelieu de Victoriaville, l'honorable député d'Arthabaska a dit qu'il était écoeuré de son gouvernement. Cela a été cité en toutes lettres dans un journal qu'on appelle Le Nouvelliste.

Si les propos qu'on lui met dans la bouche ne sont pas véridiques, et je lis, M. le Président, pour ne pas que l'on me prenne comme un délateur: «Le ministre des Richesses naturelles, Gilles Massé, a déclaré devant le Club Richelieu, Victoriaville, qu'il était véritablement écoeuré de son gouvernement lorsqu'il a appris que les

meubles achetés par le gouvernement du Québec venaient de l'Ontario. » L'honorable ministre continue, et je pense que ceci aussi est très important, lorsque le journaliste qui répète ces propos dit en réponse à d'autres questions: «Le ministre Gilles Massé a répliqué que, si des agissements de son gouvernement ces derniers mois avaient peut-être été mous et avaient laissé planer certains doutes dans l'opinion publique, il appartient à ce même gouvernement de renverser la vapeur.»

M. le Président, ma première question est: Est-ce que les propos que l'on a cités dans Le Nouvelliste du 19 mars, sont véridiques? Deuxième question: S'ils sont véridiques, à cause de la grande importance, puisque le ministre critique un geste administratif de son gouvernement et qu'il doit y avoir une solidarité ministérielle au sein du gouvernement, est-ce que le ministre s'apprête à démissionner?

M. Massé: M. le Président, je pense que les faits sont beaucoup moins dramatiques. Concernant l'écoeurément que j'ai pour le gouvernement, je pense qu'il faudrait vraiment que je sorte l'enregistrement de l'ensemble de la conférence que j'ai prononcée devant le Club Richelieu de Victoriaville, à la place de croire ce genre d'affirmation ou de reportage dans les journaux.

Si j'en avais déjà pris connaissance, j'aurais déjà fait la mise au point. J'ai souligné, par contre, que l'administration devrait donner davantage de priorité aux fabricants québécois. Concernant le reste, je dois vous référer à l'enregistrement qui a été fait au complet par le poste CFDE de Victoriaville et vous verrez que ce qu'on rapporte dans le journal est absolument faux.

M. Bellemare (Johnson): Comme question supplémentaire, M. le Président, l'honorable ministre a déclaré, en même temps qu'il avait fait cette déclaration d'être écoeuré de son gouvernement, qu'il avait écrit à l'honorable ministre des Transports à ce sujet et qu'il attendait une réponse du ministre des Transports qu'il n'avait pas encore reçue. Est-ce vrai qu'il a écrit au ministre?

M. Massé: M. le Président, je ne voudrais pas allonger davantage; dans l'intérêt des industries du meuble de mon comté, j'ai écrit au ministre Mailloux pour lui souligner ce fait et je suis certain qu'il n'est pas un membre du gouvernement qui favorise au détriment du Québec des entreprises de l'Ontario, au contraire. J'ai demandé à M. Mailloux d'enquêter sur cela. C'est tout.

M. Bellemare (Johnson): M. le Président, puisqu'une lettre a été écrite et que l'honorable ministre en a parlé, est-ce qu'il peut la déposer sur la table de l'Assemblée nationale?

Bien, M. le Président, s'il ne l'accepte pas, nous en ferons une question au feuilleton et il sera obligé de la déposer.

M. le Président, il y a intérêt public à savoir ce que l'honorable ministre a écrit à l'autre ministre après avoir dit qu'il était écoeuré. Quel sorte d'écoeurément a-t-il mentionné au ministre? C'est important, M. le Président.

Le Président: A l'ordre!

M. Bellemare (Johnson): Il est ministre solidaire d'un...

Le Président: A l'ordre! A l'ordre! A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre!

Le ministre des Richesses naturelles.

M. Massé: Maintenant que la vague est passée, je déposerai la lettre.

M. Bellemare (Johnson): Vous allez déposer la lettre. Merci, M. le ministre.

Le Président: Le député de Sainte-Marie.

Taxe d'eau à Montréal

M. Malépart: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires sociales. Pourrions-nous savoir à quel point en est rendu le dossier de la taxe d'eau pour les bénéficiaires de l'aide sociale dans la ville de Montréal? Deuxièmement, y aura-t-il des poursuites auprès des gens qui s'abstiennent de la payer et, s'il n'y a pas de poursuites, est-ce que ceux qui ont déjà demandé des remboursements seront remboursés?

M. Forget: M. le Président, quant à cette question de la taxe d'eau, je réfère le député de Sainte-Marie à ce qui est de connaissance publique sur le sujet et à ce qui a paru dans les journaux, entre autres, au titre de déclarations de différents représentants de la ville de Montréal, à l'effet qu'il semblait que de nombreuses personnes qui bénéficient de l'aide social, entre autres, avaient refusé de payer cette taxe d'eau et que la ville de Montréal avait, pour sa part, décliné d'entreprendre des poursuites dans ces cas.

Alors, voilà où le dossier en est. Tous ces faits sont publics et il n'y a rien à y ajouter du côté du gouvernement.

M. Mailloux: M. le Président...

Le Président: Le ministre des Transports.

Achat de meubles

M. Mailloux: M. le Président, comme ministre Travaux publics, j'ai tenté tantôt, suite à la question qui avait été posée à mon collègue des Richesses naturelles, de vous demander le droit de parole. Vu la question du député de Johnson, je voudrais affirmer de mon siège que non seulement le député d'Arthabaska est intervenu pour protester contre un achat de meubles provenant d'une province étrangère au Québec, tantôt, ici, en entrant en Chambre, je pense que c'était la dixième fois que mon collègue m'interpellait pour savoir si je pouvais déposer la réponse aux questions qu'il me pose depuis ce temps.

Malheureusement, il y a quand même d'autres problèmes auxquels fait face le ministre des Transports et des Travaux publics. Je pensais devoir éclairer la Chambre au moment de la discussion des crédits des Travaux publics dans quelques jours, alors que le directeur du service des achats pourra, de même que le

sous-ministre des Travaux publics, informer la Chambre des procédures qui ont été suivies à ce moment-là et des corrections qui pourraient être apportées à certains achats qui concerneraient d'autres entreprises que celles du Québec.

M. Bellemare (Johnson): Est-ce que c'est l'intention du ministre de répondre lui-même à la lettre?

M. Mailloux: Aussitôt que j'aurai toutes les informations...

M. Bellemare (Johnson): Je voudrais prévenir le ministre...

M. Mailloux: ... pertinentes aux questions qui m'ont été posées, oui.

M. Bellemare (Johnson):... des Transports qu'on a déjà eu une partie de réponse à cette question par le ministre de la Fonction publique. Il faudrait bien faire attention que vous disiez la même chose, tous les deux.

M. Mailloux: M. le Président, je n'ai pas à changer les réponses qui ont pu être données, parce que je ne suis pas directeur du service des achats. Je n'ai pas de réponse à suggérer à mes fonctionnaires; c'est à eux de dire de quelle façon les meubles ont été achetés, sans que mon collègue ou moi-même soyons intervenus dans de tels achats.

M. Bellemare (Johnson): Est-ce que cela ne vous a pas surpris que le ministre ait dit qu'il était écoeuré?

Le Président: A l'ordre, messieurs! A l'ordre! Le député de Maisonneuve.

Emplois occasionnels

M. Burns: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de la Fonction publique et concerne une déclaration qu'il a faite, vendredi dernier, relativement à de nouvelles directives concernant les employés occasionnels.

J'aimerais savoir de la part du ministre, si ces occasionnels en poste actuellement, d'une façon permanente, seront intégrés à la fonction publique ou bien s'ils seront remerciés de leur emploi après six mois, comme cela a toujours été le cas dans le passé. A la suite de ces nouvelles directives, est-ce que ça change la situation?

M. Parent (Hull): M. le Président, si le député de Maisonneuve a pris la peine de lire le règlement, il verra qu'il y a une mesure transitoire dans le règlement.

M. Burns: J'ai lu votre communiqué. C'est votre communiqué que j'ai lu.

M. Parent (Hull): Le texte du règlement n'était pas annexé?

M. Burns: Il n'est pas dedans.

M. Parent (Hull): Oui, oui.

M. Burns: Il n'est pas dedans. Je ne l'avais pas.

M. Parent (Hull): J'ai annexé au document le règlement lui-même qui avait été adopté. Il y a une règle transitoire qui s'applique pour la période de quatre mois à partir de l'entrée en vigueur, puisque l'entrée en vigueur du règlement ne se fera qu'après publication dans la Gazette officielle. A l'expiration du délai de quatre mois, tous les engagements occasionnels tombent.

M. Bellemare (Johnson): Sauf pour la voirie.

M. Parent (Hull): Oui, mais les engagements actuellement en cours... On parle de mesures transitoires; si on veut aller dans d'autres détails, je pourrai en parler après. Dans la période des quatre mois, tous les engagements d'occasionnels, à l'expiration du délai, automatiquement ce sera la fin de l'emploi occasionnel, dans la mesure transitoire.

Dans les mesures que nous avons prises, il y a trois catégories d'emplois occasionnels. La catégorie première, ce sont les occasionnels pour une période maximum de six mois non renouvelable; eux ont les mêmes règles de paiement que prévu dans le règlement, c'est-à-dire 10% de l'évaluation de leur tâche plus 4% de vacances.

Pour ceux dont les fonctions sont déterminées par programme, c'est-à-dire s'il y a une tâche qui est approuvée par le Conseil du trésor, dans un ministère, démontrant qu'un travail va durer un an ou un an et demi, le Conseil du trésor peut approuver la nomination de personnel occasionnel pour la durée de l'emploi spécifique, selon les contraintes budgétaires dont le ministre des Finances déposera les documents demain soir et qui donneront les méthodes que nous allons suivre, à ce moment-là, pour le contrôle budgétaire. Ces employés engagés par programme, eux, auront droit à la rémunération comme s'ils étaient employés réguliers de la Fonction publique, plus 10% pour les avantages sociaux, plus 4% pour congés de vacances.

Il y a la question des ouvriers dont l'emploi ne doit pas dépasser huit mois entre le 1er avril et le 30 novembre de chaque année. Ce sont les trois catégories d'emplois occasionnels que nous aurons à l'avenir, telles que déterminées dans le règlement, et je pense que le règlement est assez précis pour éviter tout abus qu'on a pu souligner dans le passé.

M. Burns: Question additionnelle, M. le Président. A la suite de ces nouvelles directives, est-ce que le ministre de la Fonction publique conteste toujours la possibilité de syndicaliser ou d'introduire dans des syndicats les employés occasionnels?

M. Parent (Hull): Je pense que j'aimerais mieux laisser l'appréciation au député de Maisonneuve si nous contestons ou si nous ne contestons pas. Je pense que le règlement est assez précis.

M. Burns: Je m'excuse. Je m'adresse à vous en tant que représentant du cabinet et je vous demande si c'est toujours, à la suite de ces directives, l'attitude du gouvernement d'empêcher la syndicalisation des employés occasionnels à l'emploi du gouvernement.

M. Parent (Hull): Les emplois occasionnels n'exis-

feront plus. Ce que l'on nous a reproché, c'est une fonction publique parallèle. Nous venons de mettre de l'ordre dans ce secteur. S'il y a des contestations... Je sais qu'il y a des procédures, actuellement, devant la cour Supérieure, de demandes d'accréditation. Le règlement prévoit le paiement des employés occasionnels sur les mêmes barèmes que ceux de la Fonction publique. Or, négociations ou non, ce seront les barèmes établis...

M. Burns:... moins, quand même.

M. Parent (Hull): Ce sont les barèmes déterminés comme si l'emploi était régulier. Directement, il n'y a pas de négociation pour les emplois occasionnels mais, indirectement, ce sont les mêmes règles qui s'appliquent aux employés réguliers plus 10% parce qu'ils n'ont pas la permanence. Ils seront vraiment des occasionnels.

M. Burns: M. le Président, c'est la dernière question additionnelle que je veux poser, mais je veux qu'elle soit précise. Peut-être que le ministre ne m'a pas compris. Je veux savoir si cette nouvelle attitude, à l'endroit des employés occasionnels, change l'attitude du gouvernement à l'endroit de la syndicalisation des employés occasionnels. C'est-à-dire que, dans le passé, le gouvernement, et en particulier le ministre de la Fonction publique, s'était toujours opposé à ce que les employés occasionnels puissent, sous une forme ou sous une autre — on n'a qu'à se rappeler le phénomène de l'indexation des salaires — bénéficier de choses qui étaient adressées à des employés syndiqués.

Le ministre de la Fonction publique, le présent comme le précédent, comme l'autre avant, se sont toujours opposés à toute forme de syndicalisation des employés occasionnels, disant que ce n'était pas possible. Là, la déclaration du ministre ainsi que l'arrêté en conseil semblent nous dire qu'on veut normaliser... C'est même le titre, je pense... En tout cas, c'est ce qu'implique le titre du communiqué que le ministre nous a livré. Le gouvernement révisé la réglementation à laquelle sont assujettis les employés occasionnels. Dans le texte, on trouve qu'on veut normaliser cette situation. Je pose la question très précise: Est-ce que, dans tout cela, le ministre de la Fonction publique, parlant au nom du gouvernement, désire normaliser la situation des employés occasionnels à un point tel qu'il acceptera, à l'avenir, comme partie patronale, non pas comme juge, que les occasionnels soient inclus dans une forme de syndicalisation quelconque?

M. Levesque: Est-ce que le député de Maison-neuve suggère la sécurité d'emploi pour les occasionnels?

M. Burns: Je n'ai même pas dit cela. Je parle de syndicalisation, le reste est à négocier, à partir du moment où ils sont syndiqués.

M. Parent (Hull): Je pourrais donner une réponse la plus courte possible, directement non, indirectement oui.

M. Burns: M. le Président, c'est une question sé-

rieuse. Je demande au ministre de ne pas faire de farce là-dessus. C'est une question sérieuse. Dans le parlement ici, vous avez des gens à l'Assemblée nationale qui, depuis cinq ans, sont ballottés et qui ne savent même pas quelles sont leurs conditions de travail, qui ne savent même pas lorsqu'ils sont lésés, comment se débattre, à qui s'adresser. Il y en a même qui s'adressent à des députés de l'Opposition, imaginez-vous comment ils doivent être mal pris. Cela veut dire qu'ils ont passé sans doute par des députés ministériels, à ce moment. Je veux simplement dire cela au ministre, ce n'est pas une farce.

M. Levesque: Parce qu'on peut participer, ce n'est pas le monopole du député de Maison-neuve.

M. Burns: Ce n'est pas une farce que je demande. Je demande précisément au ministre quelle est l'attitude du gouvernement, eu égard à la syndicalisation.

M. Lacroix: La période des questions, c'est une demi-heure.

M. Parent (Hull): Normaliser les conditions d'emploi dans la fonction publique et éliminer la fonction publique parallèle.

M. Bellemare (Johnson): M. le Président, une question supplémentaire. Est-ce que le ministre voudrait me répondre à deux questions?

Premièrement, est-ce qu'il y a un réengagement? Il n'y a pas de renouvellement, mais est-ce qu'il y a un réengagement?

M. Parent (Hull): Le règlement est clair: Il n'y a pas de réengagement.

M. Bellemare (Johnson): Bon, pas de réengagement. Même pour ceux qui ont travaillé huit mois, l'année d'avant, ils ne peuvent pas avoir un autre engagement pour l'été suivant?

M. Parent (Hull): On ne parle pas de la même période.

M. Bellemare (Johnson): On ne parle pas de la même période. Donc ils pourront être réengagés comme occasionnels.

M. Parent (Hull): Le règlement dit explicitement qu'un employé ne peut pas être engagé pour plus de six mois; l'ouvrier pas plus que huit mois, entre le 1er avril et le 30 novembre.

M. Bellemare (Johnson): Mais il peut être réengagé, l'année suivante?

M. Parent (Hull): Il n'y a rien qui l'en empêche, l'an dernier, c'est un occasionnel.

M. Bellemare (Johnson): Deuxième question. Tous les gens de notre personnel qu'on a à notre service et qui sont occasionnels.

M. Parent (Hull): Dans les quatre mois de l'entrée en vigueur du règlement, leur emploi cessera.

M. Bellemare (Johnson): Mais, d'après les ententes qu'il y a, on a le droit d'avoir dans nos comtés un occasionnel qu'on paie, d'après la Loi de la Législature, \$7,500.

Le Président: Il n'est pas couvert par cela.

M. Parent (Hull): Cela est en vertu du comité de la régie interne de l'Assemblée nationale.

Le Président: Ce n'est pas couvert, ce n'est pas la même chose.

M. Bellemare (Johnson): Est-ce que je peux demander au ministre si nos employés occasionnels, qui sont reconnus par la Législature, par le président de l'Assemblée, vont être reconnus au bout de quatre mois?

M. Parent (Hull): Peut-être pourront-ils être admissibles en vertu d'un programme budgétaire?

M. Bellemare (Johnson): Non, non, c'est trop sérieux pour cela.

Le Président: La dernière. J'accorderai une dernière question au député de Saint-Jean.

Quoi, est-ce une question supplémentaire?

M. Burns: Déjà, M. le Président.

Le Président: Oui, cela a commencé à la demie. Cela a commencé exactement à trois heures et demie, la période des questions, je peux vous le dire.

A l'ordre! A l'ordre!

M. Burns: D'habitude...

Le Président: Est-ce que vous avez une question supplémentaire?

M. Burns: Additionnelle, oui, M. le Président.

Le Président: La dernière additionnelle et la question principale au député de Saint-Jean.

M. Burns: C'est parce que j'ai entendu le ministre, dans ses réponses, tant au député de Johnson qu'à moi-même, nous dire qu'il voulait abolir la fonction publique parallèle. Je le réfère à un paragraphe de son communiqué qui dit ceci: M. Parent tient cependant à préciser que les ministères et organismes pourront, à l'intérieur de cette limite — c'est-à-dire le nombre limite d'occasionnels par ministère — procéder à des changements dans la répartition par programme des effectifs occasionnels. Je lui demande en quoi une telle déclaration abolit une fonction publique parallèle.

M. Parent (Hull): Elle l'abolit, M. le Président, si on lit dans le contexte le communiqué auquel le député de Maisonneuve vient de faire allusion, c'est qu'un ministère aura un budget global sur lequel il a le droit, à l'intérieur de ce budget global, de faire des virements à l'intérieur des programmes. C'est tout ce que cela lui donne, mais selon les directives émises, c'est-à-dire que l'emploi ne peut pas durer plus de six mois.

M. Burns: Votre affirmation voulant que la fonction publique parallèle disparaisse, c'est complètement nié, et par le texte et par ce que le ministre vient de dire.

M. Parent (Hull): C'est que, souvent, nous avons vu des déclarations de l'Opposition et des journalistes selon lesquelles il y avait une fonction publique parallèle...

M. Burns: Bien, il y en a une.

M. Parent (Hull): Elle n'existe pas. Nous avons fait les contraintes nécessaires pour que, si elle existait, elle disparaisse.

M. Burns: Il y en a une et ce qu'il y a de pire, c'est que ce sont les gens qui sont dedans qui en souffrent.

Le Président: A l'ordre! Dernière question, le député de Saint-Jean.

Inondations du Richelieu

M. Veilleux: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Richesses naturelles.

Ce matin, à dix heures, la Commission mixte internationale des eaux limitrophes a rendu publique sa décision concernant le règlement des inondations du Richelieu. Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre, aussitôt qu'il aura cette décision entre les mains, a l'intention de déposer en cette Chambre la décision de la Commission mixte internationale des eaux limitrophes concernant le problème des inondations du Richelieu?

M. Massé: M. le Président, je n'ai pas pris connaissance du rapport mais, s'il est possible, ça me fera plaisir de communiquer aux membres de cette Chambre les recommandations de la Commission mixte internationale des eaux limitrophes.

M. Levesque: Un.

Le Président: C'est terminé?

M. Levesque: Un.

M. le Président: Affaires du jour. Le député de Saint-Jean.

M. Burns: Question de règlement. M. le Président, avant les affaires du jour, je m'excuse auprès du député de Saint-Jean.

M. Veilleux: Non, ce n'est pas grave.

M. Burns: Cela ne le concerne pas et ça me fera plaisir de l'applaudir après.

M. Veilleux: Je ne suis pas pressé.

M. Burns: M. le Président...

M. Veilleux: La vérité va sortir.

M. Burns: ...si ça vaut la peine d'être applaudi. M. le Président, jusqu'à maintenant, pour une fois, aujourd'hui, il n'y a pas eu de bataille, si on peut dire, entre les gens de l'Opposition pour poser des questions. Or, il arrive que l'Opposition officielle n'a pu poser que deux questions; le chef de l'Union Nationale, le député de Johnson, n'a pu poser qu'une seule question et, pendant ce temps, nous avons eu deux questions du parti ministériel. Toujours, encore une fois, en affirmant que nous n'avons aucune objection à ce que le parti ministériel pose des questions, nous voulons...

M. Hardy: ...

M. Burns: ...Non. Le ministre des Affaires culturelles qui veut faire son «smart», encore une fois, peut bien le faire, son «smart». Mais je partage entièrement son avis quand il dépasse la démagogie, quand il revient sur terre et qu'il dit tout simplement que qui que ce soit dans cette assemblée-ci a droit de poser des questions, j'en suis, M. le Président.

M. Hardy: C'est ça que je dis.

M. Burns: Mais la demi-heure en question, M. le Président, vous l'avez toujours respectée dans le passé, vous en tenez compte quant à l'Opposition. Peut-être que le député de Johnson a une autre question à poser, même si on est seulement quatre députés de l'Opposition aujourd'hui, je serais entièrement d'accord qu'il puisse en poser une autre.

M. Beilemare (Johnson): J'en ai une bonne.

M. Burns: Et le député de Saguenay a une question à poser. La latitude que vous avez démontrée dans le passé, M. le Président, avec tout le respect que j'ai pour le député de Saint-Jean — respect mitigé par rapport au discours qu'il va nous livrer dans quelques minutes — il me semble qu'on pourrait permettre une ou deux autres questions à l'Opposition, une au député de Saguenay et une au député de Johnson. Il me semble que ce n'est que normal.

Le Président: A l'ordre, messieurs! Personnellement, je n'ai aucune objection. Il y a quand même des contraintes que le règlement nous apporte. J'aimerais vérifier, je n'ai pas vérifié, combien il y a eu de questions. Je ne les additionne pas toujours; je sais bien que le député de Maisonneuve a parlé le premier sur une question de privilège ou question en même temps, il y a eu le député de Saint-Jacques, il y a eu le député de Saguenay et, après ça, il y a eu le député de Johnson et celui de Sainte-Marie; ensuite, nous sommes revenus au député de Maisonneuve. Après ça, il y a eu une multitude de questions additionnelles.

M. Burns: ...additionnelles que je voulais poser.

Le Président: C'était une question principale, votre dernière question, au ministre de la Fonction publique.

Écoutez, à certains moments, on commence la séance normalement à trois heures. Aujourd'hui, il y a eu un certain retard. En général, les affaires du jour

commencent vers 3 h 45 la plupart du temps, une fois qu'on a passé les affaires courantes; la période des questions finit à peu près 45 minutes après l'ouverture de la séance, en règle générale. Aujourd'hui, j'ai remarqué qu'il était déjà 4 heures ou 4 h 5. La Chambre a des travaux très importants, entre autres, le discours du député de Saint-Jean.

On me dit également que l'honorable député de Saguenay aura une intervention très intéressante. Écoutez, demain, on pourra se reprendre, je pense bien.

Débat sur le discours inaugural (suite)

M. Jacques Veilleux

M. Veilleux: M. le Président, à une émission de radio, sur le réseau Radiomutuel, de neuf heures trente à dix heures, hier matin, le chef de l'Opposition déclarait ceci: Il faut être franc envers le public parce que tôt ou tard il y a des gens qui vous diront la vérité en pleine face. Et il mentionnait, M. le Président, deux problèmes importants que rencontrait la population, un problème d'ordre économique et un problème de moralité publique.

Après avoir entendu le ministre des Affaires culturelles, dans sa réponse au discours inaugural, j'avais, M. le Président, entre les mains un document. Depuis un mois et demi, j'évitais, pour ne pas attiser le feu, de le rendre public mais, compte tenu de ce qui se dit un peu partout, des questions qui peuvent être posées par l'Opposition, M. le Président, je me dois de vous mentionner et de parler aujourd'hui de ce fameux document que j'ai entre les mains.

Ce document m'a été remis par un membre du Parti québécois du comté de Saint-Jean, qui l'a eu entre les mains. Compte tenu de ce que contenait ce dossier, compte tenu que cela répondait de loin aux aspirations qu'il s'était fixées sur le fonctionnement de ce parti, il s'est senti dans l'obligation de me le remettre.

Ce document contient trois parties. La première partie — et c'est sur celle-là que je vais m'attarder — est composée de recueils d'expériences politiques vécues par différents comtés et régions.

Lorsqu'on a remis ce document à quelques membres du Parti québécois, au dernier congrès, ici, à Québec, M. René Lévesque, au nom de l'exécutif national, déclarait ceci: «Depuis octobre 1973, nous avons analysé la situation du parti, esquissé un certain nombre d'orientations et entrepris certaines actions sur le plan politique». Il disait: «Sur le plan prioritaire de l'action politique du parti, il s'agit, entre autres, d'améliorer ses méthodes de pénétration et ses prises de position».

M. le Président, ce document, intitulé Cours et conférences, fut présenté par Montréal, rive sud, Chambly, intitulé Utilisation des services de l'éducation permanente. Il a été discuté à l'atelier A-7, qui discutait de choses urbaines, à l'atelier A-8, de choses rurales et semi-urbaines. Intitulé Techniques, formation et information, il a été refilé, le lendemain, à un autre atelier, l'Atelier B-4. Ce document, M. le Président, qui concerne l'éducation permanente, je me contenterai de le lire parce qu'il parle de lui-même.

«Toutes les commissions scolaires régionales comportent des services de l'éducation permanente qui dispensent des cours aux adultes. Des feuillets mentionnant la liste des cours disponibles sont adressés aux familles, à la fin de l'été, pour la session débutant vers le 25 septembre et, à la fin de l'automne, pour celle débutant vers le 19 février. Ce qu'il faut savoir — c'est toujours le document qui parle — ce qui peut-être moins connu, c'est qu'un groupe de 20 personnes peut demander que soit donné tel ou tel cours de formation générale, inclus ou non dans la liste officielle. Ces cours peuvent aussi se tenir en dehors des polyvalentes qui en sont le lieu habituel. Il y a même une possibilité de choisir son professeur, ce qui peut, entre parenthèses — M. le Président, c'est toujours le document qui parle — assurer une orientation correcte.

Le deuxième point sur le même document: «Notre expérience. Le Parti québécois de Chambly a déjà utilisé largement ce service public au bénéfice de ses membres. Une première année, nous, du Parti québécois, avons offert «Le citoyen face au pouvoir» avec un tel succès que nous avons pu former cinq groupes.

«Une autre année, nous avons obtenu «L'introduction à l'économie et une Histoire du Québec».

«Comment procéder? — C'est toujours le document qui parle — Le processus est simple. D'abord, contacter les membres et enregistrer les noms de ceux intéressés à une matière donnée. Dès qu'un groupe de vingt est formé, il suffit de faire la demande au directeur du Service de la régionale (en suggérant éventuellement le nom d'un professeur), les soirs de la semaine peuvent aussi être choisis au préalable, pour accommoder au mieux les gens.

«Un droit d'inscription de \$2 pour quinze heures de cours est perçu lors de la première session. Une précaution ...

M. Carpentier: M. le Président, je m'excuse auprès de mon collègue, question de privilège. Je fais remarquer qu'aucun membre de l'Opposition officielle ne siège présentement.

Le Président suppléant (M. Gratton): À l'ordre! L'honorable député de Saint-Jean.

M. Veilleux: ...avoir plus de vingt noms, car il y a toujours des défections au dernier moment et, par la suite, l'assiduité n'est pas toujours exemplaire. Des crédits — M. le Président, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le document — peuvent être accordés pour certains cours.

«Avantages pour le Parti québécois — c'est là, M. le Président, que je trouve ça dégueulasse — Ces cours présentent, en plus de leur valeur de formation propre, plusieurs avantages connexes. Ils constituent une pépinière de militants. Pour un membre qui n'a jamais milité activement dans une organisation politique, il y a — et nous l'oublions facilement — tout un cheminement à parcourir. Il lui faut renforcer ses convictions, prendre conscience de la nécessité d'une participation personnelle, surmonter certains obstacles psychologiques, timidité, crainte d'exprimer ses opinions en public, etc.

«Cette transformation s'effectue très facilement en quelques semaines au sein d'un groupe de travail. Nous en avons eu maintes fois la preuve. Il renforce la cohé-

sion au sein des équipes, pour une meilleure connaissance personnelle. Il permet des contacts avec des éléments extérieurs au parti qui peuvent y être amenés par des contacts avec des éléments extérieurs au parti qui peuvent y être amenés par des contacts personnels ou une publicité locale. Nous y avons été témoins de plusieurs conversions.»

Et c'est le dernier paragraphe, M. le Président, qui est le plus écoeurant — Ils se vantent même, dans un document qu'on fait circuler dans le Parti québécois, endossé par René Lévesque et censément le conseil national du Parti québécois, on dit ceci: — «En résumé, il s'agit d'un moyen facile et efficace de promouvoir la formation de nos membres, voire de rayonner dans le milieu avec les locaux, les manuels et professeurs payés à même les deniers publics, c'est-à-dire les nôtres».

Le nom de la personne qui a fait ce rapport: André Le Corre.

M. le Président, ceci constitue, sans aucun doute, pour moi, la preuve que le Parti québécois a entrepris, comme le disait René Lévesque, une vaste opération d'infiltration, d'utilisation, de détournement d'organismes et de services publics à des fins purement électorales et partisans.

M. le Président, en lisant ce rapport, je m'interroge. Je m'interroge. Si le Parti québécois était au pouvoir, si le Parti québécois contrôlait, comme il semble vouloir le faire, advenant le cas où il viendrait au pouvoir, les ministères, je me demande, M. le Président, ce qui arriverait des fonds publics de cette province.

M. Burns: Ce serait pas mal mieux.

M. Veilleux: M. le Président...

Une Voix: René Lévesque serait millionnaire.

M. Veilleux: ...dans ce document, de plus, on fait une exploitation, à des fins partisans, des problèmes des Québécois. Je vais vous citer quelques exemples, même si le député de Saguenay dort. Je vais vous citer des exemples.

Problèmes agricoles ...

Une Voix: Il ne dort pas, il est amorphe.

M. Veilleux: ...en mai dernier, suite à la présentation par le gouvernement de son budget sur l'agriculture, nous avons — nous, c'est une dame, Mme Phyllis Péloquin, qui a travaillé dans la Mauricie, dans le comté de mon collègue, le député de Yamaska, dans le comté de Nicolet-Yamaska — par l'entremise du bureau de liaison, avec les comtés, fait parvenir 1,000 lettres à des cultivateurs du comté.

M. le Président, on s'est servi d'un problème réel, qui existait en agriculture, qui a été brillamment défendu par le député de Nicolet-Yamaska, on se sert — M. le Président, pourriez-vous demander au député de Saguenay de se taire...

M. Lessard: ...silencieusement.

M. Veilleux: ...et d'avoir la décence de m'écouter.

Une Voix: Il vient de le réveiller.

M. Lessard: C'est ridicule. Silencieusement.

M. Veilleux: M. le Président, on se sert de problèmes réels, que vivent notamment les agriculteurs, on les tourne uniquement à des fins partisanes et électorales, sans se préoccuper, en premier, de régler le problème des gens qui sont réellement affectés par ces problèmes. Et on dit, dans un deuxième paragraphe: Cette situation a été exploitée à fond. Exploitée à fond. On exploite aussi, M. le Président, le problème des grèves. Conflits ouvriers, Montréal, rive sud, Richelieu, le cas des fonderies de Sorel. Atelier A-1 urbain, A-2 rural et semi-urbain, référez-vous à l'atelier B-6.

On dit, dans ce document présenté par un nommé Bernard Beaumier: Une rencontre est organisée entre les négociateurs et l'exécutif du Parti québécois. Ce qu'il y a de sublime là-dedans, M. le Président, c'est pour concrétiser cette rencontre, pour politiser; remarquez bien ici, ce ne sont pas les syndiqués qui ont essayé de politiser le problème, ce sont les négociateurs avec l'exécutif du Parti québécois de cette région, qui étaient censés défendre le problème des travailleurs, le problème des travailleurs qui exerçaient à ce moment-là un droit légitime de grève afin d'améliorer leurs conditions de travail.

M. le Président, quand il y a des ouvriers au Québec qui exercent ce droit légitime, je les mets en garde contre l'exploitation à leur insu, à de viles fins partisanes, de leur droit légitime d'améliorer leurs conditions de travail. On dit: Un front commun, etc., et on termine Profitant de l'occasion, on fait venir René Lévesque, président du Parti québécois. Il vient à peine d'annoncer qu'il restait au parti — je lisais cela, M. le Président, et je demandais si René Lévesque n'avait pas envie de passer à un autre parti ou de fonder un autre parti politique — il avait décidé qu'il restait au Parti québécois. Beaucoup — le député des Îles-de-la-Madeleine va reconnaître René Lévesque — de difficulté à le rejoindre, mais il accepte de se rendre à Sorel.

M. Lacroix: .. bien couru après.

M. Veilleux: M. le Président, il y a eu une campagne orchestrée, — et je dois accélérer — pour exploiter encore à des fins partisanes un problème réel qu'avaient déjà souligné et défendu avec brio mes quatre collègues libéraux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit le ministre du Revenu et député de Jonquière, le député de Roberval, le député de Dubuc et le député du Lac-Saint-Jean, auprès du ministère des Transports, et qui concernait le boulevard Talbot.

Dans ce document que je vous résume, M. le Président, qui était à l'atelier A-1, A-2, intitulé Economique, il y a la preuve là-dedans que des personnes, avec le Parti québécois, ont orchestré, disait-il, une campagne de sensibilisation. Il dit ceci: Le CRD, le Conseil régional de développement, créait par la suite le comité du boulevard Talbot, chargé d'entreprendre des actions opportunes pour forcer le gouvernement à agir. Toujours est-il, et c'est là que c'est subtil, M. le Président, que le comité n'était qu'un paravent. On se sert d'organismes comme le CRD, où vous avez des citoyens qui ont à cœur de défendre les intérêts de leur région, qui oeuvrent

à l'intérieur de ces conseils régionaux de développement. Mais vous avez un parti politique, le parti politique de cette région, avec en tête le président régional qui siège en cette Chambre, qui s'est servi à des fins purement partisanes et électorales d'un mouvement aussi important qu'un conseil régional de développement.

M. le Président, on a sorti — ah oui! ce document a été présenté en juin 1974, par M. Jean-Claude Dallaire — on dit: «Le rôle du Parti québécois dans le problème que je mentionnais, qui est le problème du cas du boulevard Talbot. Bien qu'officiellement — parce qu'il y a une pétition, imaginez-vous, M. le Président, qui a été signée — bien qu'officiellement la pétition ait été organisée par la Société nationale des Québécois, la SNQ, le Parti québécois a joué un rôle actif dans la réalisation de cet objectif.»

Encore là, on se sert d'organismes comme la Société nationale des Québécois, qui est censée prendre la défense des Québécois, par partisanerie, parce que ils sont venus nous dire ici à la commission parlementaire, lorsque nous avons discuté du projet de loi no 22, qu'ils venaient représenter les véritables intérêts des Québécois; ils n'étaient pas les représentants d'un parti politique. J'ai la preuve là-dedans, M. le Président, que la Société nationale des Québécois, dans cette région du moins, est manipulée, peut-être à l'insu des membres, par un parti qui siège en cette Chambre, qui est le Parti québécois.

Même chose, l'atelier A-1, A-2, l'abolition de la taxe foncière, ici à Québec; on prouve là-dedans qu'on se sert d'un problème réel, qui est le fardeau de la taxe foncière, pour soulever la population, pour se faire du capital strictement politique. Et ils terminent leur document en disant: «Dans notre stratégie, nous avons l'intention de pousser plus loin ce thème des taxes, parce qu'il est un de ceux où nous sensibilisons le plus concrètement l'électeur.»

Voici ici la preuve. Il existe, il est vrai, des problèmes réels des Québécois mais c'est la preuve qu'on se sert de ces problèmes uniquement pour des fins partisanes.

On se sert aussi d'organismes et de services publics: qu'il sa'gisse de mentionner les ACEF, les CLSC, les garderies, les comités de parents et d'école et même les commissions scolaires, et je vais vous en donner la preuve.

Ce document s'intitule Approches selon le milieu, Laurentides-Terrebonne. Tiens, cela va intéresser le ministre des Affaires culturelles. Comté urbain.

M. Hardy: Chez nous, ils sont purs, ils ne font pas ça. Jamais, jamais. Ils sont tous purs.

M. Veilleux: Je vais vous lire uniquement deux petits extraits de la page 33 qui sont très explicites: "Plusieurs s'interrogent sur la forme que doit prendre l'action politique du parti sur le plan local. Certains privilégient l'intervention directe, d'autres préfèrent que le parti, ses cadres, ses membres, sa structure s'insèrent à l'intérieur d'un regroupement naturel de citoyens: comité de citoyens, parti d'opposition au municipal et au scolaire — et c'est là où sont les deux lignes subtiles intéressantes — ce qui n'exclut pas que le parti soit le plus souvent possible à l'origine de ces manifestations".

Des Voix: Ah!

M. Veilleux: Voilà, M. le Président. On se vante, dans ce document, de soulever des gens, d'organiser des manifestations uniquement à des fins électorales et partisans. «C'est ainsi qu'il — il, c'est le Parti québécois — s'est infiltré, toujours dans le comté de Terrebonne, à l'intérieur de conseils d'administration de la région, d'organismes sociaux, ACEF, CLSC. Gilles Pesant.»

M. Hardy: Mais ils se font battre quand même.

M. Veilleux: C'est un document qui a été présenté par un nommé Gilles Pesant.

M. le Président, les garderies. Lorsque le gouvernement Bourassa a accepté, par l'entremise du ministre d'Etat aux Affaires sociales, le député du comté de Bourassa, d'aider les garderies populaires, c'était uniquement aux fins de permettre aux mères de famille, dont le père avait énormément de difficultés à rejoindre les deux bouts, de travailler pour rapporter une somme devant permettre à l'ensemble de la famille d'améliorer son sort.

J'ai écouté le chef de l'Opposition officielle, au lendemain du discours inaugural, sommer le ministre d'Etat aux Affaires sociales de réviser son programme de garderies. Je tiens à lire ce petit paragraphe, signé Louise Gourre, au ministre d'Etat aux Affaires sociales, pour vous montrer à quelles fins le Parti québécois sert pour contester le programme de garderies du ministre d'Etat.

«On s'interroge souvent sur la moins grande participation des femmes à la vie politique, d'autant plus qu'au sein du Parti québécois on peut remarquer que le militantisme est surtout fait de femmes de moins de 25 ans ou de plus de 40 ans. Il y a donc une tranche d'âge, celle des femmes de 25 à 40 ans, où l'on trouve moins de candidates à des postes de toutes sortes ou encore moins de bénévoles.

«A notre avis — pas le mien, celui de Louise Gourre — l'une des raisons de cette situation est tout simplement qu'entre 25 et 40 ans un très grand nombre de femmes sont retenues à la maison par des soins à donner aux enfants.» Donc, étudions la possibilité, par groupes de citoyens, d'ouvrir une garderie. Nos mères de famille, de 25 à 40 ans, au lieu d'aller gagner une somme d'argent qui permettrait à leur famille de mieux vivre, on va leur dire: On ouvre une garderie, on conteste pour que le ministre d'Etat aux Affaires sociales ouvre la garderie; on va envoyer les enfants là et les femmes, au lieu d'aller travailler, vont venir travailler bénévolement pour nous. C'est ce que dit ce document.

Je dis que le gouvernement Bourassa ne peut pas se prêter à un tel chantage. La même chose, M. le Président, se retrouve au niveau des comités de parents et d'école, page 51, et au niveau des commissions scolaires, page 46.

M. le Président, je termine. Dans ce volumineux document, on se vante et on se félicite entre péquistes de réaliser ainsi une telle manipulation d'organismes publics. Quand on pense que ce sont ces gens qui s'affichent comme des modèles de vertu, c'est d'un cynisme inqualifiable. Je fais examiner, actuellement, ces documents — le nom des auteurs paraît au bas de

chacun — par des conseillers juridiques pour savoir si d'éventuelles accusations devant les tribunaux pourraient être portées, en particulier dans le cas décrit de l'utilisation de programmes d'éducation des adultes à des fins électorales.

Que l'exécutif du Parti québécois s'explique publiquement, car les Québécois ont le droit de savoir si, en payant leurs taxes, ils souscrivent ainsi à la caisse électorale de ce parti.

De plus, je demande aux ministères gouvernementaux — cela, je le dis consciemment — de qui relèvent les organismes publics que le PQ utilise ainsi, de faire enquête sur de telles malversations et de prendre les mesures qui s'imposent. Car j'entends soulever, en tant que député de Saint-Jean, ce problème de l'utilisation par le PQ à des fins partisans d'organismes publics, lors de l'étude des crédits de chacun des ministères. Vous pouvez être persuadé, M. le Président, que les ministres concernés me verront présent et j'obligerai les ministères à déposer les documents pertinents avec les noms des personnes et ce qu'on fait de cet argent du gouvernement.

Au moment même où l'Assemblée nationale s'apprête à verser aux partis politiques des sommes importantes pour leur permettre de financer leurs activités, j'entends bien faire en sorte que ces sommes ne servent pas à financer cette vaste opération d'infiltration et de détournement du Parti québécois.

M. le Président, c'est le devoir de chaque membre de cette Chambre de veiller à ce que cette opération, qualifiée comme telle par René Lévesque, d'infiltration, d'utilisation et de détournement d'organismes et de services publics à des fins électorales et partisans cesse et ce, au nom de la moralité publique au Québec.

Merci, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Gratton): Le député de Saguenay.

M. Lucien Lessard

M. Lessard: M. le Président, encore une fois, au cours de ce discours inaugural, le gouvernement du Québec nous parle de modification des valeurs traditionnelles du Québec et de crise de civilisation.

Ce qu'on peut dire lorsque nous lisons le discours inaugural, c'est que, de plus en plus, nous avons un gouvernement de «radoteux». A ce langage pompeux et stérile, comme le disait le ministre des Affaires culturelles, il a bien fallu nous, de l'Opposition, nous habituer depuis 1970 car, à défaut de pouvoir régler les vrais problèmes des Québécois, il faut bien que ce gouvernement tente de se revaloriser en faisant de la philosophie sur les problèmes sociaux que doivent affronter toutes les sociétés, quelles qu'elles soient.

Il n'y a rien de nouveau dans le changement; c'est là une notion universelle à laquelle il faudra bien s'habituer. Mais plus qu'une crise de civilisation, nous vivons d'abord, au Québec, une crise de gouvernement. Oui, M. le Président, nous aurions été les premiers heureux, lors de ce discours inaugural, si le gouvernement avait profité de la situation déplorable dans laquelle il baigne pour tenter de nous présenter un véritable projet d'envergure, pour réunir les Québécois autour d'un leadership qui nous fait tellement défaut.

Tout le monde sait, maintenant, que les fondements mêmes de notre démocratie sont viciés au Québec.

C'est la commission Cliche, et non pas le Parti québécois, qui nous a dévoilé très superficiellement comment ce dernier gouvernement colonial vivait dans les coulisses du monde financier comme du monde interlope, au milieu d'un grouillement d'influences dont la seule existence inavouée, cachée mais trop connue est en soi délétère pour la santé politique d'une société. C'est encore par cette commission, et non pas par le Parti québécois, que nous avons appris de la bouche même du ministre du Travail que ce gouvernement était incapable de faire respecter ses propres lois car il avait cédé tous ses pouvoirs à celui qui tirait toutes les ficelles de l'emploi à la baie James jusqu'à la promotion à l'intérieur de la Commission de la fonction publique.

Et je n'ai pas besoin de vous nommer M. Paul Desrochers. La seule chose cruciale qu'ait su maîtriser cette équipe de ligue mineure, c'est l'art consommé de recevoir et de transmettre les signaux que lui font parvenir en coulisse ses véritables patrons. De ces signaux, le plus constant, multiplié sur tous les tons, c'est celui qui nous veut, à perpétuité, dépendants et quémandeurs hyperconscients de la moindre difficulté et soigneusement vaccinés contre toute tentation d'évaluer les Québécois à leur juste valeur.

Bref, M. le Président, ce demi-gouvernement des autres, par les autres et pour les autres ne joue plus que le rôle classique des fins de régime en colonie, celui d'un instrument de rapetissement collectif. Mais il faudra avoir tombé très bas pour espérer justement monter avec un vrai gouvernement, qui ne sera certes pas le gouvernement libéral.

Oui, il faut sortir de ce climat qui dégrade la collectivité québécoise. Tout le monde sait que sous ce gouvernement le poids des taxes est non seulement excessif mais injuste. Les mieux nantis, à commencer par les plus riches entreprises multinationales, paient toujours moins que leur part alors que les personnes qui ont des revenus moyens et modestes se font pratiquement égorger. C'est l'imposition la plus régressive, c'est-à-dire la moins équitable, qui trop souvent, est celle qui augmente le plus.

Malgré les demandes répétées du Parti québécois, ce gouvernement refuse encore d'indexer l'impôt, et il a été prouvé à plusieurs reprises à cette Chambre que ça permettrait de favoriser les personnes à faible revenu.

Et, M. le Président, parlons aussi de la taxe foncière qui gruge de plus en plus, étant donné les augmentations considérables qu'ont dû subir les citoyens des municipalités depuis quelques mois, les budgets des petits contribuables. Tout le monde sait que, parmi les facteurs les moins excusables de l'inflation galopante où s'abîme le pouvoir d'achat et le niveau de vie des Québécois, se trouvent les profits excessifs des compagnies et la véritable exploitation organisée que tolèrent et souvent même que subventionnent nos politiciens, valets des autres.

Encore une fois, nous n'avons qu'à rappeler ici les demandes constantes qui ont été faites par le Parti québécois pour tenter de contrôler les compagnies multinationales qui font des profits considérables à même les consommateurs comme à même les agriculteurs québécois. En même temps, oui en même temps, on laisse

le consommateur, c'est-à-dire chacun de nous, se débattre avec moins de protection, moins d'information et moins de recours que n'importe où ailleurs en Amérique du Nord.

Il faut mettre fin à cette tolérance des abus et à ce mépris des citoyens. Tout le monde sait aussi que dans le secteur des richesses naturelles ce gouvernement a fait la démonstration magistrale à la fois de son inertie et de son incompetence. Dans tous les domaines, on retrouve la même incurie depuis 1970. Dans le domaine de l'eau, on a passé deux ans à attendre le rapport Legendre et deux ans à se défendre de n'avoir rien fait, tout est encore resté sur les tablettes. Dans le domaine de l'énergie, on se rappelle qu'une politique énergétique avait été soumise à cette Assemblée nationale en 1972. Depuis, le gouvernement n'agit pas.

Dans le domaine du pétrole, le gouvernement a refusé, malgré les demandes constantes du parti de l'Opposition, de faire de SOQUIP le principal importateur de pétrole, particulièrement pour le pétrole canadien. De plus, le cœur du livre rouge sur l'énergie, c'est-à-dire la mise sur pied d'un secteur témoin, exploration, raffinage, distribution, a été relégué aux oubliettes.

Dans le domaine de l'exploration, le bill 17 accorde un faible montant de \$7.5 millions à la société québécoise d'initiative pétrolière. La recherche pétrolière, dans le golfe se fait à un rythme presque nul comparativement aux recherches dans l'Ouest, sur la côte du Labrador ou sur la côte de Terre-Neuve.

Toujours dans le domaine de l'énergie, on n'a rien fait pour mettre sur pied une régie de l'électricité. On a appliqué une hausse de 10% des tarifs en 1975 et on annonce une hausse additionnelle de 30% pour les trois prochaines années.

Dans le domaine minier, M. le Président, nous attendons encore une politique de la part de ce gouvernement. On se gargarise constamment de slogans mais jamais, M. le Président, nous n'avons réussi à obtenir une politique de ce gouvernement. En particulier, M. le Président, le cas de l'amiante est d'une clarté qui nous démontre l'évidence d'avoir une politique réelle en ce qui concerne ce secteur. Malgré qu'un certain consensus se soit fait autour de l'idée de mettre sur pied un office exclusif de mise en marché de l'amiante, malgré le fait que la formule se soit avérée excellente, suite aux expériences tentées par d'autres provinces, le ministre ou plutôt, M. le Président, le pion-ministre des Richesses naturelles s'oppose toujours à l'idée et refuse d'agir. Quant à l'idée d'assurer une véritable présence québécoise dans une industrie à 100% étrangère, le ministre refuse également de passer à l'action et d'acheter une entreprise.

On continue, dans ce secteur comme dans d'autres secteurs de la société, à se faire systématiquement dépouiller par les autres.

dans le domaine de la transformation du minerai de fer, là encore, M. le Président, on préfère jouer de slogans plutôt que d'agir. On préfère parler de transformation sur place, comme on le fait encore actuellement, probablement pour la cinquième fois, depuis 1970, de nos richesses naturelles dans le discours inaugural. Mais, M. le Président, pendant ce temps, 95% du fer québécois continue d'être exporté sans aucun traitement secondaire.

La dernière partie au dossier de l'incurie, c'est la cas inadmissible du projet d'aciérie pour l'Est du Canada, aciérie destinée à l'exportation. Ce dossier était en gestion fédérale depuis 1972, on le sait, et M. le Président, comme un simple écolier, le ministre de l'Industrie et du Commerce a reçu même il y a seulement quelques mois, M. le Président, le rapport préparé par le MEER, qui démontre encore de façon systématique que l'aciérie, malgré les revendications que pourront faire tant le député de Duplessis que le député de Rivière-du-Loup, pour obtenir cette aciérie, le rapport MEER, qui a été préparé par Stelco, nous prouve encore une fois que le fédéral a pris une décision avant, justement, qu'intervienne le ministre de l'Industrie et du Commerce. Voilà un exemple concret où le Québec devrait appliquer sa politique de transformation, puisque cette aciérie doit, selon l'étude de Stelco, être alimentée par du minerai québécois. C'est la preuve, encore une fois, que le Québec n'a pas de véritable politique connue...

M. Bellemare (Johnson): M. le Président, je souleve une question de règlement. Je vous ferais remarquer, M. le Président, que, dans cette Chambre, nous n'avons pas présentement quorum. Je crois qu'il serait de mise que nous puissions au moins avoir le quorum, puisque nous devons siéger le lundi. On nous a forcés, malgré nous, à siéger le lundi, alors on devrait avoir quorum.

M. Lacroix: Vous avez mentionné que nous n'avons pas quorum. Qu'on appelle les députés, et cela vient de s'éteindre.

Le Vice-Président (M. Lamontagne): Qu'on appelle les députés!

M. Bellemare (Johnson): M. le Président, j'ai le droit de dire qu'on nous a forcés à siéger.

M. Lacroix: Nous avons quorum tantôt. Arrêtez donc de faire le fin!

M. Bellemare (Johnson): M. le Président, nous n'avons pas quorum et on nous a forcés à siéger aujourd'hui.

Le Vice-Président (M. Lamontagne): Qu'on appelle les députés!

Puis-je vous suggérer d'aller continuer cette conversation en arrière?

L'Assemblée suspend ses travaux pour dix minutes.

A l'ordre, messieurs!

L'honorable député de Saguenay.

M. Lessard: M. le Président, dans le domaine de l'acier comme dans de nombreux autres domaines, on fait encore rêver les Québécois. On fait encore rêver les gens de Sept-Iles comme ceux de Gros Cacouna, alors qu'on sait très bien, malgré les faibles protestations du ministre de l'Industrie et du Commerce, que les dés sont pipés.

Déjà Gabarouse, en Nouvelle-Ecosse, paraît être

le choix politique du gouvernement fédéral et ceci, dès février 1974.

Ce n'est d'ailleurs que vers la fin de 1974, début de 1975, que le gouvernement québécois s'est réveillé, une fois que tout était définitivement réglé ou organisé par le MEER et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

C'est là un autre exemple concret où le Québec devrait appliquer sa politique de transformation puisque cette aciérie doit, selon l'étude de Stelco, être alimentée par du minerai québécois.

C'est encore la preuve que le Québec n'a pas de véritable politique connue de transformation sur place de ses richesses naturelles.

Tout le projet a été élaboré sur l'hypothèse que le minerai viendrait de la Côte-Nord.

Dans sa lettre au ministre fédéral de l'Industrie, rendue publique le 30 décembre 1974, le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce blâme bien timidement certains officiers du MEER et parle vaguement des droits du Québec à transformer sur son territoire ses richesses naturelles.

Mais, on n'agit toujours pas. On va continuer à se faire siphonner dans ce fédéralisme rentable dont on nous parle depuis 1970.

Pendant longtemps on a dit que, dans le cas du fer, il fallait accepter parce qu'on se faisait dépouiller par les grandes compagnies américaines. Pour l'avenir, on nous annonce que le fer québécois sera transformé en Nouvelle-Ecosse, dans le cadre d'un projet piloté par le gouvernement fédéral.

M. le Président, le Québec, s'il veut dépasser les slogans inutiles et stériles, doit s'opposer à ce projet et lancer lui-même son propre projet d'aciérie pour desservir ce marché d'exportation d'acier semi-fini.

Il est possible, pour SIDBEC, qui a déjà signé une entente avec Québec Cartier Mining, de mettre sur pied cette aciérie et non pas de laisser tout simplement le gouvernement fédéral s'emparer, encore une fois, de nos ressources naturelles au profit des autres.

Mais, M. le Président, pour avoir une vraie politique minière, pour avoir une vraie politique des richesses naturelles, il faudrait d'abord que le premier ministre, il faudrait d'abord que ce gouvernement ait le courage de faire un nettoyage à l'intérieur du ministère des Richesses naturelles. Il faudrait d'abord que ce gouvernement ait le courage de retourner à la vie privée ou de retourner à l'arrière-ban un ministre paralysé, un ministre paravent, qui coûte des millions aux Québécois en manque à gagner, car ce que l'on ne récupère pas sur l'exploitation des richesses naturelles, ce sont les Québécois qui le paient en impôts supplémentaires.

M. le Président, dans le secteur agricole, nous vivons actuellement une situation qui nous annonce — et ce ne sera pas encore la faute du Parti québécois — certaines contestations dès le printemps prochain. Dans le domaine agricole, en écoutant le discours inaugural comme, d'ailleurs, c'est le cas depuis de nombreuses années, on a l'impression d'écouter un vieux phonographe, un vieux disque qui est de plus en plus fêlé et qui répète à peu près toujours les mêmes choses.

Lors du discours inaugural de novembre 1973, le gouvernement nous promettait dur comme fer un plan

de zonage du territoire agricole. En mars 1974, encore la même promesse; on nous dit dans le discours inaugural que le gouvernement a l'intention de présenter un projet de loi pour favoriser une utilisation rationnelle du territoire agricole du Québec. Or, M. le Président, en mars 1975, le gouvernement utilise encore exactement les mêmes termes pour nous annoncer qu'un projet de loi nous sera présenté pour l'utilisation rationnelle du territoire agricole. On attend encore ce projet de loi, comme on attend de nombreux autres projets de loi qui nous ont été annoncés depuis plusieurs années.

Toutes les provinces du Canada ont déjà légiféré et nous autres, au Québec, M. le Président, on demeure encore le paradis des spéculateurs. Il y a quelques jours, on pouvait lire dans un quotidien: Québec refait les mêmes promesses à la classe agricole. Bien sûr, c'est normal, quand on a l'habitude de ne pas tenir ses promesses, on peu constamment en faire. Mais les cultivateurs en ont assez. Les cultivateurs ont démontré l'automne dernier qu'ils n'accepteraient plus l'incurie du gouvernement dans ce secteur. Je pense que le ministre devrait être conscient que l'été peut s'avérer assez chaud s'il n'y a pas de projet ou s'il n'y a pas de politique agricole qui nous est présentée au cours de cette session.

En ce qui concerne le revenu des agriculteurs en 1974 et encore là le ministre de l'Agriculture nous dit dans ses conférences de presse: Il n'a pas de problème, ça va bien dans l'agriculture. Le ministre nous dit qu'il va encore une fois continuer les politiques satisfaisantes de l'an dernier.

Or, quelle est la situation en ce qui concerne le revenu des agriculteurs? Alors que les provinces des Prairies ont vu augmenter leur revenu net de 36%, les cultivateurs du Québec ont vu diminuer leur revenu de 9%. Voilà la situation qui est tout simplement la conséquence du fait que le ministre de l'Agriculture n'a pas de pouvoirs dans ce secteur et toute l'initiative des politiques agricoles est laissée tout simplement au gouvernement fédéral.

Concernant différents programmes tels que le programme F-1, c'est une crise un peu partout et les engagements du ministère de l'Agriculture n'ont jamais été respectés. Et nous espérons en tout cas, au cours de cette année, que le ministre de l'Agriculture se réveillera à temps et présentera un budget qui permettra de faire face à la situation.

On sait que l'an dernier il consacrait \$115 millions, sur un budget total de \$6.6 milliards, soit 1.7% du budget total à l'agriculture. Les budgets supplémentaires arrachés de peine et de misère par la contestation des agriculteurs ont permis d'augmenter ce budget à 2.2%. Quant au ministre, lui, il se disait satisfait et n'a même pas réussi à dépenser toute la subvention destinée aux producteurs de porc.

M. le Président, je pourrais continuer dans ce secteur, mais une conclusion s'impose. Une chose ressort clairement, l'incurie du gouvernement québécois et l'action très efficace, en revanche, du fédéral pour protéger les provinces de l'Ouest, se donnent vraiment la main pour entretenir dans notre agriculture la désorganisation, l'absence d'objectifs concrets et un manque effarant d'intégration avec les marchés de consommation.

Dans le secteur forestier, M. le Président, j'aurai l'occasion, puisque je pense que je n'en ai pas le temps d'en discuter lors des crédits et j'aurai l'occasion d'en

rediscuter au moment de la discussion du budget. Ce qu'on peut dire, c'est que la loi no 27 qui nous a été présentée en décembre dernier n'est encore qu'un paravent qui fait renaître, sous une autre forme, les concessions forestières.

Dans le le domaine touristique, c'est un fouillis. On n'en parle pas, on attend encore la promesse du gouvernement Bourassa. En 1970, au retour d'une fin de semaine passée au célèbre lac à l'Epaule, il annonçait la décision de son gouvernement de procéder à une démocratisation planifiée et graduelle des territoires de chasse et de pêche et précisait même que la disparition des clubs privés serait complétée en 1974.

Voilà une autre promesse du gouvernement Bourassa qui n'a jamais été réalisée. Sur presque tous les points essentiels ou les points stratégiques, on subit depuis 1970 un trio de recettes auxquelles aucun estomac collectif ne peut résister indéfiniment, le gouvernement par omission, par démission et par dissimulation. Après les grandioses rêvasseries superportuaires, superpétrolières, on nous parle maintenant d'aluminium, de l'acier, des pâtes et papiers, de pétrochimie, d'uranium enrichi.

Attendons encore une fois le réveil brutal, probablement, qui nous sera infligé par le coup de sifflet senior qui retentira du gouvernement d'Ottawa. Après les refrains berceurs sur le fédéralisme rentable, tous ces ministres en miniature jettent l'éponge à la queue leu leu, en apprenant d'ordinaire par les journaux que cela se décide ailleurs et en dehors de leurs pouvoirs, pour le blé comme pour l'essence, pour le téléphone comme pour la télévision, pour nos aéroports comme pour nos chemins de fer, pour l'aciérie comme pour la pétrochimie et pour le chômage aussi bien que pour nos mesures sociales.

C'est ce gouvernement pernicieux qu'il s'agit de remplacer, car il pourrait, en continuant, saboter la chance nationale qui ne repassera pas toujours et, au bout du compte, faire du Québec français une minorité à jamais rembarée dans son déclin et vouée aux oubliettes comme une pièce de musée pour touristes pressés.

Le temps presse, M. le Président, si nous voulons, une bonne fois, nous bâtir un vrai gouvernement québécois. En terminant, puisqu'on parle...

Des Voix: Bravo!

M. Lessard:... de plus en plus, à l'intérieur de ce gouvernement, pour, probablement, tenter de s'excuser, de moralité publique, je les inviterais à lire un rapport qu'on a laissé aux oubliettes depuis quelques années, mais qui est encore passablement d'actualité et qui a été préparé à la demande du gouvernement libéral en 1960, le rapport Salvat.

Je voudrais simplement terminer en citant le rapport où on dit: «Enfin, les membres de l'Assemblée législative — aujourd'hui l'Assemblée nationale — doivent exercer une surveillance étroite et constante de la dépense des deniers publics. C'est là l'une de leurs obligations fondamentales envers les contribuables de cette province. Ils doivent s'attacher résolument à l'accomplissement de ce devoir de protection du public; autrement, la législation la plus complète et le travail le plus honnête des fonctionnaires risqueraient d'être inefficaces.» On continue:

«Il est d'importance capitale que le comité des comptes publics — qu'on a fait disparaître en 1970 — siège régulièrement et aussi souvent que nécessaire pour assurer un contrôle efficace de la dépense des deniers publics. Il doit faire son travail avec toute l'objectivité et la sérénité que requiert la gravité de ses responsabilités envers les représentants du peuple. Ces derniers ne doivent pas hésiter à réprimer toute irrégularité ou abus ou toute cause d'irrégularités ou d'abus dans la gestion des deniers publics, et ce avec énergie, mais sans esprit partisan, ni esprit de persécution, ou avec la dignité et le sens des responsabilités qui doivent animer les hommes publics conscients de la grandeur de leur rôle dans la société.»

Messieurs les libéraux, vous devriez faire renaître cette commission Salvat afin d'étudier de quelle façon vous êtes en train d'utiliser les fonds publics pour vos propres fins.

Des Voix: Oh! Oh!

M. Lessard: Vous auriez intérêt, M. le Président ...

M. Bacon: Vous nous faites rire. C'est ridicule.

M. Malouin: Vous pouvez bien parler, vous. Donnez donc des noms, pour voir.

Le Vice-Président (M. Lamontagne): A l'ordre, messieurs! A l'ordre!

M. Lessard: Vous auriez intérêt, dis-je, à relire ce rapport...

Une Voix: Nommez-les.

M. Lessard:... Salvat dont vous avez pris l'initiative en 1960...

M. Malouin: Bande d'hypocrites!

M. Lessard:... mais qui est encore d'actualité parce que le pourrissement que nous vivons encore actuellement, en ce qui concerne l'administration des deniers publics, est probablement pire que celui qui existait en 1960.

Merci, M. le Président.

M. Malouin: Donnez des exemples.

Le Vice-Président (M. Lamontagne): L'honorable député de Vanier.

Une Voix: Le père des CLSC.

M. Fernand Dufour

M. Dufour: M. le Président, quand les hommes vivront d'amour, y aura-t-il encore toutes ces misères? Voilà la question que je suis porté à me poser en constatant le climat qui règne actuellement en Amérique du Nord et, particulièrement, au Québec. Je n'ai pas à faire ici le procès des éléments qui ont amené cette situation. Tout de même, nous devons constater, nous interroger et prendre les mesures correctives qui s'imposent.

Si l'on s'en tient aux dires de notre distingué chef de l'Opposition, il faudrait croire que tous les sages ont perdu la boule, et qu'eux seuls, ces chastes et purs, possèdent la vérité.

A la suite d'un discours inaugural, que je qualifierais de magistral, et dans les circonstances, rempli de bonne volonté et de projets de loi prometteurs, nous l'avons vu et même entendu rêver tout haut. Dans son message — je parle toujours du chef de l'Opposition — il accuse le gouvernement libéral d'impuissance et cela, pour deux raisons. D'abord, la dépendance du Québec à l'endroit du fédéral et, en second lieu, la véritable possession de nos biens et richesses par les entreprises étrangères. Pour un credo, c'en est tout un. Mais, y croit-il réellement? Se rend-il compte, ce cher homme, que penser en fonction du Québec, comme il le fait, c'est décréter l'indépendance absolue.

Le Parti québécois ne parle-t-il pas, depuis toujours, d'une association bénéfique avec le reste du Canada, au lendemain de cette téméraire idée de l'indépendance? Notre rêveur ne tient donc pas compte du contexte économique réel nord-américain. Comment peut-on croire un «intellectualiste» et député qui mélange toujours rêve et réalité?

Pour ma part, M. le Président, j'ai choisi d'être pratique. Depuis 17 mois que je siège dans cette vénérable Assemblée nationale, qu'en ai-je retiré pour mes commettants? Sommes-nous ici pour produire ou pour laisser dire? Ici, M. le Président, je blâme l'Opposition officielle de vouloir et de réussir à nous faire perdre un temps précieux. Je les comprends ces assoiffés de capital politique, mais ce genre d'approche se fait toujours au détriment des citoyens du Québec, et à quel prix.

Si nous voulons relever le défi qui est nôtre d'améliorer le mieux-être de notre population, ce n'est certes pas en critiquant le système et les milliers de bonnes gens qui oeuvrent à l'intérieur de ce système que nous produirons quelque chose de positif.

L'Opposition péquiste, que nous ressentons à l'intérieur comme à l'extérieur de cette vénérable Assemblée s'évertue à salir des réputations et à dénigrer la qualité de notre députation. Devant pareille situation de faits, nous devons réagir. A mon humble avis, nous retrouverons la sérénité propre aux réalisations constructives en nous mettant résolument au travail, pendant qu'il est encore temps. Et ceci vaut pour les membres de l'Opposition comme pour les ministériels.

Les mesures qui ont été proposées dans le discours inaugural aideront, par leur portée, à assainir le climat dans lequel nous nous trouvons et amélioreront sûrement la qualité de la vie de nos concitoyens. Il faut que tous les membres de cette Assemblée deviennent de véritables législateurs et jouent leur rôle sur les plans social et politique.

Pour ma part, M. le Président, je m'engage à travailler dans cette voie et désire profiter de l'occasion pour inviter tous mes collègues ministériels, de même que les membres de l'Opposition, à en faire autant, afin que cette troisième session de la 30^e Législature permette au Québec de franchir des étapes importantes, dans son développement et dans l'amélioration de la qualité de la vie.

Le temps du verbiage inutile est terminé, nous devons passer à l'action.

M. Bacon: M. le Président.

Le Vice-Président (M. Lamontagne): Le député de Trois-Rivières.

M. Guy Bacon

M. Bacon: Depuis une semaine, nous avons entendu, spécialement de la part de l'Opposition, des discours d'un ton tel que si nous en faisons sérieusement l'examen, on doit se demander même si on va être capable d'entrer dans nos comtés, s'il n'y aura pas révolution.

Pour continuer cet agrément d'écouter les discours des membres de l'Opposition, je faisais, vendredi après-midi, une revue des questions que les membres de l'Opposition ont posées la semaine dernière pour voir si la situation était si cahotique, si explosive et si je pouvais m'en retourner dans mon comté en toute sécurité. J'ai relevé des questions d'une pertinence telle qu'on a même parlé de hockey junior. Imaginez-vous, M. le Président, ça va mal dans la province parce que des jeunes joueurs de hockey junior signent des contrats. Cela, c'est l'envergure des questions de l'Opposition et ça rejoint facilement la platitude et l'insignifiance du discours du chef de l'Opposition qui n'a même pas le courage de venir ici aujourd'hui pour entendre les répliques qu'on peut lui donner.

C'est plus facile, comme chef de l'Opposition, de venir dans nos régions, de faire une petite tournée, de voir les problèmes dans nos régions. Parce que ce gars, avant d'arriver à l'Assemblée nationale — c'était peut-être son premier voyage d'ailleurs, quand il est arrivé ici — découvre qu'il existe quelque chose sur le territoire québécois. Il se met à voyager, il a une limousine avec un chauffeur, c'est encore plus fin. Il se promène et vient nous voir. Je m'excuse, il ne vient pas nous voir, il vient voir nos régions.

Dans le comté de Trois-Rivières, il est venu dernièrement, je l'avais déjà averti, je lui avais dit: M. le chef de l'Opposition, quand vous viendrez, communiquez avec moi, je vais vous montrer ce qui se fait. Lâchez vos porteurs de pancartes qui vous empêchent de voir exactement ce qui se passe.

Le chef de l'Opposition est revenu dernièrement, M. le Président, il ne m'a pas écouté, il ne m'a pas appelé. Il s'est promené un peu partout.

Une Voix: Il aime la région.

M. Bacon: Il commence à aimer ça aussi, ils ont tous une tendance à venir chez nous. C'est peut-être le député de Johnson qui les attire.

M. le Président, il a dit aux gens...

M. Bellemare (Johnson): ...Corneille.

M. Bacon: Quand il eut fini sa visite, il rencontra la presse régionale et dit: Vous savez, nous sommes débordés de travail, nous de l'Opposition, c'est un petit nombre, à l'Assemblée nationale, qui travaille tous les jours, mais en plus de ça, je suis obligé de faire l'ouvrage des députés libéraux et venir dans les régions.

Eh bien, M. le Président, j'aurais aimé, cet après-midi, que ce grand chef de l'Opposition officielle, le grand découvreur sur roulettes du Québec, avec chauffeur en plus, vienne nous entendre et qu'on puisse lui dire un peu ce qui s'est fait dans une région comme la nôtre. Je comprends qu'au nombre de mots que ces gens débitent et à la façon dont ces gens travaillent tous ensemble, j'écoutais tantôt, d'une façon... je suis scandalisé des révélations que faisait le député de

Saint-Jean. On n'a qu'à regarder un peu ce qui se passe dans nos comtés, l'exploitation vicieuse que font les gens du Parti québécois, les conflits ouvriers, les difficultés que peuvent rencontrer différentes classes de la société alors qu'on veut tout simplement tenter de les aider. Eux, ils exploitent; simplement, ils veulent politiser à outrance tout ce qu'ils peuvent rencontrer sur leur passage.

Avant de vous donner les différentes étapes que nous avons franchies dans notre région au cours des dernières années, je réitère quand même, — j'espère qu'il pourra regarder le journal des Débats — mon invitation au chef de l'Opposition officielle. J'espère qu'il va revenir encore dans notre région mais j'espère qu'il nous convoquera cette fois et qu'on pourra faire une tournée pour lui dire ce qui s'est passé, pour lui dire les investissements qu'on a faits dans le domaine routier, pour lui dire les implantations industrielles qui sont installées dans le comté de Trois-Rivières depuis quelques années.

M. le Président, je vais vous donner quelques chiffres, je vais pouvoir vous en donner. Ce ne sont pas des grandes idées. Cela ne prend pas des heures à débiter, M. le Président. On donne des chiffres, on donne des faits. Nous, nous n'administrons pas un gouvernement de papier, nous n'administrons pas un budget de papier et nous ne faisons pas des projets de loi pour un gouvernement qui ne viendra probablement jamais au pouvoir. Nous, nous administrons sérieusement et nous avons des résultats concrets. La preuve, c'est que nous nous retrouvons, ici, dans cette Assemblée nationale, dans la majorité, des députés libéraux.

Dans notre région, les candidats de cette formation politique ont été rejetés, à plate couture, à part cela, M. le Président. Pas de petites «victories», des victoires, M. le Président.

M. Berthiaume: Des victoires morales!

M. Bacon: Eux autres, ce sont des victoires morales. Ils accumulent cela depuis cinq ans. Ils ont du plaisir, M. le Président. Ils perdent, ils se font battre, ils se font éliminer: C'est une victoire morale! Une claque après l'autre, M. le Président. Ils en redemandent une autre!

Sérieusement, M. le Président, voici la situation que présente la région de la Mauricie, après cinq ans — il y aura dans quelques semaines cinq ans que j'ai été élu député de Trois-Rivières et que la majorité des sièges, dans la région, est libérale, cela s'est terminé par la dernière élection, en 1973, où la région est totalement libérale — la situation économique, depuis quatre ans, a augmenté son rythme de croissance à un tel point qu'au rythme de croissance actuel, la région de la Mauricie sera probablement une des régions de la province avec un des meilleurs rythmes de croissance, avec les années.

M. le Président, comme je le mentionnais tantôt, la base de ce jugement repose sur le constat des investissements publics importants réalisés depuis quelques années pour doter la région de l'infrastructure nécessaire à son développement progressif. En effet, le secteur privé a répondu à ces investissements d'une façon rapide, puisque nombre de ces investissements se sont réalisés avant même l'achèvement des grands travaux publics, telles les autoroutes 40, 55 et 755.

Je les donne, M. le Président. Encore là, je regrette l'absence du chef de l'Opposition officielle. Mais quand il dit qu'il ne se fait absolument rien dans nos régions et qu'il est obligé, lui, de venir nous donner un petit coup de main pour nous aider, je lui parle de l'autoroute 40, de l'autoroute 55 et de l'autoroute 755. Je doute, quand même, qu'il sache où c'est. J'irai les lui montrer quand il viendra.

M. Carpentier: Qu'il retourne chez eux!

M. Bacon: Si on ajoute à cette constatation les critères de développement intangibles suivants, excellente main-d'oeuvre, contexte de travail positif, organisation de structures de développement municipal et métropolitain, on peut qualifier la Mauricie et sa métropole, Trois-Rivières, comme une région du Québec qui prend son développement en main et se donne les moyens pour l'atteindre.

On n'a pas pris les pancartes en main, on a pris notre développement en main, M. le Président, et on en a fait un succès!

M. Carpentier: Très bien.

M. Bacon: On n'a pas crié, M. le Président. On n'a pas crié, on n'a pas fait de manifestation. On n'a pas voulu «sacrer» le système à terre, on n'a pas voulu «sacrer» le gouvernement à terre. On s'est pris en main, M. le Président, comme je vous le disais tantôt, et on a fait un succès.

Pour mieux visualiser ce qui s'est fait dans la région, nous avons choisi une statistique d'avril 1971 à janvier 1975, ce que je vous donnerai un peu plus en détail tantôt, M. le Président. Depuis cette date, le ministère de l'Industrie et du Commerce, via son bureau régional et sa direction générale de l'expansion industrielle, a orienté son travail comme suit: aide à la réorganisation des commissariats industriels, participation à une étude de reconversion de développement industriel, incitation à l'expansion des entreprises existantes, aide directe à la réalisation des projets d'implantation d'industries nouvelles, promotion générale de la Mauricie, aussi bien au Québec qu'à l'étranger.

À l'intérieur de ce schéma de travail, M. le Président, certaines actions déterminantes préparent le contexte nécessaire à la continuité du développement de la Mauricie dans le futur. Sur le plan du marketing, il s'est agi d'ajouter à l'image reconnue de la Mauricie, dont l'industrie dominante est celle des pâtes et papiers, une dimension nouvelle, c'est-à-dire celle d'une région dont la vocation réelle est l'industrie. Cet objectif semble atteint en constatant la venue d'investissements de l'extérieur.

L'aide indirecte ou directe aux entreprises a permis de créer un climat favorable à la conservation des emplois et à l'expansion des entreprises. En effet, le système d'information et de consultation est maintenant organisé au point où, d'un côté, l'administration peut obtenir tous les renseignements gouvernementaux nécessaires à la gestion progressive de son entreprise.

De l'autre, le ministère de l'Industrie et du Commerce est à faire une évaluation assez juste de la valeur non seulement quantitative mais jusqu'à un certain point qualitative de l'entreprise et du secteur industriel dans lequel il oeuvre.

La réorganisation des ressources humaines oeuvrant à l'intérieur du développement économique est

significative. À ce chapitre, Trois-Rivières, la métropole, s'est dotée d'un service d'expansion industrielle et économique à caractère métropolitain dont l'envergure atteint la nécessité intrinsèque d'un tel service dans le contexte du leadership que doit avoir une métropole régionale en voie d'expansion.

De plus, l'agglomération de Shawinigan et de Grand'Mère possède aussi ce service dont le caractère particulier est d'être celui de plusieurs municipalités répondant aux besoins particuliers de conservation des entreprises, des industries existantes et de la promotion du tourisme dans ce secteur de la région.

La participation d'études spécialisées permet au ministère de l'Industrie et du Commerce d'entrevoir l'action collective, à plus ou moins long terme, à l'intérieur de son action générale, en tant que porte-parole officiel du gouvernement du Québec au secteur secondaire du développement de la région.

Les recommandations de cette étude sont sérieuses et peuvent, si elles sont suivies, accélérer le développement de la région de la Mauricie et même du centre du Québec.

Le Trois-Rivières métropolitain est vraiment le centre d'une toile d'araignée pour le Québec. Sa situation géographique aidée par une infrastructure adéquate le placent plus que jamais comme centre économique de premier ordre dans le Québec.

Je regarde les projets réalisés, du 1^{er} avril 1971 au 31 janvier 1975, pour les comtés de Champlain, Lavolette, Maskinongé, Saint-Maurice et Trois-Rivières. Un investissement total — je parle d'investissement privé — de \$23 millions, pour un total d'emplois créés de 2,875.

Dans les projets d'expansion, industries existantes qui simplement prennent de l'expansion, des investissements de \$101 millions, pour un total de 2,300 nouveaux emplois créés. Je passe sous silence un projet que nous appelons chez nous le projet Kruger, que vous connaissez probablement. A la suite de la fermeture d'une usine de la compagnie Domtar, elle s'est installée chez nous et a investi \$50 millions; j'ai de la difficulté à faire le départage de cet investissement de \$50 millions. Elle a fait la reprise de 550 nouveaux emplois et nous avons créé 125 nouveaux emplois avec ce projet-là.

Je vous le signale, 550, M. le Président, et je devrais vous signaler, avant de terminer, ce que je considérais un malheur et une malchance inouis pour le comté de Trois-Rivières. Au moment où on voulait faire de la promotion industrielle, la première chose qui survient, il y en a une qui ferme à moitié. Ce n'est pas tellement drôle quand on commence un dossier comme celui-là.

Mais savez-vous l'originalité du Parti québécois du comté de Trois-Rivières pour régler le problème de la Domtar? C'était de demander la démission du député de Trois-Rivières. Ça, c'était brillant. En plus de ça ils ont tenu quelques assemblées à un moment donné où ils m'ont sûrement invité. Mais moi, avec les gens dont je parlais tantôt, qui ont voulu prendre leur sort en main, qui ont voulu prendre leur région en main, leur développement en main, on n'a pas pris de pancartes, on a pris notre "satchel", on est allé "peddler", on a réussi. S'il avait fallu que je démissionne, ça ne serait jamais fait. 550 ouvriers qui ont repris leur travail, 125 qui vont avoir un emploi. C'est ça que nous faisons chez

nous, on ne démissionne pas devant le chantage, on ne démissionne pas devant ces choses-là. Je tiens à dire aux gens du Parti québécois que le pouvoir, ça ne se donne pas, ça se gagne comté par comté et ce n'est pas prêt pour Trois-Rivières.

Le Vice-Président (M. Lamontagne): L'honorable député de Lotbinière.

M. Georges Massicotte

M. Massicotte: M. le Président, il est agréable d'adresser la parole suite à un député tel que celui de Trois-Rivières. Il l'a fait avec humour et de plus il est réaliste.

Il est aussi agréable de suivre celui qui l'a précédé, le Dr Dufour, le député de Vanier, parce qu'encore là on sent que le Parti libéral, le gouvernement est un gouvernement calme, serein qui voit les problèmes en face mais qui sait aussi y faire face. Ils n'ont pas besoin de dormir comme le député de Saguenay...

M. Lessard: M. le Président, question de privilège.

Le Vice-Président (M. Lamontagne): A l'ordre! L'honorable député de Saguenay, question de privilège.

M. Lessard: M. le Président, c'est la deuxième fois qu'on m'accuse de dormir. Je sais que, parmi 101 députés libéraux, il y en a probablement 80% qui dorment, mais, parmi les six députés du Parti québécois, il n'y en a pas qui dorment.

Une Voix: Nommez-les par ordre alphabétique.

Le Vice-Président (M. Lamontagne): A l'ordre! L'honorable député de Lotbinière.

M. Massicotte: M. le Président, lorsqu'on cherche à se défendre, c'est déjà une faute avouée.

Le message inaugural du lieutenant-gouverneur. ...

M. Lessard: Vous êtes encore 101, vous l'avez juste congédié.

M. Massicotte: ... a fait contraste avec la démagogie dont on a été entouré dans les derniers mois. D'un ton calme, d'un ton serein, mais ferme, il a énuméré les différentes solutions que le gouvernement actuel veut proposer à la population pour travailler au développement, que ce soit social, culturel ou économique du Québec. Et son message a été reçu, je crois, par la majorité de la population avec enthousiasme, pas tellement nécessairement par l'Opposition, car on connaît déjà sa position.

Par contre, la population qui est formée de jeunes et de moins jeunes, d'hommes et de femmes de tous âges, en a eu pour son bénéfice et elle est, encore une fois, assurée que le gouvernement actuel veut travailler à son bien-être, ce qui ne signifie pas que la situation parfaite va exister, au contraire. Nous sommes plus réalistes que cela.

En ce qui concerne l'agriculture, on entendait au début de cette séance toutes sortes de choses, des

«avancés» que je dirais imprécis, des mots, mais des mots lancés à tort et à travers, M. le Président, c'est malheureux parce que cela contribue à polluer une situation qui, en fait, a été grandement améliorée.

Concernant l'agriculture, comme dans tous les domaines, il y a une évolution rapide. Le contexte mondial, nord-américain, canadien et québécois est quasi le même partout. Par contre, le ministère de l'Agriculture a su prendre ses responsabilités. À court terme, nous en avons vu les applications. Et, à long terme, que propose-t-il?

L'Opposition n'y pense pas, M. le Président, mais il a proposé la normalisation et la stabilisation des revenus des producteurs agricoles. Je crois que c'est progressif, cela, M. le Président. Il a proposé une modification aux lois du financement agricole qui est adapté aux besoins actuels, ceci en vue d'aider nos jeunes agriculteurs, les agriculteurs existants, les différents groupes qui veulent se réunir pour travailler à l'agriculture. Le zonage des terres agricoles, M. le Président, encore un sujet qui est à propos, un sujet d'actualité, mais qui sera quand même difficile d'application. Comme le gouvernement ne craint pas des situations difficiles, il saura y faire face en temps et lieu.

Lorsque les gens nous reprochent le manque de consultation comme le disait mon collègue de Trois-Rivières, nous consultons non pas en automobile, en limousine, mais nous allons rencontrer les gens sur place. Nous rencontrons nos agriculteurs dans les congrès régionaux; nous rencontrons la population en général et celle-ci ne se gêne pas pour faire ses remarques et apporter, ce qui est meilleur, des suggestions constructives aux discussions.

M. le Président, l'annonce par le ministère de l'Agriculture de l'établissement de SOQUIA, lorsqu'elle sera en application, devrait grandement encourager nos agriculteurs de chez nous; elle devrait encourager nos jeunes à demeurer dans les comtés ruraux; elle devrait encourager le développement industriel de nos milieux ruraux. Il me fait plaisir de souligner l'aide très appréciable et encourageante que le ministère des Affaires municipales apporte aux comtés ruraux. On remarque de plus en plus l'aide apportée pour l'établissement de réseaux d'aqueduc et d'égout, l'encouragement que ce ministère apporte aux fusions des municipalités.

Ici, il me fait plaisir de souligner une activité qui a eu lieu dans notre comté, ce qui rare en fait, c'est de voir la fusion des municipalités pour les services d'incendie. On est généralement porté à croire que nos municipalités rurales ne travaillent pas en collaboration. M. le Président, nous avons quatre municipalités rurales qui se sont donné le mot pour avoir une fusion du système d'incendie et cela a été fait avec objectivité et jovialité.

Mon collègue de Richmond mentionnait bien à propos les problèmes que nous rencontrons du côté routier. Mais reconnaître des problèmes ne veut pas dire que nous sommes négatifs; au contraire, il faut pouvoir reconnaître les problèmes pour les corriger. Encore hier, dans le comté de Nicolet-Yamaska, on rencontrait des agriculteurs qui ont bien hâte de voir un réseau routier qui devrait répondre à leurs besoins. Je crois qu'ils ont raison de faire ces demandes, mais ils sont quand même logiques.

Ils ont compris que le réseau routier devait, au départ, être amélioré dans les centres urbains, que ce

soit Québec et Montréal, mais ils veulent avoir un bon réseau routier et il nous a fait plaisir de voir nos gens, les différents représentants du ministère de la Voirie et des Transports qui nous ont assurés que cette année encore, le gouvernement ferait plus d'efforts pour répondre à ces besoins.

M. le Président, le transport scolaire, le transport laitier et toute la circulation qui se fait dans nos milieux, nécessitent un bon réseau routier et nous nous devons d'appuyer ces demandes qui sont justes et légitimes.

Nous avons aussi quand même, une industrie touristique à développer, des loisirs à développer. Encore là, notre comité n'a pas été choyé à ce jour concernant l'aide apportée pour la construction d'arénas et de centres de loisirs, mais je suis assuré que dans les mois qui suivront, nous obtiendrons un apport plus considérable de la part de ces ministères et d'ailleurs nous sommes assurés de cela.

Il y aurait une suggestion à faire, c'est que dans le comté de Lotbinière, lorsqu'on étudie son histoire, il y avait un nommé Henri-Gustave Joly de Lotbinière, qui en 1877 était premier ministre du Québec. Cette personne demeurait dans notre comté. La seigneurie Joly de Lotbinière, qui a été acquise par le ministère des Terres et Forêts — nous aimerions en faire la suggestion — devrait devenir un parc provincial portant ce nom de Henri-Gustave Joly de Lotbinière, premier ministre du Québec, en 1877.

Il y aurait tellement à dire, parce que sur 100 députés libéraux, tous et chacun ont des idées, ils ont des besoins et ils savent les exprimer. Mais par contre, revenons sur le message inaugural, on sait que ce message, et on le répète, était positif, annonçait très bien pour l'avenir. Et, lorsque nous considérons — j'aimais beaucoup la boutade du député de Montmorency — la composition du gouvernement actuel, lorsque nous voyons qu'il y a des agriculteurs aussi bien que des avocats, des vétérinaires aussi bien que des médecins, des professeurs aussi bien que des relationnistes, des agronomes et voire même des ingénieurs, M. le Président, on peut dire, que si le passé est garant de l'avenir, on ne doit pas se décourager de l'avenir du Québec, bien au contraire, nous devons tous y participer.

Le Vice-Président: Le député de Gatineau.

M. Michel Gratton

M. Gratton: M. le Président, depuis que je représente le comté de Gatineau dans cette Assemblée, c'est-à-dire depuis novembre 1972, j'ai toujours...

Une Voix: Après de nombreuses élections.

M. Gratton: ... profité de ce débat sur le discours inaugural, pour dresser une espèce de liste des besoins de mon comté et tracer les objectifs que je me suis fixés et que j'entends poursuivre au cours de l'année. Inutile de vous dire, M. le Président, qu'en ce faisant, je ne m'illusionne pas. Je sais fort bien, contrairement à certains députés de l'Opposition, qu'il ne s'agit pas simplement de faire un discours sur une situation donnée, pour

que celle-ci soit résolue comme par miracle. Je suis conscient qu'il faille faire plusieurs représentations, présenter des dossiers bien documentés pour obtenir des autorités gouvernementales, des décisions susceptibles de répondre aux vrais besoins de la population des comtés que nous représentons.

Par contre, en vous dressant, aujourd'hui, le tableau des priorités telles que je les conçois pour le comté de Gatineau, j'espère, par le truchement du journal des Débats et grâce, surtout, au grand nombre de journalistes qui sont dans la Tribune de la presse aujourd'hui, informer la population de mon comté des objectifs que je me suis fixés pour les mois à venir.

Avant de ce faire, j'aimerais traiter, moi aussi, à l'instar de plusieurs des orateurs qui m'ont précédé, d'une question qui est présentement d'actualité, soit la moralité publique. Il me paraît, à moi en tout cas, très évident que nous connaissons présentement une campagne systématique de salissage. Avant que le député de Maisonneuve, qui me fait des gros yeux, ne s'emporte, je dirai tout de suite que je n'ai pas l'intention de blâmer quelque parti politique que ce soit d'être à l'origine de cette campagne de salissage, ni même nos amis de la presse, à quelques exceptions près, se contentent, généralement, de rapporter les faits tels qu'ils les voient.

J'irai même jusqu'à dire que je comprends certains membres de l'Opposition de colporter ces accusations bien souvent non fondées. Comme le disait le ministre des Affaires culturelles la semaine dernière, c'est devenu une tradition, chez nous au Québec, c'est quasiment ancré dans les moeurs de se lancer des accusations à tort et à travers, à des fins, souvent, strictement partisans. Pourtant, ce qu'il y a de malheureux là-dedans c'est que les seuls perdants, en fin de compte, ce sont les Québécois qui, aux yeux du reste du Canada et même de l'extérieur, passent pour des citoyens aux moeurs politiques douteuses.

On a eu un exemple frappant de cette malhonnêteté intellectuelle au cours des derniers jours avec la fuite, très bien orchestrée, d'un document interne préparé pour le compte de l'Ordre des ingénieurs du Québec et que mon collègue, le député de Montmorency, qui, comme moi et cinq autres députés en cette Chambre, est ingénieur, a dénoncé à l'occasion d'une question de privilège qu'il a soulevée la semaine dernière. Comme lui, je désire dénoncer ce rapport qui, en somme, n'est qu'une collection d'affirmations gratuites basées sur des opinions tout à fait personnelles de la part, selon mes informations, de deux ingénieurs sur cinq qui composaient ce comité.

Vous me permettez, M. le Président, de vous faire la lecture d'une lettre que j'adresse, aujourd'hui même, au président de l'Ordre des ingénieurs, M. Yvon C. Dupuis, et qui se lit comme suit:

"Suite à la publication récente de certaines parties d'un rapport interne soumis aux administrateurs de l'ordre par le "comité d'étude de l'obtention des contrats par les ingénieurs-conseils",

présidé par M. Nathan Gans, j'ai obtenu copie de ce rapport que j'ai lu avec beaucoup d'attention. Cette lecture m'a convaincu qu'il était de mon devoir, à titre d'ingénieur membre de l'ordre, de vous faire part de mes commentaires.

"Comme l'écrivent les signataires du rapport eux-mêmes — entre parenthèses et je note que seulement deux des cinq membres du comité semblent l'avoir signé — ce rapport était soumis "dans le but de mieux servir l'ordre et le public et en vue d'agir de façon à conserver à la profession de l'ingénieur la confiance et l'intégrité qui sont essentielles à son action et à sa survivance".

On aurait visé à faire exactement le contraire, qu'on n'aurait pas mieux réussi que par la rédaction et la publication de ce rapport. En effet, s'il faut en croire les auteurs, 90% des ingénieurs-conseils sont, ou malhonnêtes, ou incompetents, ou en conflit d'intérêts. L'ingénieur-conseil qui veut obtenir un contrat, que ce soit au niveau fédéral, provincial, municipal, scolaire ou autres, doit apparemment être membre d'une espèce de mafia que le rapport appelle l'Alliance politique génie-conseil.

Les ingénieurs à l'emploi des municipalités, lorsqu'ils ne sont pas entravés dans leur travail professionnel par cette pseudo alliance, sont en conflit d'intérêts, parce qu'ils exploitent eux-mêmes des bureaux d'études (voir page 13 du rapport).

Ce ne sont là que quelques-unes des affirmations gratuites contenues dans le rapport qui, toutes ridicules qu'elles soient, auront pour seul résultat de discréditer notre profession, annulant ainsi les efforts que l'ordre a toujours déployés pour revaloriser l'ingénieur aux yeux du public.

Ces affirmations sont d'autant plus condamnables que, comme le note le rapport lui-même, elles sont basées "sur des enquêtes nécessairement limitées et à partir des expériences vécues par les membres du comité." Au minimum, nous aurions pu espérer une consultation plus sérieuse et plus scientifique auprès des nombreux intéressés, compte tenu de la gravité des implications pour tous les membres de l'Ordre des ingénieurs.

Il me semble donc que l'ordre n'a d'autre choix que celui de désavouer publiquement ce rapport, à moins que ses administrateurs ne soient d'accord sur ces conclusions.

L'ordre doit également faire comparaître les signataires devant son comité d'éthique pour leur fournir l'occasion de documenter leurs avancés. Advenant le cas où ceux-ci seraient dans l'impossibilité de justifier leur conduite, l'ordre devra alors adopter, à leur endroit, les mesures disciplinaires qui s'imposent.

En ce qui me concerne, l'ordre devra de plus donner suite à au moins une recommandation du rapport, soit celle contenue au dernier paragraphe de la page 11, voulant que "le conseil fasse enquête auprès d'un bureau qui, depuis qu'un de ses propriétaires a été élu à l'Assemblée nationale, fait scandale en profitant de contrats provinciaux, alors que cet élu du peuple ne s'est pas officiellement dégagé de ses avoirs dans cette étude."

Comme je suis moi-même un des sept députés ingénieurs à l'Assemblée nationale, j'exige que les auteurs du rapport précisent de quel député il s'agit ou qu'ils se rétractent publiquement. D'ailleurs, je suis sûr que tous mes collègues ingénieurs de l'Assemblée nationale en feront autant et pourront même prendre les moyens légaux nécessaires pour obtenir satisfaction.

En terminant, je désire préciser que j'impute toute la responsabilité pour cette situation aux seuls signataires du rapport. Je suis conscient du fait qu'il s'agit là d'un rapport interne, qui n'aurait normalement pas été rendu public avant d'être entériné par le conseil. Par contre, maintenant qu'il est devenu public, l'Ordre des ingénieurs doit en assumer toute la responsabilité.

C'est pourquoi, en tant que membre de l'ordre, je me dois d'insister pour que le conseil se prononce publiquement et officiellement à ce sujet. Salutations d'usage, et j'ai signé: Michel Gratton, député de Gatineau.

M. Burns: M. le Président, est-ce que le député me permet de lui poser une question?

M. Gratton: Oui, avec plaisir.

M. Burns: Je demande simplement ceci au député. Je m'excuse, je lui tourne le dos, mais c'est à cause de la situation de nos sièges.

J'ai déjà posé cette question au député de Montmorency la semaine dernière, à savoir s'il ne serait pas d'accord, comme un des ingénieurs «visés» — je le dis avec toutes les réserves que ça peut comporter — pour que le rapport Gans soit étudié par une commission parlementaire. Je ne veux pas faire de longs commentaires là-dessus, mais c'est dans l'intérêt, justement, de collègues à l'Assemblée nationale, comme le député de Gatineau, le député de Montmorency, le député de Chauveau, sans doute, le député de Drummond, j'oublie les trois autres... Rimouski... en tout cas, peu importe.

M. Bienvenue: a l'air clair

M. Burns: Ma question dit tout simplement: Au lieu d'entendre, à chaque cas...

M. Gratton: J'ai compris la question, M. le Président

M. Burns: Je suis entièrement d'accord que le député soulève la question.

M. Gratton: J'ai compris la question, M. le Président.

M. Burns: Est-ce qu'il ne serait pas d'accord que le rapport Gans soit soumis à une commission parlementaire et qu'il ait, sur place, l'occasion ...

Le vice-président (M. Lamontagne): Ecoutez,

vous relirez votre question dans le journal des Débats et vous m'évaluerez la longueur par la suite.

M. Gratton: La réponse va être un peu plus courte: Non. Mais j'expliquerai quand même. Comme je l'ai mentionné, qu'il s'agit là d'un rapport interne et, comme je le demande dans ma lettre, je pense que c'est à l'Ordre des ingénieurs de laver son linge sale, si linge sale il y a, et s'il fallait, à ce moment-là, que l'Assemblée nationale soit saisie de chaque fuite de rapport interne ...

M. Lessard: Question publique.

M. Burns: C'est tellement public que vous en parlez ici.

M. Gratton: ... qui peut survenir dans un ordre de professionnels, quelque part, c'en serait ridicule.

M. Burns: Vous en parlez aussi, c'est à ce point que c'est public.

M. Hardy: ... à juger.

M. Gratton: M. le Président, je suis le premier à reconnaître à l'Opposition et à la presse le droit, je dirais même la responsabilité et le devoir, de surveiller la conduite des membres du gouvernement, même de dénoncer les députés qui peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts. Mais je pense que ce devoir est accompagné d'une responsabilité, soit celle de s'assurer qu'on ne lance pas d'accusations générales, qu'on ne fait pas d'insinuations, mais qu'on porte des accusations précises, spécifiquement à l'endroit d'un membre de l'Assemblée, s'il y a lieu, de façon que celui-ci puisse se défendre.

A cet égard, je dois vous avouer que le chef de l'Opposition officielle, au cours de son allocution de la semaine dernière, m'a vivement déçu. J'aurais espéré, de la part de ce personnage, beaucoup plus d'honnêteté intellectuelle.

M. Hardy: Ah! vous en demandez beaucoup!

M. Gratton: Seulement dans les trente dernières minutes de son allocution, j'ai compté au moins dix occasions où il a employé le mot «corruption». Il s'est bien gardé lui aussi de porter des accusations précises, disant même que c'était au système qu'il s'en prenait et qu'il ne voulait pas faire de personnalité.

Mais, M. le Président, cela me semble trop facile, surtout pour un éminent avocat et juriste comme le chef de l'Opposition officielle.

M. Hardy: Oh! attention, attention!

M. Gratton: Cela me semble une façon trop facile de s'en tirer.

M. le Président, le Parti libéral n'est pas parfait, je l'admets. Le gouvernement non plus. Mais il faut être malhonnête et il est faux d'ailleurs, de faire croire à la population qu'il est corrompu en n'apportant aucune preuve à l'appui. On se sert de prétendus scandales du genre de celui auquel j'ai fait allusion tantôt, en mentionnant le rapport Gans.

M. le Président, le Parti libéral a mérité la confiance de la population, il y a à peine 17 mois, en faisant élire 102 députés et les gens qui ont appuyé notre parti sont tout aussi honnêtes que les gens qui appuient d'autres partis politiques. Lorsque je lis des affirmations comme celles contenues dans un éditorial d'Yves Michaud, dans l'édition du 21 mars dernier, dans le journal Le Jour...

Des Voix: Ah! Ah!

M. Gratton: Je vous le cite: «M. Morin a sans doute raison de croire que l'avènement d'un Parti québécois au pouvoir assainirait le climat de corruption qui empoisonne l'atmosphère politique. Le parti dont il est le chef parlementaire est jeune, à bon droit pointilleux sur les notions de conflit d'intérêts et le gros de sa clientèle — et là, tenez-vous bien — recoupe les éléments de la société — entre parenthèses, disons-le, parmi les meilleurs, fermons la parenthèse — qui recherchent moins l'appât du gain que le bon gouvernement des affaires publiques». C'est-y assez fort, M. le Président!

M. Bienvenue: M. le...

M. Gratton: Quel culot!

M. Bienvenue: Le député me permettrait-il une question?

M. Gratton: Oui, avec plaisir.

M. Bienvenue: Qui a écrit cet article?

M. Gratton: C'est un dénommé Yves Michaud. Vous le connaissez peut-être.

M. Lacroix: C'est le gars qui a les deux pattes d'en avant dans l'auge!

M. Gratton: M. le Président, avec une telle arrogance, comment un parti politique peut-il croire réellement pouvoir convaincre une majorité de la population qu'il représente une solution ou une alternative valable au gouvernement actuel, lorsqu'on prend les gens qui ne nous appuient pas déjà comme des gens qui sont soit des citoyens de deuxième classe, sinon des malhonnêtes?

M. le Président, le parti de l'Opposition officielle ferait bien de cesser de jouer aux vierges offensées et de tâcher plutôt de suggérer des solutions valables aux problèmes réels des Québécois.

A ce jour, leur solution miracle demeure toujours unique, c'est toujours la même, c'est l'indépendance.

J'aimerais bien savoir comment l'indépendance pourrait assainir la moralité publique, à moins que les gens du Parti québécois ne croient réellement et sincèrement que seuls les séparatistes sont honnêtes dans cette province, ce dont je me permets de douter.

Donc, ceci étant dit, je ne m'attarderai pas plus longtemps sauf pour demander à l'Opposition de continuer à être aussi vigilante qu'elle l'a été dans le passé vis-à-vis de l'administration publique mais de bien vouloir faire l'effort nécessaire pour qu'avant de lancer des accusations, et ceci s'applique également aux membres des autres partis

ainsi qu'aux gens de la presse, avant de ternir des réputations d'hommes publics, au moins se donner la peine de vérifier si les accusations sont fondées.

M. le Président, puis-je vous suggérer la suspension du débat?

Le Vice-Président (M. Lamontagne): Il est six heures. L'Assemblée suspend ses travaux jusqu'à vingt heures quinze.

(Suspension de la séance à 17 h 59)

Reprise de la séance à 20 h 19

Le Vice-Président (M. Blank): A l'ordre, messieurs! L'honorable ministre de l'Immigration.

M. Bienvenue: M. le Président, est-ce que le député de Gatineau va accepter de continuer son intervention en l'absence totale de l'Opposition officielle?

M. **Giasson:** Et de toutes les Oppositions.

M. Gratton: M. le Président, je peux répondre au leader adjoint que, possiblement, je pourrai me passer d'eux. J'espère quand même qu'éventuellement on aura une présence quelconque d'une Opposition quelconque.

M. Lacroix: De toute façon, même présents, ils sont absents quand même.

Le Vice-Président (M. Blank): A l'ordre! Le député de Gatineau.

M. Gratton: M. le Président, au moment de la suspension de nos travaux cet après-midi, je m'apprêtais à transporter les membres de cette Chambre dans le beau comté de Gatineau en leur disant que les gens du comté de Gatineau sont beaucoup plus intéressés aux réalisations concrètes du gouvernement actuel qu'aux propos démagogiques que peuvent tenir les partis d'Opposition.

Une Voix: Bravo!

Une Voix: Très bien!

M. Gratton: En mars 1973, au cours du premier discours que j'ai eu l'honneur de prononcer en cette Chambre, j'avais traité de divers sujets qui me paraissent mériter une attention spéciale de la part du gouvernement. Par exemple, je m'étais engagé à faire respecter la volonté de la population en ce qui a trait au fusionnement des municipalités. Je suis heureux de vous dire, M. le Président, que la loi 98 a consacré ce respect de la volonté de la population dans ma région puisqu'en réduisant le nombre des municipalités de 32 à 8 elle l'a fait en tenant compte des désirs des conseils municipaux et de la majorité des populations indiquées.

Il s'agissait là d'une étape importante qu'il fallait franchir pour doter l'Outaouais des structures administratives nécessaires. Il faudra maintenant, M. le Président, nous assurer, au gouvernement du Québec, que ces nouvelles structures reçoivent tous les outils nécessaires pour donner à leur population les services qu'elle est en droit d'attendre.

Dans le domaine du tourisme, un projet qui m'est cher et dont j'ai parlé en décembre 1974 est celui de l'implantation d'un jardin zoologique dans le comté de Gatineau. J'ai le plaisir d'annoncer à l'intention de mon bon ami, le député de Trois-Rivières, qui l'an dernier s'était montré très intéressé par ce projet, que dans les prochaines semaines le gouvernement du Québec, de concert avec le gouvernement fédéral, annoncera officiellement les détails d'un projet qui totalisera environ \$54 millions pour l'implantation d'un zoo...

M. Hardy: Avez-vous des spécimens en vue?

M. Gratton: Oui, les mêmes qui ne sont pas présents pour mon discours. Mais ce jardin zoologique, qui sera un laboratoire vivant de la faune, sera installé dans le comté de Gatineau, dans la municipalité de Hull-Ouest. Les deux gouvernements, comme je l'ai dit tantôt, annonceront les détails de ce projet au cours des prochaines semaines. Je suis sûr que ce projet va avoir un impact économique important non seulement pour le bas du comté de Gatineau, mais pour toute la Haute-Gatineau, puisqu'il permettra d'attirer du côté québécois de la région de la capitale nationale les centaines de milliers de touristes qui chaque année visitent le siège du gouvernement fédéral, à Ottawa, et qui jusqu'à maintenant n'avaient rien de bien spécial qui les attireraient de notre côté.

Je suis convaincu que le jardin zoologique, avec l'attrait familial qu'il représente, saura avoir un impact important.

M. Lacroix: On vous enverra six caméléons, les six membres du Parti québécois.

M. Gratton: On sait, M. le Président, que le comté de Gatineau est très vaste et qu'il a une vocation surtout touristique. Cela crée donc un besoin spécial en matière de voirie régionale et secondaire. En novembre dernier, une section de sept milles de l'autoroute A-5 a été inaugurée entre Hull et Ténaga, dans la municipalité de Hull-Ouest. Selon les termes de l'entente fédérale-provinciale pour le réseau routier, il reste à prolonger cette autoroute jusqu'au nord du village de Wakefield, c'est-à-dire jusqu'aux limites nord du terrain de la Commission de la capitale nationale.

Le tracé de cette route a fait l'objet, depuis quelques mois, de nombreuses controverses, certaines personnes s'opposant à ce qu'elle passe à l'intérieur du parc de la Gatineau, d'autres s'opposant à ce qu'elle passe à l'extérieur. Le ministère du Transport est en train de mettre au point une étude exhaustive de tout ce dossier et j'ai l'impression, la certitude même, que dans les prochains jours le ministère sera en mesure d'annoncer un tracé qui, sans plaire à tout le monde, saura sans doute satisfaire la plupart de ceux qui s'y opposent.

J'exprime donc mon intention de ne ménager aucun effort — je suis heureux de constater la présence du ministre des Transports, qui est toujours très ouvert à nos revendications — de ne ménager aucun effort, dis-je, pour qu'une fois le tracé définitif arrêté, les fonds nécessaires soient accordés par le gouvernement pour terminer cette autoroute qui, elle aussi, aura un impact économique important pour toute la région de la Haute-Gatineau.

Entre-temps, le ministère des Transports fait la réfection complète de la route 11 entre Hull et Grand-Remous, c'est-à-dire une distance de 120 milles.

M. Lessard: Je vous approuve.

M. Gratton: Lorsque les travaux seront terminés, l'automne prochain, le ministère y aura consacré quelque \$5.5 millions. Etant donné la présence des équipements de pavage dans cette région, qui est quand

même relativement isolée, j'entends, au cours de l'été prochain, multiplier les représentations de façon que le ministère des Transports accorde des subventions spéciales aux municipalités rurales ainsi qu'à la ville de Maniwaki. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour saluer le maire de Maniwaki qui est présent ce soir.

J'entends demander au ministère des Transports de faire un effort spécial de façon que nous puissions profiter des équipements de pavage dans ces localités pour faire les couches d'usure qui n'ont pas été faites depuis longtemps sur des routes municipales qui le méritent sûrement.

Toujours dans le domaine du tourisme, on sait que la Gatineau dispose de plusieurs centres de villégiature et de récréation d'hiver et d'été. Un des plus importants est sans doute le projet du mont Sainte-Marie qui, une fois terminé, s'avérera un centre de loisirs et de récréation unique en son genre au Canada. L'Office de planification du Québec a d'ailleurs déjà reconnu officiellement que ce projet s'inscrit idéalement dans les objectifs de développement de la région de l'Outaouais. C'est pourquoi, d'ailleurs à ma demande, la Société d'aménagement de l'Outaouais a créé récemment un comité interministériel avec des représentants des ministères des Affaires municipales, des Terres et Forêts, du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ainsi que de l'OPDQ et de la SAO pour coordonner les efforts afin de doter ce projet des infrastructures essentielles à sa réalisation.

J'ose croire qu'avec la collaboration de ces divers ministères et de la municipalité du lac Sainte-Marie les promoteurs du projet seront en mesure, dès cette année, d'entreprendre la première phase, au montant de \$6 millions, qui consistera surtout en un centre unique de congrès avec 120 unités d'hôtel.

En terminant, il y a un dossier, en particulier, auquel j'ai l'intention d'accorder une attention toute spéciale au cours de 1975. Encore là, je suis heureux de constater la présence de l'honorable ministre d'Etat responsable de l'OPDQ puisque ce dossier...

D'ailleurs, je suis heureux de constater la présence de plusieurs ministres libéraux ce soir. Il s'agit de l'appartenance de la ville de Mont-Laurier et d'une partie du nord du comté de Labelle à la région administrative no 7, soit la région de l'Outaouais.

On sait que la province est divisée en dix régions administratives avec des centres et des sous-centres de service situés dans des villes désignées.

La ville de Mont-Laurier a été incluse dans la région de l'Outaouais et désignée comme centre régional de services, ce qui a pour effet de rendre la population de la ville de Maniwaki et de la région de la Haute-Gatineau dépendante de Mont-Laurier pour les services gouvernementaux.

Cela ne présenterait normalement pas de problèmes, sauf qu'en l'occurrence je vous sou mets bien humblement que les relations socio-économiques du comté de Labelle avec la Haute-Gatineau sont, à toutes fins pratiques, inexistantes. Ceci a pour résultat évident que Maniwaki et la Haute-Gatineau sont pratiquement devenues les parents pauvres de la sous-région du nord de l'Outaouais.

Je reconnais, M. le Président, la nécessité de planifier, d'une façon rationnelle, le développement économique d'une région en fonction de ses ressources naturelles. Mais il faut également que cette planification se

fasse en fonction des désirs et aspirations des populations concernées.

Or, l'Outaouais et la région de Mont-Laurier n'ont aucune attache d'un genre quelconque. Les gens de Mont-Laurier se sentent attirés par la région des Laurentides et par Montréal comme centres de services, alors que les gens de Mani waki sont partie intégrante de l'Outaouais et se dirigent vers Hull comme centre de services.

M. le Président, même des gens de Labelle admettent qu'ils ne ressentent aucun lien avec l'Outaouais. A preuve, lorsque le territoire de la Société d'aménagement de l'Outaouais a été fixé, il y a quelques années, le Conseil régional de développement de l'époque avait consulté le Conseil économique de Labelle et d'autres instances de ce comté, dont le conseil de comté, et décision avait été prise par ces derniers de décliner le rattachement de toute partie du comté de Labelle à l'Outaouais. C'est d'ailleurs cette décision des gens de Labelle qui a fait que le territoire de la SAO a été limité aux comtés de Pontiac, Gatineau, Papineau et Hull.

Or, M. le Président, vous me direz: Si les gens de Mont-Laurier ne veulent pas faire partie de l'Outaouais, si les gens de l'Outaouais ne veulent pas de Mont-Laurier, où est le problème?

Le problème, il réside dans le fait que certaines personnes, dont mon bon ami et collègue l'honorable député de Laurentides-Labelle, ont décidé de remettre tout cela en question. Fait à noter, ce n'est pas un reproche que j'adresse à mon collègue, loin de là, car, à mon avis, il s'occupe de son comté, comme la plupart des députés libéraux d'ailleurs.

Je n'ai qu'à l'en féliciter, puisque je lui dis bien humblement que, si j'étais à sa place, je ferais comme lui.

Si l'on est logique, M. le Président, il faut se rendre à l'évidence que ces gens du comté de Labelle voient plus d'avantages à conserver un pied dans l'Outaouais, un pied dans les Laurentides et Montréal et que le malheur c'est que ces avantages, ils les obtiennent au détriment des meilleurs intérêts des gens de la Haute-Gatineau, laquelle devrait normalement constituer une sous-région autonome avec Maniwaki comme centre de services sous-régional.

Pour ma part, M. le Président, je n'ai jamais pu reconnaître, dans les représentations en provenance du comté de Laurentides-Labelle, une intention véritable de rattachement à l'Outaouais.

C'est pourquoi j'appuierai sans réserve les diverses instances de mon comté qui militent en faveur d'une révision de la carte administrative afin que Mont-Laurier et le comté de Labelle soient rattachés à la région administrative des Laurentides. Car, tant et aussi longtemps que la Haute-Gatineau ne deviendra pas une sous-région autonome avec Maniwaki comme centre de services, la population de cette région n'obtiendra pas les services auxquels elle est en droit de s'attendre.

En parlant de la population de la Haute-Gatineau, je désire conclure en lui disant toute mon admiration pour la façon dont elle fait face à des difficultés qui en décourageraient plusieurs autres. On se rappellera que la ville de Maniwaki a été victime d'une tornade en 1972, laquelle a causé des dommages inestimables. Au printemps dernier, c'étaient les inondations qui venaient éprouver plusieurs centaines de familles de cette ré-

gion, il faut le dire, défavorisée. Malgré tout, les gens de la Haute-Gatineau ont su conserver leur bonne humeur et demeurent parmi les Québécois les plus accueillants. Je leur rends donc hommage en espérant que les autorités gouvernementales continueront les efforts déployés dans le passé et, si possible, les intensifieront de façon à fournir à ces braves gens les services auxquels ils sont en droit de s'attendre. Je vous remercie.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Chauveau.

M. Veilleux: M. le Président, je m'excuse auprès de mon collègue, le député de Chauveau; ce n'est pas le député de Saint-Jacques qu'on applaudissait, c'était bien le député de Chauveau.

M. Charron: J'ai eu des illusions, M. le Président.

M. Malouin: C'était facile à comprendre.

M. Bernard Lachapelle

M. Lachapelle: M. le Président, cette troisième session s'ouvre donc à l'enseigne de l'amélioration de la qualité de la vie des Québécois. De toute évidence, cette amélioration va se continuer, voire même s'accélérer grâce aux mesures nombreuses déjà adoptées par cette Chambre par le passé, en plus de celles qui nous seront soumises au cours de la session actuelle.

Dans plus d'un cas, il est normal que le test de l'opportunité de ces mesures ou de leur impact sur la société québécoise continuera à être la portée qu'ils auront sur le bien-être matériel de notre société.

Mais nous voyons apparaître de plus en plus — ceci, d'ailleurs est également normal dans une société matériellement évoluée comme la nôtre — une nouvelle dimension, une dimension sociale, ce que j'appellerais ladimension de l'homme. Nous sommes appelés, par le message inaugural, à accorder à cette dimension une importance inégalée par le passé. Aborder cette dimension, vouloir la nourrir, la faire fructifier, implique nécessairement que nous soyons convaincus qu'il y a une vérité qui se doit de demeurer à tout prix et cette vérité, c'est le respect de la personne.

Respecter la personne, c'est peut-être respecter ce qui est le plus distinctif chez elle, c'est respecter sa pensée. C'est aussi, bien sûr, respecter son honneur, sa réputation, sa probité, son intégrité, autant d'éléments qui contribuent à une raison de vivre et à une raison de bâtir.

M. le Président, avons-nous quelque droit que ce soit de saper sans vergogne et par un intérêt à court terme ce qu'il y a de plus riche et enrichissant chez l'homme? Avons-nous le droit de le laisser se faire balloter par une certaine intelligentsia qui s'institue avec crânerie et sans mandat comme le dépositaire incontesté de la foi et de la morale? Avons-nous le droit, par le sophisme, l'insinuation, la culpabilisation instantanée, de lyncher l'homme, tout homme, quel qu'il soit, dans le style western le plus sauvage, à moins, bien sûr, M. le Président, que l'on tente de réussir là où le FLQ a échoué, par la manière forte, et en se servant, cette fois, du moyen le plus pernicieux qui soit, et qui est le sabotage délibéré de la pensée?

M. le Président, je ne connais pas de pays qui ait vu son développement culturel, économique ou social s'épanouir alors qu'il était en proie à la guérilla. Je ne connais pas de société qui ait pu croître alors qu'on cherchait sciemment à faire éclater la confiance et la sérénité de son peuple. Nous les avons vus s'effriter cependant, ces pays, ces sociétés. Nous les avons vu récolter les raisins amers de la colère qu'on avait cherché à provoquer, et récoltée par ceux-là même qui l'avaient semée.

M. le Président, le «monde ordinaire», entre guillemets, bien sûr, ça pense, aussi. M. le Président, le «monde ordinaire», ça pense drôlement bien.

Dans la recherche de cette confiance, de cette sérénité, facteurs sans lesquels on ne peut véritablement espérer une amélioration continue de la qualité de la vie, «le monde ordinaire» attend de cette Assemblée nationale, collectivement et solidairement, et je répète: collectivement et solidairement — un comportement d'une qualité encore plus évidente et encore plus sécurisante que jamais. Un comportement fondé sur la vérité et non le sophisme ou l'insinuation. Un comportement plus efficace encore et non des joutes verbales qui ne servent qu'à remplir des barils de salive. Un comportement s'inspirant d'une volonté collective d'action, non sur des «scandalettes». Un comportement à l'enseignement du respect de l'homme, de sa pensée, de ses aspirations les plus légitimes.

M. le Président, que c'est long, bâtir, et qu'il est facile de détruire. Et ce n'est pas à nous de nous chercher des puces dans le nombril, et n'est pas de cette façon que nous allons bâtir une société. Je vous dis: Assez de farces plates, car ce dont le Québec a besoin, c'est de bâtir, ce sont des bâtisseurs, non des termites qui systématiquement s'affairent à ronger l'édifice de la société et toutes les institutions qu'elle comporte.

Dans tous les secteurs d'activité humaine au Québec et non seulement dans la vie publique, nous avons besoin, plus que jamais, de bâtisseurs. Nous avons besoin, plus que jamais, de gens vrais mais de ces bâtisseurs, de ces personnes vraies que nous jugerons avec sobriété et, encore là, avec au moins le minimum de respect si ce n'est que parce qu'ils sont hommes et qu'ils ont eu le courage de bâtir.

C'est le message inaugural mais c'est également mes dix-sept premiers mois de vie politique qui m'amènent à soumettre ces propos. Sans doute, je le devine, certains prétendront, avec le sourire en coin, qu'il reflète ce qu'on pourrait appeler la naïveté du débutant. Eh bien, s'il me faut, pour les défendre, demeurer un éternel naïf, je le serai.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Prévost.

M. Bernard Parent

M. Parent (Prévost): M. le Président, cette troisième session de la trentième Législature semble devenir pour tous les Québécois l'occasion de témoigner d'une façon concrète et toute particulière leur attachement aux libertés démocratiques individuelles et collectives. Le gouvernement, entre autres mesures importantes, soumettra l'approbation de l'Assemblée nationale la première charte des droits de la personne, qui

complétera la législation globale sur les droits linguistiques et culturels adoptée l'an dernier.

M. le Président, j'applaudis à ce pas de géant qui marque l'évolution des Québécois vers la souveraineté culturelle dont le présent gouvernement s'est fait le champion depuis son accession au pouvoir en 1970. Cette souveraineté culturelle est essentielle au maintien d'un équilibre dans le développement de notre société, et ce, tout autant qu'à la sauvegarde de la liberté individuelle des citoyens. Elle contribue au maintien de l'entité québécoise au sein du continent nord-américain, à la survie du fait français dans une communauté anglophone de plus de 200 millions d'habitants.

Je dis oui au fait français, M. le Président, et j'applaudis aux mesures prises dans ce sens. Mais il ne faut pas, pour autant, brimer les droits acquis par les autres groupes ethniques. Je suis fier de constater que l'Assemblée nationale veut être aussi vigilante à protéger les droits individuels des citoyens minoritaires qu'elle l'est à protéger les nôtres. Toutefois, M. le Président, la souveraineté culturelle ne va pas sans une solide infrastructure économique. Ici, je me permets de déplorer les attaques qui suintent la plus pure démagogie de l'honorable chef de l'Opposition officielle, qui affiche un pessimisme de mauvais aloi quant à la croissance économique du Québec dans le cadre du fédéralisme canadien.

Pour ma part, je demeure profondément convaincu que le séparatisme chauvin prôné par le Parti québécois ne saurait qu'engendrer la ruine de notre économie et la misère des Québécois. M. le Président, l'heure n'est pas à la fermeture, mais à l'ouverture sur le Canada d'abord, sur le monde ensuite.

C'est pourquoi j'accueille avec joie la décision du gouvernement d'améliorer et d'étendre l'action de la société de développement industriel pour intensifier son impact sur notre structure industrielle et pour accroître les initiatives économiques québécoises. Les petites et moyennes entreprises sauront également profiter de l'assistance technique du Bureau de normalisation du Québec pour demeurer à l'avant-garde du développement technologique de notre époque. Les délégations commerciales du Québec à l'étranger devront, pour leur part, redoubler d'efforts pour conquérir les marchés d'exportation qui sont toujours créateurs d'emplois. Nous connaissons, d'ailleurs, l'importance pour l'industrie québécoise de s'accaparer une part de plus en plus grande des marchés étrangers.

M. le Président, j'ai retenu avec attention l'avertissement lancé ces jours derniers par le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gérald Bower, qui affirmait que l'ennemi no 1 demeure toujours l'inflation. Il ajoutait qu'il ne faudrait pas exagérer la lutte à la récession et que l'inflation demeurerait toujours le grand problème.

Dans ce contexte économique mondial plutôt précaire, il nous faut agir avec prudence. Il faudra lutter sans relâche, pour maîtriser la hausse fulgurante des coûts de production et surtout celle des produits alimentaires et il ne semble pas normal que ce soit uniquement le marché de l'offre et de la demande qui soit responsable de variations de prix qui oscillent jusqu'à 10% d'une semaine à l'autre.

Nous devons, en collaboration avec le gouvernement fédéral et l'organisme tout simplement chargé de surveillance des prix à la consommation, tenter de trou-

ver des solutions efficaces à l'inflation qui gruge chaque semaine, le budget de la ménagère. Je sais que le gouvernement se préoccupe grandement de ce phénomène mondial et j'appuie fortement les mesures qu'il prend pour y remédier dans les limites de sa juridiction.

La hausse des exonérations de base accordées aux gagne-petit, aux personnes âgées, aux invalides à faible revenu, l'indexation des pensions et des allocations familiales ont été un précieux secours à quelque 250,000 citoyens, parmi les plus démunis, pour les aider à affronter l'augmentation constante du coût de la vie.

M. le Président, des mesures concrètes valent beaucoup mieux que les slogans démagogiques de nos adversaires et de certains organismes qui se contentent de constater et de critiquer, nous, M. le Président, nous agissons. Il est souhaitable de réviser et d'améliorer si possible, dans les plus brefs délais, notre politique agricole, en adoptant des modifications nécessaires aux lois du financement agricole, de l'assurance-récolte, de la diversification des productions, de la commercialisation des produits de la ferme, de l'aide aux producteurs.

Je me réjouis des mesures que le gouvernement a l'intention de présenter au cours de la présente session, pour favoriser une augmentation globale de la productivité agricole, tout en normalisant et stabilisant le revenu des agriculteurs. Je représente le comté de Prévost où quelque 20% des sols sont encore consacrés à l'agriculture. Je reçois de nombreuses lettres et appels téléphoniques d'agriculteurs anxieux qui disent tous la même chose: «Protégez-nous». Dans plusieurs secteurs de l'agriculture, les cultivateurs n'arrivent pas à joindre les deux bouts, en dépit des prix élevés à la consommation.

Il faut rechercher et trouver, le plus rapidement possible, des solutions à court ou long terme à leurs problèmes. Il faudra, également, développer rationnellement notre potentiel agricole, le protéger et mettre fin à une spéculation abusive qui pourrait, à court terme, détruire les plus belles terres arables de la région, qui demeurent toujours un important pourvoyeur de produits maraîchers de l'agglomération métropolitaine.

Je sais que c'est une des principales préoccupations du ministre de l'Agriculture. D'autre part, M. le Président, il demeure d'importance capitale d'accélérer l'essor du tourisme qui est l'industrie no 1 dans le comté de Prévost et peut-être la première au Québec.

À l'ère postindustrielle, la réduction de la semaine de travail et l'avènement de la civilisation des loisirs établissent une conjoncture favorable au développement de notre potentiel touristique sur lequel nous devons miser pour maintenir un sain équilibre dans l'économie de notre région.

Je préconise fortement l'aménagement d'un centre d'information touristique régional sur un site déjà partiellement aménagé à cette fin. J'appuierai fortement la mise en marche du projet mis de l'avant par le ministère du Tourisme concernant la construction d'un centre d'accueil touristique sur l'autoroute des Laurentides, à la hauteur de Shawbridge. Nous devons également faciliter la pénétration du grand public à l'intérieur du territoire du comté de Prévost en établissant ou améliorant constamment le réseau de routes secondaires qui permettront à tous les citoyens de découvrir des centaines de lacs trop longtemps réservés à un petit groupe de privilégiés, maintenant que de grandes artères per-

mettent une circulation rapide entre les grands bassins de population et la région touristique.

Il faudra mettre l'accent sur le développement des voies d'accès aux lacs et rivières qui abondent dans les Laurentides. Il faudra aussi mettre un frein au développement sauvage du tourisme, faire disparaître ces affiches déplorables et sans plan directeur qui poussent un peu partout, comme des champignons, le long de nos routes. Il faudra protéger nos espaces verts de plus en plus indispensables à la qualité de la vie. Il faudra dépolluer nos lacs, en particulier la rivière du Nord. Le ministre des Affaires municipales, responsable de la qualité de l'environnement, publiait, l'an dernier, un rapport terrible. La rivière du Nord, celle qui a fait si longtemps l'orgueil des Basses-Laurentides et le plaisir des citadins, est presque morte. Il faut donc agir rapidement car le but touristique de la rivière du Nord est anéanti à cause même de son extrême pollution; sur sa plus grande partie, la baignade est impossible, le canotage devient aussi dangereux. Presque tout contact avec cette eau dont l'aspect, en certains secteurs, tient de la fosse septique, peut s'avérer dommageable.

Épurée, la rivière du Nord pourrait de nouveau servir à la récréation, au sport et aux avantages de la vie en plein air, car il s'agit d'un très beau cours d'eau qui sillonne l'une des régions les plus pittoresques des Basses-Laurentides. La seconde vocation de la rivière du Nord en est une de bien-être et de santé publique. Son état actuel réduit cette présence du bien-être à néant; on fuit la rivière alors qu'on devrait en profiter au maximum. Les municipalités, tout comme les industries riveraines, sont en grande partie responsables des déchets rejetés à la rivière et c'est là qu'il faut agir.

Toutefois, le fardeau de la dépollution devrait être assumé, en très grande partie, par les gouvernements d'Ottawa et de Québec qui, eux, possèdent des ressources financières indispensables à la réussite de cette gigantesque opération. Les municipalités n'ont pas les capacités financières pour mener un tel projet à bonne fin.

Je considère comme une des plus grandes priorités du Québec d'accorder une attention particulière au programme de développement socio-économique des différentes régions de la province et tout particulièrement dans le cas de Mirabel.

Contrairement à ce que disait l'honorable chef de l'Opposition officielle, le 19 mars 1973, nous nous considérons comme collés sur le comté de Prévost et non sur la frontière ontarienne.

L'annonce par le gouvernement de son intention de créer un vaste parc industriel dans la périphérie de l'aéroport international contribuera d'une façon tangible au développement économique de toute la région des Basses-Laurentides.

L'implantation d'industries de pointe qui motiveront une rémunération au-dessus de la moyenne constituera un excellent débouché pour les jeunes diplômés des CEGEP de la région.

La ville de Saint-Jérôme, comme toutes les municipalités de la région, a déjà planifié son développement en fonction des retombées économiques qui devraient découler de l'activité économique engendrée par l'ouverture, cette année, de l'aéroport international.

Nous possédons déjà toutes les infrastructures, et le développement considérable du réseau routier nous

reliant à l'aéroport, une distance de quelque six milles, nous place dans une situation privilégiée. Rappelons que les experts prédisent que le volume du trafic aérien pourra donner un véritable coup de fouet à Mirabel et à la région. Les résultats d'une étude indiquent qu'avec l'implantation d'un système ultra-moderne de transbordement de fret aérien, l'aéroport de Mirabel deviendra la porte d'entrée du fret pour tout l'est de l'Amérique du nord avant 1980.

Grâce à l'autoroute des Laurentides et à la nouvelle 117 élargie, toutes deux reliées directement à l'aéroport, grâce aussi à l'aménagement de la route 640 et à l'amélioration des routes secondaires au sud-ouest de Saint-Jérôme, la reine des Laurentides sera une capitale régionale de premier plan, surtout à cause de ses nombreux services publics, soit justice, services gouvernementaux, Hydro-Québec, voirie régionale, main-d'oeuvre, services hospitaliers, d'enseignement supérieur, polyvalentes, CEGEP.

L'accroissement de la population permettra l'établissement de services intégrés pour la protection du citoyen. Ces services pourront éventuellement desservir les municipalités rurales et touristiques limitrophes. Saint-Jérôme deviendra alors la ville la plus logique pour l'implantation d'une université au nord de Montréal.

Tous ces projets, M. le Président, impliquent une saine planification et beaucoup d'argent. Il faut admettre que le gouvernement actuel a fait beaucoup pour les municipalités, surtout ces dernières années, et qu'une plus large redistribution des ressources financières devrait être faite à ces dernières.

L'évolution de l'urbanisation rapide au Québec comme partout dans le monde, l'organisation des collectivités et le coût astronomique des programmes municipaux me préoccupent grandement. Cependant, il faut faciliter le développement et les investissements publics et privés sans pénaliser le contribuable foncier de la collectivité québécoise. La seule façon, pour une ville, de progresser normalement est de développer son territoire dans des secteurs industriels, commerciaux et résidentiels. Autrement, c'est la stagnation suivie de la dégradation. Pour éviter le désastre et pour assurer un progrès constant, les villes ont un besoin pressant de ressources financières.

Le gouvernement a compris l'importance de la situation en convoquant, pour le mois de mai prochain, une conférence municipale-provinciale pour élaborer de nouvelles politiques en matière de fiscalité et d'aménagement du territoire. Ne serait-il pas opportun de repenser totalement la fiscalité municipale qui est devenue un anachronisme devant le phénomène mondial de l'urbanisation? Le système d'imposition foncière, conçu il y a plus d'un siècle, n'a pratiquement pas été modifié; il a atteint un point de saturation qui freine le développement sain et équilibré des cités et des villes. Il n'est pas facile d'administrer lorsqu'on est constamment contraint dans l'opération budgétaire, faute de revenus adéquats. De plus en plus, parallèlement aux coûts effarants des services publics, la population est plus exigeante, elle désire une meilleure police, de meilleurs services d'incendie, un déneigement plus efficace, une administration plus dynamique et des méthodes de gestion modernes. Tout cela coûte de plus en plus cher. Les administrations municipales,

tout comme les individus, sont durement touchées par l'inflation qui se reflète par des coûts accrus, tant pour les investissements que pour l'administration des services.

L'augmentation considérable de l'aide aux municipalités, consentie par le gouvernement depuis quelques années, démontre d'une façon tangible qu'il est conscient des difficultés énormes qu'affrontent les administrations municipales et qu'il manifeste un désir sincère de soulager le fardeau des contribuables fonciers. Nous espérons que le rapport préliminaire du comité d'étude sur l'urbanisation au Québec nous fournira des lignes directrices d'une politique générale d'urbanisation, de même qu'il nous indiquera des solutions au problème de l'organisation administrative de la fiscalité et des modes de financement des services publics.

Le gouvernement a déjà manifesté son désir de faire disparaître graduellement l'impôt foncier scolaire en absorbant, chaque année, une plus grande partie des coûts de l'éducation. Mais c'est un fait reconnu que la loi n'a pas les éléments nécessaires pour permettre aux municipalités de bénéficier pleinement de cette mesure. Je demeure également convaincu que la disparition éventuelle de la taxe scolaire n'apporterait pas une solution définitive au problème de la fiscalité municipale.

La capacité de taxation des contribuables fonciers ne peut suivre la hausse vertigineuse des coûts de développement de nos villes. Une meilleure répartition des revenus de la taxe de vente qui suit la courbe de l'inflation serait peut-être une solution. Un impôt sur le revenu des particuliers, tel que le suggérait le maire de la métropole, une taxe spéciale sur les bénéfices des compagnies en serait peut-être une autre, mais il demeure évident qu'il faudra repenser tout le système de la fiscalité municipale, surtout dans les petites et moyennes agglomérations.

M. le Président, en juin dernier, après avoir connu des déficits consécutifs de plusieurs milliers de dollars, l'usine intégrée de la Regent Knitting de Saint-Jérôme fermait ses portes, mettant à pied quelque 400 employés. Ce fut un dur coup pour ceux-ci et pour toute la population de notre ville. C'est alors que les travailleurs de la Regent décidèrent de tenter une expérience unique au Québec. Grâce à la généreuse collaboration technique et financière du ministère de l'Industrie et du Commerce et sous l'impulsion dynamique des dirigeants de Tricofil, qui regroupe les ex-employés de la Regent, on tente de prendre la relève de la famille Graver et mener à bonne fin un projet d'entreprise autogestionnée par les travailleurs. Comme le maire de la ville de Saint-Jérôme, aussi bien qu'à titre de député du comté de Prévost, je n'ai pas ménagé mes efforts pour que cette expérience soit couronnée de tout le succès qu'elle mérite.

Une Voix: Bravo, M. le maire!

M. Parent (Prévost): On a beaucoup parlé, M. le Président, de moralité dans les affaires publiques depuis quelques mois.

Une Voix: Cela, c'est vrai.

M. Parent (Prévost): Nous constatons avec plaisir et satisfaction que le gouvernement a l'intention de

légiférer dans ce domaine, afin de prévenir les actes ou les situations qui pourraient être interprétés comme des conflits d'intérêts impliquant les représentants de la population à l'Assemblée nationale. Voilà un geste qui rassurera la population et qui servira une douche d'eau froide aux séparatistes qui imputent la prétendue corruption politique au fait que nous oeuvrons au sein de la confédération canadienne.

M. Burns: On applaudit moins fort.

M. Parent (Prévost): Je n'ai pas terminé.

N'avons-nous pas entendu l'honorable chef de l'Opposition officielle prétendre que l'indépendance du Québec mettra un terme à toute corruption politique? Quelle aberrante naïveté, M. le Président! A entendre les propos des dirigeants du parti indépendantiste, la séparation du Québec effacerait toute trace du péché originel et, pour la première fois dans toute l'histoire du monde, on serait doté d'un gouvernement ultra-pur, sans tache, sans reproche. Nos dirigeants, seraient des hommes d'une pureté totale et à l'abri de tout péché. Je ne savais pas que la vertu de l'indépendance avait un effet sacramentel sur ses adeptes.

Une Voix: ...langues de feu.

M. Parent (Prévost): Retournons aux choses sérieuses, M. le Président.

Je crois qu'il faut se réjouir des investissements publics et privés qu'on retrouve partout dans mon comté et notre région. Nous avons toutes les raisons d'être optimistes, mais nous avons également raison d'être réalistes.

Nous avons connu une période de dégradation inquiétante. L'économie de la ville de Saint-Jérôme et du comté que je représente à l'Assemblée nationale a maintenant repris son élan. Je suis confiant qu'avec la collaboration des différents ministères et la participation active de la population à la recherche de solutions à nos problèmes nous connaîtrons, au cours des prochaines années, une ère de progrès qui mettra en lumière le dynamisme d'une population qui a toujours su, dans le passé relever les défis qu'a posés son développement constant. D'ailleurs, l'histoire du comté de Prévost sera là pour le prouver.

Merci M. le Président!

Le Vice-Président (M. Blank): L'honorable député de Saint-Jacques.

M. Claude Charron

M. Charron: M. le Président, ce n'est pas souvent que vous me voyez intervenir dans un débat avec un texte écrit.

M. Hardy: Le conseil national.

M. Charron: J'ai même découvert dans cette épreuve de l'écriture un défi encore plus vaste que celui de la parole dont fait abondamment usage le ministre des Affaires culturelles.

Mais j'ai voulu voir s'il arriverait toujours la même chose à ce qui se conçoit bien et si les mots pour le dire allaient venir aisément.

Non pas que les heures d'aujourd'hui aient, à mes yeux, une telle clarté d'explication: au contraire, je nous sens de plus en plus nombreux que jamais dans la cage

noire de la recherche, de l'analyse, et j'y retrouve, enfin, de tonitruants explicateurs d'hier dont les vérités médiocres ont fini par se déchromer.

Pourrons-nous, Québécois, pendant que nous sommes dans l'obscur, découvrir l'immense lumière de fête que feraient chacune de nos minces allumettes?

J'ai envie, ce soir, de vous parler d'un projet que nous sommes des milliers maintenant à avoir au coeur et à la tête. J'ai envie de vous dire, en même temps, que ce grandiose projet pour notre peuple est, au fond, d'une paradoxale banalité. Il s'agit, tout compte fait, de reconnaître ensemble que ce peuple est normal, qu'il est sain, solide, qu'il a de l'imagination, de l'esprit, les moyens qu'il faut à un peuple normal et qu'il doit avoir sa chance à lui de vivre comme n'importe quel autre peuple normal.

C'est vrai que nous n'en parlons plus souvent de ce projet qui, jusqu'à son accomplissement, demeurera le coeur de la vie de notre collectivité. Oh! non pas, et vous le savez bien, que l'idée de l'indépendance soit mise en veilleuse dans la tête des hommes élus ici pour la promouvoir, mais bien plutôt parce que la place qu'elle occupe maintenant à votre gauche, M. le Président, nous oblige à la déposer, à l'expliquer, à la vérifier et à la présenter dans le quotidien, le va-et-vient, le jour après jour des désirs les plus simples jusqu'aux extravagances les plus olympiques, et cette étape que nous devons faire dans des conditions que nous n'avons pas choisies demeure essentielle. L'idée de la souveraineté du Québec devait, pour sa réussite, devenir une idée quotidienne, apparaître dans le quotidien de chacun de nos foyers.

Autant son cheminement clandestin, parfois violent, d'il y a une quinzaine d'années, autant son éclatement spectaculaire sur le terrain du choix démocratique d'il y a dix ans, autant cette étape de l'enracinement et de la croissance, dans l'Opposition, étaient dû être prévisibles, autant ils n'ont pas, hélas, été toujours prévus par chacun. Des militants généreux de la première heure, d'autres qui, comme moi, ont vécu, participé à ces périodes de longues émotions, de virulents débats, où une idée était en train de tailler son chemin du coeur jusqu'à la tête des citoyens, ceux-là ont peut-être une nostalgie de l'époque où tout devait culminer à ciel ouvert dans le débat entre l'indépendance et le fédéralisme imposé.

Quand, il y a cinq ans, nous entrions pour la première fois dans cette Assemblée, notre enthousiasme même a dû apprendre, s'il ne le savait déjà, que le long cheminement qui s'annonçait était, au fond, l'étape essentielle qui ferait la différence.

Je ne peux m'expliquer cette illusion de raccourci que nous tous, militants de l'indépendance, avons eue, à un moment ou à un autre, que par le climat qui régnait alors dans le Québec.

Notre pays achevait alors la longue mise à jour qu'on a appelée la révolution tranquille. Déjà, l'ignorance collective que Duplessis nous avait laissée comme héritage paraissait battue en brèche par l'imagination, la détermination de nouveaux hommes. Sur tous les terrains, le moindre initiateur, le moindre créateur se sentaient porte-parole d'un vaste courant et se défendaient comme s'il avaient un peuple à défendre. Personne dans ce temps-là, M. le Président, ne perdait la mémoire. Tous se souvenaient de l'anormalité de ce peuple, de son humiliation et de sa résistance.

Mais s'y joignait, au cours des années soixante, cette découverte de l'État comme outil moderne, au-

trement dit, l'utilité pratique d'une notion politique a fait naître l'indépendantisme officiel. Et cette découverte allait marquer pour longtemps la vie de notre collectivité.

Je ne crois pas être audacieux ce soir, M. le Président, de parler ainsi de cette période de notre histoire, devenue un tabou dans plusieurs milieux, je dois le dire. Critiquer la révolution tranquille, me dira-t-on, c'est faire le jeu des vieilles grenouilles libérales qui l'ont vidée de son sens comme on pille des trésors, c'est apporter de l'eau au moulin déjà bien graissé de tous ces conservateurs de fortune. Mais, M. le Président, que les charlatans de l'étroitesse d'esprit ne me prennent pas pour un allié. Je dis au contraire que l'oeuvre essentielle que nous avons faite à cette époque a eu des faiblesses qu'il nous faudra reprendre, car il faudra beaucoup reprendre.

Par exemple, cette notion de l'Etat que nous sommes probablement une des dernières collectivités occidentales à entretenir comme mythe, probablement parce que nous n'en avons pas. Chez nous, l'Etat provincial n'avait été qu'un rempart culturel, une sorte de tribune pour nos rois nègres d'occasion. Il est devenu, au cours des années soixante, à notre grande surprise, un instrument de promotion collective. Bien sûr, on ne peut pas faire croire à l'homme que cette émanation divisée, divorcée, conflictuelle, étrangère, le sert tout aussi bien que si l'Etat était indivis, unitaire, homogène et souverain; d'où le choix tout à fait rationnel et logique de la souveraineté auquel la révolution tranquille conduisait.

Mais on avait oublié, chez les étatistes, que l'Etat, toute création aliénante qu'elle soit par ailleurs, n'existe d'abord que par et pour l'homme, qu'il est une création humaine, fait pour servir l'épanouissement humain. La révolution tranquille fut une révolution déclenchée d'en haut; on le sait, on l'adéjàdit. Comme l'Union Nationale nous avait abandonnés, on n'avait pas le choix. Il y a des révolutions qui viennent d'en haut, là n'est pas la question. Elles sont plus longues à s'achever, ce qui est peut-être un gain considérable si elles deviennent inachevables, et elles se modifient considérablement, elles doivent d'ailleurs absolument se modifier. Un peu comme la loi du balancier, elles retournent vingt ans plus tard en haut, différentes de partout, pour avoir séjourné longtemps avec ceux du peuple qu'elles avaient réveillés.

Prenons de la révolution tranquille son geste fondamental. Prenons l'école publique et libre. Je ne serai jamais d'accord avec ceux qui présentent ce moment de l'histoire du Québec comme une mesure imposée de l'extérieur. Il faut, avec eux, toutefois convenir que le développement économique du Québec, mené en ces temps-là comme aujourd'hui par l'investisseur étranger, risquait de subir son désintérêt si notre taux de main-d'oeuvre qualifiée ne rattrapait pas une moyenne quelconque.

Mais, M. le Président, je crois qu'il faut connaître bien peu de notre histoire pour ignorer combien il était de l'intérieur, c'est le cas de le dire, de notre âme et de notre tête ce goût d'apprendre qui poussait sur la place publique les hommes les plus

dynamiques et les plus dévoués de cette époque. Oh! peu d'entre eux sont restés, mais l'un d'entre eux en est toujours le chef remarquable.

Prenons le rapport Parent, cette vieille brique faite de l'audace que donne un cerveau qui a faim et d'un ventre aussi qui veut s'enrichir comme qui s'instruit, disait-on. Commandées d'en haut et d'en bas, ce sont les réformes inévitables, telles inévitables que les deux vieux partis les réalisèrent chacun leur tour, en les dénonçant violemment pendant le tour de l'autre.

Au fond, ces vieux partis, ils la craignaient tellement, cette réforme, qu'ils se devaient de la dénoncer, autrement dit reconforter la peur des autres parce qu'on a peur soi-même. Est-ce que la digue politique du 19^e siècle allait être assez forte? Mais ils la firent quand même cette réforme, en la bâclant, en la diluant, en la négligeant; des bases inachevées, des recommandations oubliées, des réclamations écartées, des révoltes écrasées.

Les gestes du gouvernement d'en face sont singulièrement significatifs à cet effet. Ses trois interventions majeures en éducation n'ont respecté en rien, parfois même sont allées à l'encontre des recommandations et du rapport Parent et des groupes les plus dynamiques de notre époque à nous. Parents, commissaires, enseignants, étudiants, personne n'avait le droit de contester le ciment des normes et le numéro des décisions qui font roucouler le ministre.

Et dire, M. le Président, que ce sont ces tartufes qui s'insurgent contre le désordre et qui pillent le trésor public pour engraisser l'école privée. Premiers témoins de cet échec, ceux-là mêmes pour qui on disait bâtir le Québec. La révolution tranquille s'était basée sur des postulats, mais en avait manifestement oublié d'autres. Une génération presque entière, complicité dans sa musique et dans ses vêtements d'un mouvement mondial qui la nourrissait spirituellement, s'est d'abord mise à désertir l'école et le système, ensuite, ou, plutôt, elle a laissé l'impression de s'y laisser porter, amorphe, inutile, non décidée, et envahir en se gardant la tête ailleurs.

Plusieurs conviendront avec moi, M. le Président, qu'il y a dans les "dropouts" de l'école certains des jeunes Québécois les plus intelligents et les plus sains. La révolution tranquille dans son cul-de-sac politique inévitable, étatiste sans Etat, perdait alors ses principaux appuis. Témoins colorés, résistants dénoncés, exceptions harcelées, les jeunes Québécois ont été les premiers à nous rappeler la limite du collectif sur le sens de l'humain.

Aujourd'hui, plus d'un qui les a dénoncés dit s'en inspirer. Avant-hier, c'était Cabano, hier c'était Mont-Brun, demain ce sera l'ensemble du pays qui nous le rappellera. La révolution tranquille nous conduisait tout droit vers un Etat, mais c'était d'un pays qu'on avait encore plus besoin. Les jeunes ne le savaient pas tous, mais c'est ce qu'ensemble ils nous disaient.

Aujourd'hui, M. le Président, nous sommes à réinventer le collectif sur des bases nouvelles, avec même un vocabulaire nouveau, parce que nous avons redé-

couvert l'homme, l'avons rétabli comme entité fondamentale de nos mouvements collectifs.

Cette découverte, cette croyance exigeait, pour ce faire, une retraite d'un collectif imposé, d'une appartenance forcée par la publicité des riches et la médiocrité des gros. D'autant plus que le ramassis d'opportunistes et la barricade de satisfaits qui devenaient le gouvernement d'après la révolution tranquille, ce rempart d'impuissants conduits par un amnésique allait, entre autres choses, s'appliquer, par intérêt calculé, à diluer le sens du collectif parce que ça travaillait à long terme pour l'Opposition. Il fallait donc presque désertier le régime où tout était éniévitablement récupéré.

Les jeunes Québécois nous ont enseigné que nous sommes un des derniers coins de ce continent où l'on puisse encore faire la distinction entre ce qui est pain et ce qui est jeu; dans un continent où il y a abondance des deux, ce n'est pas un mince privilège. Le choc, le décrochage qui a marqué la fin des années soixante n'était pas la révolution qu'on y voyait, ce n'était que la rupture qui devait conduire ou non à une profonde transformation qui, elle, n'est palpable qu'aujourd'hui. Plusieurs ont pris le chemin confortable de la banalité commerciale; d'autres ont poussé au bout leur séparation de la collectivité et en sont tristement devenus les citoyens les plus exploités et au fond, quoi qu'ils en pensent, parfois les moins libérés. Mais d'autres, enfin, ont procédé à ce réalignement en profondeur auquel l'évolution du Québec obligeait.

Aujourd'hui, des leaders différents occupent les terrains de base que les jeunes ont préférés aux postes officiels. Aujourd'hui, il n'y a pas un jeune Québécois qui, à un moment de sa vie, n'ait pas voulu, n'ait pas songé, n'ait pas rêvé de se trouver un jour au beau milieu de centaines de milliers de ses concitoyens, de sa terre à lui ou de la terre des autres, et trépigner de paix sur la même musique. Bien des gens n'ont pas la moindre idée de la paix que leurs enfants entendent au bout de tant de bruit, mais pas plus qu'il y a des siècles les Anglais ne comprenaient pourquoi on s'entêtait et on aimait être des coureurs de bois. So what?

L'éclosion des années soixante avait aussi multiplié les fronts où la bataille pour l'humain devait maintenant se livrer. La mort de l'unitarisme, de la vérité unique allait entraîner une multitude de lieux où les énergies allaient se déployer. Au fond, la victoire de la première bataille allait en entraîner des dizaines d'autres. Les énergies créatrices de notre nation se trouvaient poussées sur des dizaines de canaux différents allant du frustrant comité d'école jusqu'au cinéma le plus vivant et le plus épanoui.

L'insatisfaction que tous allaient, à un moment ou à un autre, éprouver, chacun devait apprendre à la contenir, l'organiser, la réprouver. La frustration accumulée sur le champ collectif devrait faire qu'au cours des dernières années de cette décennie la politique regagne la place qu'elle a déjà occupée parce que, c'est ce qu'on découvre maintenant, quelles que soient les victoires sur les divers fronts d'une société moderne, c'est par la politique, par le politique que la vie d'une société assume vraiment le changement.

Puissent-ils ne jamais l'oublier, ceux qui reprochent aux politiques leur lenteur à suivre! Pendant que l'Opposition, pour l'homme, met le temps à se réorganiser dans les structures que la révolution tranquille lui a laissées, elle découvre, en même temps, l'importance d'avoir un partenaire autre que le gouvernement d'en face.

Parce qu'à l'origine de l'impuissance, comme de la désintégration morale du gouvernement actuel, il faut voir autre chose que ce que nous rappelait le chef de l'Opposition, la dépendance où ce gouvernement se maintient.

Nous sommes en face d'un gouvernement proprement réactionnaire, c'est-à-dire né en réaction à un événement. L'aboutissement du mouvement étatiste des années soixante devait être ou l'indépendance ou un gouvernement conservateur, médiocre, négatif, pour empêcher l'indépendance et il fut, ce gouvernement.

Ce gouvernement n'a qu'une vocation, n'a été élu que sur un mandat: empêcher l'indépendance du Québec. Ce parti, qui était celui du changement il y a quinze ans, devait devenir ce ramassis de conservateurs, parfois d'anciens adversaires de la belle époque. M. le Président, mais où la nécessité du pouvoir fait cohabiter des hommes différents.

Ce gouvernement n'a qu'un mandat: empêcher la montée des forces neuves: les combattre partout où elles s'expriment; non seulement battre le mouvement de l'indépendance, mais surtout son esprit; éteindre les revendications, maquiller les statistiques, tronquer les projets d'une administration tranquille, comme si on lui avait enlevé le feu sacré, s'incliner devant l'étranger, se servir comme un propriétaire.

Pourquoi, aujourd'hui, attendre l'avis, la lumière, le guide, d'un gouvernement précisément élu pour les défaire? Qu'attendre de plus d'un gouvernement que l'on connaissait, qui s'identifiait, dont le financement dangereux était connu et dont l'armature était éprouvée?

Nous découvrons aujourd'hui, Québécois, que ce gouvernement sans mandat, sans vocation autre que d'empêcher le Québec d'arriver à lui-même, n'a pas d'âme, il est errant dans nos affaires et il lui faudrait au plus tôt un chef.

Que faisaient-ils, ces pleutres qui inondent les journaux, quand il y a dix mois, dix-huit mois, ils nous incitaient à les réélire pour empêcher? Ne savaient-ils pas, ces démocrates du dimanche, qu'il faut à un peuple un idéal, une foi, et que cet idéal, cette foi, ne peuvent pas être d'être contre lui-même?

L'illusion du raccourci dont je vous parlais, M. le Président, dont nous avons été victimes, c'est maintenant eux qui la connaissent. Le terrain était facile en 1970. N'importe quel argent pouvait faire de n'importe qui n'importe quoi. L'adversaire était fragile, pauvre, naïf, commençait à s'organiser; tout était beau. Mais c'est autre chose maintenant, cinq ans après, que de faire vivre un gouvernement qui n'a été élu que pour empêcher.

Mais nous la bouclerons la boucle au cours des prochaines années, M. le Président, pendant que ce rempart artificiel continuera à se dessécher comme il est appelé à le faire. Nous la bouclerons la boucle, si nous puissions dans nos dernières luttes et chez nos plus jeunes concitoyens les leçons qui s'imposent. Non pas reprendre la révolution tranquille, comme un fruit entamé qui nous reviendrait, mais bâtir un pays avec des humains qui en veulent un pour eux. Ne pas avoir peur d'affirmer que l'indépendance apportera du nouveau, du neuf, redire que le programme de l'indépendance pose les jalons d'une société plus humaine, plus souple et pourquoi pas plus riche.

Redire encore que ceux d'entre nous qui resteront

voudront féroce­ment leur réalisation parce que l'indépendance doit changer quelque chose, qu'elle changera la société québécoise, d'autant plus que ce mouvement, j'allais employer l'expression idiote «compte dans ses rangs», non pas dans ses rangs mais devant lui, autour de lui, les éléments les plus dynamiques, les plus modernes, les femmes les plus éveillées, les agriculteurs les plus conscients, les travailleurs les plus sensibilisés. Tous ces Québécois et Québécoises n'attendent de nous que la garantie du changement, l'engagement du changement. Notre avenir, à nous, comme au Québec, réside chez ces jeunes gens heureux, fiers, libres, dont tout le monde envie quelque chose, ne serait-ce que le sourire mais qui prennent pignon sur rue ça et là, dans nos quartiers, dans nos villes, dans nos campagnes et de qui, ce soir, j'avais envie de vous parler, tellement je suis, de toute mon âme, avec eux.

Je sais bien que ce ne sont pas là les propos d'un révolutionnaire ni d'un «peace and love» égaré mais ceux d'un jeune québécois adulte, élu par la classe ouvrière de Montréal, qui croit depuis longtemps que le plus important demeure certes la paix intérieure de chaque humain mais qui croit encore à la nécessité de s'engager pour que les conditions matérielles et intellectuelles nécessaires à cette éclosion existent pour l'ensemble de la collectivité, et qui se sent tout proche d'un pays et de ceux qui y vivent. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Blank): L'honorable député de Sainte-Marie.

M. Jean-Claude Malepart

M. Malepart: M. le Président, il me fait plaisir, à l'occasion du message inaugural, de me pencher sur des problèmes qui préoccupent grandement la population du comté de Sainte-Marie. Pour démontrer que mes propos ne sont pas seulement mes opinions personnelles mais plutôt celles des électeurs de mon comté, je vais vous faire part de tout mon travail accompli depuis mon élection.

En plus de mon travail à cette assemblée, en commission parlementaire et au caucus du parti, j'ai participé à 281 rencontres avec différents comités de citoyens, tels que conseils de fabrique, curés de paroisse responsables des organismes de loisirs et de sports, conseils de direction de Conférence Saint-Vincent-de-Paul, comités de parents, directeurs des écoles, les membres des clubs de l'âge d'or, commerçants, étudiants, jeunes travailleurs, et les membres des clubs Kiwanis, clubs Optimiste ainsi que des membres des caisses populaires et des CLSC.

J'ai fait plus de 1,100 appels téléphoniques auprès des électeurs de mon comté, et j'ai eu à me pencher sur 557 dossiers de problèmes individuels tels que bien-être social, commissions des accidents de travail, foyers pour personnes âgées, taxes d'eau, aide aux sinistrés, etc, etc.

En plus, j'ai fait une consultation populaire auprès de tous les électeurs du comté de Sainte-Marie. Ceci est le bilan de mon travail du 29 octobre 1973 au 31 décembre dernier.

Durant l'intersession, censément des vacances, j'ai contribué à mettre sur pied un bureau d'information

et de consultation sur l'épargne et le crédit où j'ai rencontré des individus qui étaient aux prises avec des compagnies de finances et d'autres avec des «shylocks». Leur préoccupation était la protection et l'information du consommateur via le crédit. J'ai rencontré les grévistes de la United Aircraft qui demeurent dans mon comté; leur principale préoccupation est de retourner au travail avec une protection syndicale. J'ai assisté, avec le député du comté de Maison­neuve, à une assemblée des commissaires de la CECM où il y avait 500 à 600 personnes et j'ai rencontré, à plusieurs occasions, les responsables du rassemblement scolaire Hochelaga-Maison­neuve. La grande préoccupation de ces personnes: la construction de deux polyvalentes de 1,200 élèves dans le quartier Hochelaga-Maison­neuve.

J'ai contribué à l'ouverture de deux centres récréatifs et culturels pour les gens du troisième âge et j'ai rencontré tous les membres des clubs de l'âge d'or de mon comté. Leur préoccupation: le transport réduit pour les gens du troisième âge. J'ai assisté à une fête populaire où plus de 3,000 personnes sont venues participer.

Leur grande préoccupation, M. le Président; les prix élevés de la nourriture et du vêtement et la condition du logement dans notre comté.

M. le Président, voici mes conclusions à la suite de ces rencontres avec ces citoyens de tous les groupes d'âge. Je crois qu'il faut, dans le plus bref délai possible, résoudre les problèmes suivants: Premièrement, le problème de la taxe d'eau pour les bénéficiaires de l'aide sociale dans la ville de Montréal; deuxièmement, le retour au travail des grévistes de la United Aircraft; troisièmement, la construction de deux polyvalentes de 1,200 élèves dans le quartier Hochelaga-Maison­neuve, refusée par les commissaires de la CECM; quatrièmement, la réduction du transport en commun pour les personnes du troisième âge; cinquièmement, l'augmentation du salaire minimum à \$3.15 et conditions de travail avec congés fériés et congés de maladie et de maternité; sixièmement, augmentation des prestations de l'aide sociale selon l'augmentation du coût de la nourriture et du vêtement, augmentation des \$25 alloués pour la rentrée scolaire, car le matériel scolaire a augmenté de près de 50%, augmentation des montants versés en cas d'incendie — on a vécu un sinistre dans le centre sud et personnellement, j'ai participé grandement à cette opération — augmentation des montants versés pour le transport à l'occasion du déménagement, accélération du mécanisme de procédure pour l'acceptation de nouveaux bénéficiaires à l'aide sociale; septièmement, voir à la construction d'un plus grand nombre de logements à prix modique et favoriser la formation de coopératives de logement pour la classe moyenne; huitièmement, restriction aux compagnies de finance dans leur publicité.

M. le Président, je suis persuadé que nous pouvons résoudre la majeure partie de ces problèmes.

Merci!

Le Président: L'honorable député de Maskinongé.

M. Yvon Picotte

M. Picotte: M. le Président, je ne sais pas si vous avez écouté attentivement les discours de mes collègues précédents, mais je trouve qu'il y a eu une suite

très logique et les idées se sont quand même suivies à souhait puisque, alors que vous-même vous vantiez l'implantation possible d'un jardin zoologique dans le centre de Hull, le député de Saint-Jacques s'est levé, pas longtemps après, et nous a mentionné qu'il se sentait déjà dans une cage noire. Serait-ce le premier spécimen à vous être présenté?

Blague à part, M. le Président, j'aimerais vous livrer quelques impressions concernant le discours inaugural, vous mentionnant que j'apporterai sans aucun doute quelques notes discordantes à la mélodie que nous a servie, la semaine dernière, le chef de l'Opposition, ce grand pur de la politique québécoise. Quand on analyse un tant soit peu les paroles prononcées à cette occasion, on peut facilement conclure que le député de Sauvé s'est amusé durant de longues minutes sans pour autant se prendre au sérieux.

La chanson était belle, M. le Président, puisque le chef parlementaire du PQ voulait faire croire aux Québécois que c'était terrible de vivre au Québec en 1975. La conjoncture économique, toujours selon la même source, rendait la vie impossible à nos citoyens. Pourtant, M. le Président, je dois vous avouer que les péquistes de mon comté sont en complet désaccord avec leur chef. Vous me permettez de vous l'illustrer par un exemple bien concret.

Dernièrement, nous avons connu, à Louiseville, un problème où il était question de retourner dans leur pays d'origine 37 Colombiens. Ce fut alors de la part de nos adversaires politiques la course au capital politique. On a pris tous les moyens possibles pour démontrer à la population que retourner ces personnes dans leur pays, c'était tout simplement les condamner à la potence. De plus, elles seraient appelées à ne prendre qu'un seul repas par jour, selon les mêmes sources, et leur famille vivrait dans la misère la plus complète. L'argument le plus fort utilisé par nos adversaires pour convaincre les Colombiens de demeurer dans la belle province était qu'à l'aide de prestations d'assurance-chômage ou encore d'allocations sociales, ils seraient doublement mieux au Québec que chez eux. Par la suite, on vient d'essayer de nous convaincre, nous, ici, à l'Assemblée nationale, que c'est terrible de vivre au Québec. Je pense que la note est passablement discordante.

Une Voix: C'est effrayant!

M. Picotte: Oui, c'est effrayant! C'est effrayant ce que l'exécutif du PQ a fait dans le comté de Maskinongé avec ces gens-là. On n'a même pas voulu leur montrer le français, même si on dit à grand renfort de publicité qu'il faut apprendre le français au Québec: on leur a montré à chanter l'hymne révolutionnaire de Cuba.

M. Hardy: M. le Président, voulez-vous prier le leader parlementaire de l'Opposition, qui devrait être le premier à donner l'exemple, de bien vouloir prendre son siège s'il veut intervenir?

M. Picotte: Le député de Maisonneuve connaît tellement bien son règlement qu'il saura, à l'avenir, que pour parler il devra prendre son siège.

Alors, au lieu de leur montrer le français, dans le comté de Maskinongé, parce que ce sont des gens qui ne parlaient pas la langue du pays, comme on se plaît si

bien à dire parmi nos adversaires qu'il faut apprendre le français au Québec, on leur montrait à chanter l'hymne révolutionnaire de Cuba. C'est ce qu'on a réussi à faire dans le comté de Maskinongé avec les Colombiens, c'est-à-dire politiser le débat.

J'ai rencontré, personnellement, le ministre de l'Immigration et je lui ai fait part des difficultés qu'avaient connues ces gens chez nous. C'est dans ce sens que c'est épouvantable de vivre au Québec, selon nos adversaires. Je puis vous dire que ces gens à qui on a offert des emplois et dans le Québec et en Ontario, encore les adversaires politiques leur ont dit: Ne quittez pas le Québec, ne quittez pas Louiseville; demeurez plutôt sur l'assurance-chômage parce que, dès que vous accepterez de quitter Louiseville, on va vous envoyer d'un côté et de l'autre et ce sera pour mieux vous déporter par la suite.

Ce problème des Colombiens chez nous m'amène à vous parler de notre ministère de l'Immigration. Il existe des situations où il nous faut faire appel à de la main-d'oeuvre étrangère dans le but de faire fonctionner l'usine à pleine capacité. Ces Colombiens étaient venus à Louiseville dans le but de continuer à faire fonctionner la manufacture Associated Textiles qui manquait de tisserands. C'est ainsi que, par la suite, connaissant les problèmes que nous vivons présentement avec la situation du textile au Québec, on a dû mettre ces 37 Colombiens-là à pied et non seulement des Colombiens, mais au moins 200 personnes de l'usine locale qui travaillaient depuis des années.

Il faudra à tout prix — et c'est déjà encourageant parce qu'une politique en immigration est annoncée — se doter de structures qui, tout en étant souples, seront, pour le moins, bien adaptées aux réalités du Québec.

Nul doute que la vigilance du ministre de l'Immigration nous permettra d'être à l'avant-garde dans ce domaine et que nous connaissons une politique qui permettra à nos industriels de bénéficier de cette main-d'oeuvre et, en plus, qui permettra à cette main-d'oeuvre de bien se sentir chez elle au Québec.

Je suis particulièrement heureux de constater que plusieurs lois nouvelles seront présentées dans le domaine de l'agriculture. Nous avons eu l'occasion, la saison dernière, de nous pencher sur le problème que vivait la classe agricole québécoise. Le tout avait débuté en mentionnant le marasme dans lequel se trouvaient les éleveurs de bovins de boucherie. Par contre, l'ampleur de la contestation nous a démontré que plusieurs catégories d'éleveurs souffraient de l'augmentation effrayante des coûts de production.

Ces jours derniers, ce fut au tour des producteurs de patates de nous souligner jusqu'à quel point la situation devenait intenable dans leur domaine.

Dans mon intervention de l'automne dernier, je suggérais au ministre de l'Agriculture l'importance de se doter de structures permettant aux agriculteurs de stabiliser leur production. J'ai même parlé, à ce moment-là, d'un contrôle bien spécifique des grains de provende par le truchement d'un certain magasin des grains, qui viendrait probablement stabiliser la situation.

On remarque donc, dans le discours inaugural, que des politiques nouvelles seront apportées. On n'a qu'à penser à des lois modifiant l'amélioration des fermes et à d'autres voulant venir en aide aux jeunes qui désirent s'établir sur nos fermes québécoises.

Je pense que c'est le point primordial pour une meilleure santé agricole au Québec, c'est-à-dire faciliter à nos jeunes des entreprises rentables, parce qu'il s'agit vraiment aujourd'hui de parler d'une industrie agricole prospère.

Le principe du revenu d'un agriculteur moyen équivalant à celui de l'ouvrier spécialisé est bel et bien annoncé dans le discours inaugural.

Je suis persuadé qu'il s'agit là d'une mesure qui sera importante pour ceux qui consacrent de nombreuses heures à leur vocation agricole. Il est bien évident que tous ces chambardements ne peuvent s'exercer dans un laps de temps très rapide mais la bonne volonté de toutes les parties concernées aidera à asseoir l'agriculture québécoise sur des bases solides.

Dans un autre domaine, M. le Président, je suis plus qu'heureux d'apprendre qu'au cours du mois de mai une conférence fédérale-municipale aura lieu. Depuis quelques mois, les édiles municipaux nous font part de l'épineux problème de fiscalité auquel ils ont à faire face. Les citoyens exigent de leur gouvernement municipal des services de plus en plus nombreux et la contrainte budgétaire des municipalités les empêche de donner satisfaction à leur commettants.

On pourrait de plus discuter de plusieurs autres projets d'importance, telle la fusion possible de petites municipalités connexes qui sont en déséquilibre à cause de l'aménagement de leur territoire. Les amendements apportés au bill 276 sauront, j'espère, faire disparaître les désavantages que doivent subir les municipalités rurales lorsqu'il est question de fusion.

Dans la révolution tranquille, M. le Président, et plus précisément dans les années 1962 et 1963, où l'on a au Québec bouleversé complètement notre système d'éducation, plusieurs transformations profondes se sont exercées en faveur de notre jeunesse québécoise. C'est ainsi que nos écoles polyvalentes se sont dotées d'équipement et de spécialistes vraiment adéquats et au service de nos jeunes. Au point de vue de la technique professionnelle et culturelle, nos maisons d'enseignement n'ont rien à envier à plusieurs autres systèmes. Cependant, nous en sommes peut-être rendus à faire des efforts pour humaniser davantage nos centres d'éducation et voir à ce que l'étudiant se sente vraiment lui-même dans tout ce système de géant.

Parallèlement à l'éducation chez nos jeunes, l'éducation des adultes s'est développée à un rythme plus ou moins régulier. Les budgets accordés à cette section ont été, à ce jour, restreints et trop souvent nous avons formé des adultes dans le seul et unique but de leur donner quelques années de scolarité additionnelles. A cause des normes, on a écarté bon nombre d'adultes d'une spécialisation dont ils avaient absolument besoin. Sans s'en rendre compte, de plus, les politiques à la fois du fédéral et du provincial ont élargi le fossé quant aux non-instruits et ceux qui avaient atteint une scolarité de secondaire III ou IV dans leur jeunesse.

Les 60 semaines de formation maximales permises à chaque citoyen ne leur permettaient d'atteindre la plupart du temps qu'un secondaire III et, par le fait même, ces mêmes individus se voyaient contraints à abandonner leur but professionnel, but pour lequel on les avait admis au tout début de leur recyclage. Non seulement le nombre de semaines décrété était insuffisant, mais aussi les programmes des cours n'étaient

pas toujours conformes à la réalité d'un adulte qui retourne après huit ou dix ans d'absence sur les bancs de l'école.

Comme au Québec nous exigeons de plus en plus une main-d'oeuvre spécialisée, une partie de la population risque, d'ici quelque temps, de se voir contrainte de vivre et de se contenter d'exiger l'aide de l'État. Je me permettrai donc de suggérer que les normes régissant le recyclage de notre main-d'oeuvre soient révisées et que, par le fait même, on facilite la tâche aux moins scolarisés de pouvoir entreprendre une spécialisation qui leur permettra de continuer à être utiles à notre société et à assurer du même coup des conditions meilleures de vie à leur famille.

Dans le même domaine, une politique pourrait être envisagée à la fois par le ministère de l'Éducation et celui des Affaires sociales en vue de recycler ceux qui se voient contraints de refuser des emplois par manque de scolarité. Même s'il ne s'agissait que de leur donner de meilleures notions d'administration et d'équilibre d'un budget, cela s'avérerait sûrement plus rentable que le fait, pour eux, d'attendre mensuellement leur chèque de l'État.

Somme toute, M. le Président, ce n'est pas parce que nos adversaires politiques politisent de façon négative les problèmes au Québec que le gouvernement qui administre depuis cinq ans d'une façon décente et impeccable doit cesser de s'occuper des citoyens. Le discours inaugural est valable et bien adapté aux problèmes de l'heure et à entendre les critiques anémiques de l'Opposition, c'est de bon augure.

M. le Président, ils sont faibles et pris de panique. Merci.

Le Président suppléant (M. Gratton): Le député de Shefford.

M. Richard Verreault

M. Verreault: M. le Président, j'ai lu et relu le message inaugural prononcé par le lieutenant-gouverneur de la province, le 18 mars dernier, à l'occasion de la troisième session de la 30^e Législature. Ce message contient de grandes et nobles ambitions qui sont vraiment le reflet de la société québécoise.

La société québécoise n'aspire-t-elle pas à une amélioration de la qualité de la vie, et cela à tous les niveaux, tant dans le domaine du développement économique que social et culturel? Ce message, sans prétendre régler tous les problèmes, apporte l'espoir de grandes améliorations en annonçant des lois plus humaines et plus adaptées au contexte actuel. Ainsi, le souci du gouvernement actuel est clairement décrit puisqu'il est déterminé à prendre toutes ses responsabilités en dépit des difficultés qu'il doit affronter.

Depuis toujours, le gouvernement a fait preuve de ce sens des responsabilités et de nombreuses réformes en témoignent favorablement. En plus de planifier, d'améliorer et de développer de nouvelles ressources et de nouveaux marchés, ce message projette au-delà des réalisations présentes. Il prépare la voie à des réformes qui donneront un sens plus profond aux valeurs humaines réelles. Si tous les membres de cette Assemblée unissent leurs efforts et si la société québé-

coise participe et collabore, nous parviendrons aussi à cette qualité de la vie démocratique.

Cependant, une bonne partie de la société québécoise ressent tout comme moi ce manque de responsabilité, de collaboration et de participation de la part de certains avec les autorités gouvernementales. Bien au contraire, au lieu d'apporter des solutions constructives, ils essaient de tout détruire et par tous les moyens.

Malheureusement, il existe encore des gens qui n'ont pas découvert qu'il pouvait y avoir quelque chose de bon dans tout individu et toute chose. Le message inaugural nous révèle les améliorations de la vie démocratique et quelques points ont particulièrement attiré mon attention.

M. le Président, je fais grande confiance au ministre du Travail, car dans le monde syndical et patronal, la situation est telle que des mesures urgentes s'imposent afin de régulariser les nombreux malaises qui perturbent autant les travailleurs et employeurs du Québec que l'économie de la province.

Il ne faut pas, cependant, essayer d'aggraver cette situation confuse, ni dramatiser le phénomène des grèves au Québec. Notre province peut se considérer privilégiée dans ce domaine et les statistiques le prouvent. Le ministre du Travail a jusqu'ici fait une excellente besogne et je l'encourage à continuer.

Pour ce qui est du droit à l'information du citoyen, M. le Président, il est plus que temps que la société québécoise ait à sa disposition les facilités et l'accès à l'information. Je parle d'une information juste, exacte, claire et précise. Trop de personnes ignorent encore aujourd'hui, en 1975, les avantages qu'elles peuvent retirer de leur gouvernement. Ces preuves me sont témoignées par les gens qui viennent me rencontrer à mon bureau de comté ou que je rencontre ici et là.

Tous les partis ont essayé de trouver la formule magique, mais cette formule n'est peut-être pas pour demain. Peu de gens lisent les journaux ou la documentation expédiée par différents ministères. Quant aux journaux, si cette information est gratuite, elle est empreinte de la personnalité de l'auteur et, si elle est aux frais de l'État, elle est publiée sous forme d'annonces. Les lecteurs sont saturés par la publicité et omettent de lire l'information. Pour mieux illustrer ma pensée, je veux vous reporter à la publicité faite par la Commission des accidents du travail dont le slogan était: La paye, cela ne peut pas attendre. Ce slogan n'est pas très réaliste puisque plusieurs de mes électeurs attendent depuis plusieurs années cette paye qui ne peut pas attendre, et cela sans succès.

Je ne vous parlerai pas du service de l'assurance-chômage du Canada qui disait: Faites-le donc maintenant. Lorsque la personne devait recevoir des prestations d'assurance-chômage, elle empruntait encore de huit à dix semaines avant de toucher son premier chèque. Il semble que la télévision soit l'outil le plus à la portée des Québécois. Le ministre des Communications trouvera sûrement, avec ses spécialistes, la formule et le type d'émissions qui donneront l'information à tous les citoyens.

Enfin, dans tous les grands centres administratifs gouvernementaux du Québec devraient exister des bureaux d'information, genre de bureaux de dépannage. Le message inaugural nous laisse de nombreux autres points qui amélioreront la qualité de la vie

humaine. L'initiative, qu'a prise le premier ministre, de consulter, au niveau de la province, toutes les municipalités, de rencontrer toutes les autorités, me semble essentielle. Ces conférences régionales laissent prévoir un meilleur dialogue et une plus grande participation à l'évolution du Québec. Je suis heureux de cette initiative. Ainsi, des lois plus souples favoriseront le regroupement des municipalités. Ceci permettra d'augmenter les services et d'équilibrer les disparités existantes entre les municipalités urbaines et rurales.

Tous les maires du comté de Shefford ont déjà compris la nécessité de se regrouper afin d'améliorer les services tant désirés. Depuis le début de mon mandat, j'ai travaillé afin de faire de Granby la capitale régionale; avec la collaboration de tous les maires, nous réussirons. Je tiens à les féliciter pour leur magnifique assistance à tous mes efforts. Ils ont démontré une participation et une compréhension étonnantes. Granby est située dans l'un des plus beaux comtés, Shefford, et Granby est à mi-chemin entre Montréal et Sherbrooke. Pour faire de Granby la capitale régionale, nous avons eu l'aide du gouvernement et c'est ainsi que cette ville est dotée d'un centre hospitalier très important qui deviendra, avec les années, le plus important de la région.

De plus, Granby est sur le point de réaliser deux projets indispensables. Le premier consiste à regrouper les services administratifs provinciaux, fédéraux et municipaux, et le second regroupera les loisirs sportifs et culturels. Ce sont deux projets prioritaires indispensables pour la population du comté de Shefford. Je profite de l'occasion pour remercier les différents ministères qui ont permis à la population du comté de Shefford de bénéficier de nombreux avantages qu'elle a reçus depuis le début de mon mandat. Cependant, il y a tant à faire dans mon comté et, avec le début de cette session, je me sens quand même confiant parce que le message inaugural me rend cet espoir.

Mon comté est formé de petites et moyennes entreprises mais la région de l'Est du Québec fut, autrefois, la région par excellence du textile; c'est pourquoi on y retrouve, dans cette région, une forte concentration de l'industrie du textile. Ainsi, des milliers de travailleurs se sentent actuellement dans une insécurité alarmante. Il n'est pas rare de constater les mises à pied régulières dans lesquelles des employés de dix, quinze et vingt ans de services se retrouvent sans travail. Je me joins à tous mes collègues qui sont dans cette même situation afin que des solutions permanentes viennent corriger cette lacune.

Dans le domaine du transport, je constate très peu de changements et j'aurais cru, pourtant, y trouver plus de substance. Le transport au Québec prend une part très importante dans l'économie. Il y a tant de choses encore à améliorer. Le transport urbain, dans les petites et moyennes municipalités, subit de graves injustices en rivalité avec les importantes communautés urbaines de transport en commun. Je ne vous dirai pas jusqu'à quel point il est impensable de calculer combien de millions de dollars sont dépensés inutilement et irresponsablement par ces grosses machines à dépenses. Quand je vois les montants d'argent versés à ces communautés urbaines pour donner si peu de rendement, je ne peux faire autrement que me poser des questions sur l'administration de ces communautés.

J'ai travaillé plus de quinze ans pour une compa-

gnie de transport en commun à titre de directeur général et je vous avoue qu'il est possible d'apporter une nette amélioration aux services tout en économisant sur les budgets colossaux dont ces grosses machines disposent. L'entreprise privée de transport fait face à des difficultés de toutes sortes et il semblerait que cette situation est normale. Les transports en commun des municipalités du Québec font face à autant de problèmes que ceux des communautés urbaines subventionnées, peut-être en moins grand mais ils font face à des problèmes quand même.

Il aurait été heureux de constater qu'une tentative aurait été faite afin de pallier ceci par le biais des autorités municipales. Alors que des millions de dollars sont gaspillés inutilement, l'entreprise privée n'en demande qu'une infime fraction.

Je comprends, M. le Président, que tout ne peut pas être fait le même jour. Il faudrait peut-être aussi songer quand viendra ce jour. Le transport scolaire a connu des jours meilleurs grâce au ministère des Transports. Là encore, il faudra penser à réviser certains points parce que ces transporteurs ont dû subir des hausses dans l'exploitation de ce service.

Le phénomène des arrêts de travail dans différentes régionales laisse présager un malaise auquel il faudra apporter des correctifs. Quant à la Commission des transports, une révision s'impose au niveau du système administratif, afin de rendre plus expéditives les demandes qui lui sont formulées.

J'ai maintes fois signalé la lenteur dans l'émission des permis. L'Association des camionneurs artisans se plaint également de cette lenteur. Les entrepreneurs attendent impatiemment depuis plus de dix mois leurs permis qui auraient dû être émis il y a six mois étant donné que ces demandes étaient dûment remplies et qu'aucune objection n'avait été formulée.

Les propriétaires d'autobus urbains et interurbains se plaignent également de la lenteur de l'émission dans les augmentations de tarifs.

M. le Président, je ne doute pas que le ministère des Transports se penchera sur ces quelques points et fera tout en son pouvoir afin de trouver des solutions adéquates à ces quelques griefs.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce doit également aider les entreprises de transport.

M. le Président, je me joins à mes collègues également dans cette Chambre, afin de féliciter le ministère et le ministre de l'Agriculture qui désire plus que tout autre que les producteurs agricoles du Québec obtiennent de meilleures conditions, en augmentant la productivité et en stabilisant les revenus des producteurs à une échelle égale à leur profession où leur rôle d'agriculteurs prendra l'importance qui leur est due.

En élargissant les possibilités de financement agricole pour les jeunes et les nouveaux producteurs, nous assumerons ainsi la relève qui est de plus en plus difficile à recruter.

Il me reste deux points que je veux toucher en terminant: le domaine du sport et celui de la classe défavorisée.

Il y a plusieurs catégories de personnes dépendant de l'aide sociale. Une, entre autres, de ces catégories me tient à coeur, c'est celle des handicapés. Mon comté ne fait pas exception à la règle et l'on compte des centaines de handicapés que l'on cache ou qui, par

gêne, font partie du nombre des oubliés. Dans toutes les régions, il devrait exister des ateliers protégés et une aide accrue devrait leur être accordée, indépendamment de leur situation. Ceux qui ont le bonheur d'être admis dans des institutions spécialisées créent un préjudice anormal à ceux dont les parents doivent faire la garde. Toutes ces personnes sont considérées comme étant handicapées et nous devons les considérer de la sorte. Ceux qui demeurent dans leur famille ne reçoivent pas suffisamment d'aide financière pour permettre à un plus grand nombre de parents d'assumer leurs responsabilités.

Il est grand temps, M. le Président, qu'une politique plus précise du sport soit adoptée durant cette session. Les loisirs, tant sportifs que culturels, prennent une place de plus en plus importante dans la vie des Québécois. Cependant, M. le Président, permettez-moi de formuler le voeu suivant: qu'une plus grande collaboration soit convenue entre le ministère de l'Éducation et le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

Il est de toute urgence et de toute nécessité que des programmes soient agencés, de sorte que tous les projets éventuels répondent à des besoins réels et que des décisions et des ententes soient prises, de façon à en faire bénéficier toute une population locale et régionale.

Enfin, M. le Président, mon boniment s'est voulu très simple. Il ne me reste qu'à imiter le lieutenant-gouverneur, en priant Dieu qu'il nous éclaire dans nos délibérations et qu'il répande l'abondance de ses bienfaits sur le Québec et sur ceux qui l'habitent. Merci.

M. Côté: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Lamontagne): L'honorable député de Matane.

M. Marc Yvan Côté

M. Côté: Encore une fois, le message inaugural de la troisième session de la trentième législature nous démontre avec quel sérieux et quel dynamisme le gouvernement perçoit les besoins du Québec. Le gouvernement libéral a l'immense responsabilité d'assurer aux Québécois une meilleure qualité de la vie. Il est évident, on le constate par la lecture du message inaugural, que la grande force du gouvernement libéral est de pouvoir combler les besoins immédiats, tout en s'assurant que les grandes orientations globales du Québec ne sont pas négligées.

Allier le présent au futur, allier théorie et pratique, voilà l'image parfaite d'un gouvernement responsable. Fidèle à cette image, je considère de mon devoir de traiter quelques points particuliers relatifs à ma région et du comté de Matane. La Gaspésie, de par sa situation géographique, présente des attraits touristiques particuliers. En effet, la population de la Gaspésie est à 90% côtière. La mer est donc une présence de tous les instants. Mais si, pour plusieurs, cette présence de la mer constitue leur moyen de subsistance et, pour d'autres, un attrait touristique, il n'en reste pas moins que cette même mer est la cause, au printemps et surtout à l'automne, de dégâts sérieux aux propriétaires riverains

tout en emportant, à chaque fois, une partie de leur terrain.

M. le Président, il m'apparaît urgent de protéger les côtes. On sait que la juridiction en ce domaine n'est pas déterminée. Depuis x années que des requêtes et des pétitions sont adressées tant au niveau provincial que fédéral, pratiquement sans suite. Il serait temps, je crois, d'arrêter ces discussions stériles et d'en arriver à un protocole d'entente. Le gouvernement provincial, suite aux dégâts de décembre 1974, a cru de son devoir, étant donné la situation critique à plusieurs endroits, particulièrement le long de la côte, d'accorder \$1,500,000 pour des travaux immédiats. Quand ces travaux seront terminés, ils offriront une protection de plus de 20,000 pieds; effort louable du gouvernement du Québec, mais il n'en reste pas moins que ces travaux représentent une minime partie du travail de protection qu'il reste à faire le long de la côte.

Je suggère que le gouvernement provincial, par l'entremise du ministère des Richesses naturelles, accueille les discussions avec le fédéral.

A ce sujet et considérant que des projets d'initiatives locales du fédéral ont pour objectif de diminuer le chômage, à partir de ce principe, n'y aurait-il pas la possibilité, dans le cadre d'une entente, que le fédéral, par l'entremise de ces projets, fournisse la main-d'oeuvre nécessaire à ces travaux et que le provincial dispose des crédits nécessaires pour les matériaux, tout en gardant la responsabilité de l'exécution?

Il y a également le problème de la rareté d'industries chez nous. La Gaspésie ne peut être considérée comme une région industrialisée au Québec, c'est tout le contraire, il faut bien l'admettre, car la Gaspésie souffre d'un malaise permanent dont il nous faudra trouver les remèdes et cela, le plus rapidement possible. On croyait que l'entente Canada-Québec qui créa l'Office de développement de l'Est du Québec apporterait les solutions ou, du moins, les moyens d'améliorer la structure industrielle de notre région. Malgré toute la bonne volonté démontrée par les responsables de l'ODEQ, on constate qu'après x années, le développement industriel de l'Est du Québec et plus particulièrement du comté de Matane est encore à venir. La politique du gouvernement actuel est fondamentalement basée sur le développement économique. Il suffit de faire l'inventaire des régions du Québec pour y apercevoir partout une activité industrielle qui apporte avec elle un développement économique bénéfique.

Montréal possède déjà son infrastructure qui lui permet d'être la région la plus industrialisée du Québec. Le Nord-Ouest québécois, par le développement de la baie James; la Mauricie, par Bécancour; la région de Québec, par la création de la Société Interport; la Côte-Nord, par l'exploitation de ses immenses ressources. Toutes ces régions bénéficient des efforts du gouvernement pour augmenter leur potentiel industriel. La Gaspésie, elle aussi, espère une vocation industrielle et on se réjouit, à la lecture du discours inaugural, de voir l'intention du gouvernement de poursuivre le développement industriel des régions défavorisées et, parallèlement, la mise en place des politiques portuaires qui devraient déboucher sur la construction de deux superports.

Considérant, M. le Président, que Gros Cacouna,

compte tenu de sa situation géographique et des installations déjà en place, sera éventuellement la plaque tournante des marchandises en vrac solides, considérant, selon ce qu'on sait des différentes études au sujet de l'installation d'un port pour superpétroliers, que la Gaspésie offre des sites propices à cet effet, la question qui me vient à l'esprit est la suivante: Ne serait-ce pas là, M. le Président, la pierre angulaire de tout le développement industriel de la Gaspésie?

Un autre secteur où il est urgent d'agir, c'est la pêche. La querelle entre les pêcheurs côtiers et hauturiers de l'été dernier à Saint-Joachim-de-Tourelle nous a ouvert les yeux sur une dimension du problème que nous avons tendance à oublier.

M. le Président, depuis une quinzaine d'années, de nombreuses politiques, tant provinciales que fédérales, ont permis à la pêche hauturière de se développer. La flotte hauturière au Québec est aujourd'hui rentable et des mieux équipées, bénéficiant même de bateaux spécialisés dans la recherche d'espèces de poissons.

Tout autour de la Gaspésie, M. le Président, on a vu naître des usines de transformation de poisson, procurant des emplois dans une région qui en a grandement besoin. Mais, M. le Président, un autre aspect à considérer, c'est la situation du pêcheur côtier, lequel a subi les contrecoups de cette expansion.

A la fin des années soixante, suite à ce développement et à cette rentabilisation des usines de transformation, la presque totalité des villages ont perdu leur entrepôt frigorifique ou leur neigère, ce qui était essentiel à la conservation de leurs produits. En conséquence, M. le Président, on assista à une diminution de pêcheurs côtiers, qui allaient rejoindre le groupe des assistés sociaux. Selon les statistiques de l'an passé, M. le Président, une baisse de 25% de la quantité de livres de poisson prise.

Il y a recrudescence de pêcheurs côtiers dans le comté de Matane, ceci est probablement dû à l'augmentation des prix. Suite à cette reprise de l'activité des pêcheurs côtiers, il faut que le gouvernement se dote d'une politique qui protégera le pêcheur côtier, une politique, M. le Président, qui lui procurera tous les moyens techniques et financiers de concurrencer avec les pêcheurs hauturiers, beaucoup mieux équipés et beaucoup mieux protégés par la législation.

Un autre problème, M. le Président, qui concerne toujours les pêcheurs, c'est la rareté des espèces. Vous n'êtes pas sans ignorer la présence continue de flottilles de pays étrangers qui viennent s'approvisionner de poisson dans les eaux canadiennes et québécoises. Si la rareté des poissons est telle dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent — il suffit de rappeler une diminution de 25% des prises l'an passé — c'est que ces mêmes flottilles pêchent à l'entrée du détroit de Cabot et du détroit de Belle-Isle et bloquent ainsi le passage des différentes espèces de poissons qui, normalement, atteignent le golfe et le fleuve Saint-Laurent.

En conséquence, M. le Président, il est urgent que le gouvernement fédéral réglemente plus sévèrement l'accessibilité de ces territoires de pêche, jusqu'à interdire totalement la pêche dans ces points stratégiques durant les périodes migratoires.

Personne ne peut nier, M. le Président, que l'accessibilité à des soins médicaux est un droit de tout citoyen. Malheureusement, nous sommes défavorisés à ce niveau en Gaspésie. Il suffit de mentionner en

exemple qu'il y a un seul médecin de Sainte-Annes-des-Monts à Gaspé, ce qui représente environ 140 milles de distance. Le ministre des Affaires sociales devra envisager une politique qui permettrait une meilleure répartition des médecins et des services ambulanciers sur notre territoire.

Il y a aussi, M. le Président, l'urgence d'une décentralisation du système d'éducation. Le renouveau éducationnel a apporté avec lui la centralisation de l'enseignement. La centralisation a sa raison d'être, M. le Président, dans des grands centres, là où il y a une forte concentration de la population. En milieu rural, M. le Président, comme chez nous, cette politique de centralisation a provoqué certains problèmes. Comment peut-on envisager et accepter le déplacement sur une distance de quinze, vingt, voire trente milles d'enfants en bas âge? C'est pour cela qu'il faut parler non seulement de décentralisation administrative, mais également d'une décentralisation de l'enseignement.

M. le Président, d'ici quelques années, onze commissions scolaires sur onze ne répondront pas à la norme de 3,000 élèves en Gaspésie. C'est une situation que nous devons craindre, puisqu'à ce moment ces commissions scolaires devront fusionner pour répondre aux normes d'accessibilité au budget et, par le fait même, créer d'énormes monstres, ce qui irait à l'encontre des vœux exprimés dans le discours inaugural et de l'orientation du rapport COMMEL.

En plus de ce problème de décentralisation s'ajoute la négociation de la convention collective des enseignants. A mon avis, M. le Président, deux thèmes majeurs seront au centre de ces discussions, soit la sécurité d'emploi et les salaires.

On ne peut blâmer les enseignants d'insister pour la sécurité d'emploi puisque c'est là un droit que tout travailleur recherche.

Pour ce qui est du salaire, il faut considérer que l'enseignant du Québec est réellement désavantagé comparativement à d'autres classes de travailleurs. Malgré la lourde responsabilité qui est sienne, il nous suffit de comparer les salaires de nos ouvriers spécialisés et de nos policiers à ceux des enseignants pour y trouver une différence substantielle et inacceptable.

Il faut, de toute évidence, trouver le mécanisme qui permettra aux enseignants d'être considérés comme des travailleurs spécialisés ayant droit à un salaire correspondant et c'est là qu'on pourra exiger des enseignants les compétences et les qualités d'un travailleur spécialisé.

Lorsque le message inaugural traite de consolidation des transports routiers et maritimes, je crois que nous sommes une région des plus touchées.

En effet, la Gaspésie ayant une vocation touristique, il est indispensable, pour qu'elle conserve cette renommée, qu'elle soit dotée d'un système routier des plus adéquats.

Grâce aux efforts du gouvernement, le comté de Bonaventure possède maintenant un système routier presque complet et des travaux importants sont prévus, l'été prochain, dans les comtés de Matapédia et Gaspé pour améliorer la situation.

Reste le comté de Matane qui, dans les années soixante, a vu la désuète route Rimouski-Sainte-Anne-des-Monts faire place à une autre route qui ré-

pondait beaucoup mieux aux exigences de l'époque. Cependant, il est de toute première importance que la section de Saint-Joachim-de-Tourelle-Madeleine bénéficie immédiatement d'un programme spécial de la part du gouvernement, sinon cette section de route, qui est la plus exposée aux caprices de la mer, risque de s'effondrer comme ce fut le cas l'automne dernier.

Pour ce qui est du transport maritime, la région de Matane est sérieusement impliquée. A la fin des années cinquante, un groupe de Matanais investissait dans une entreprise les sommes nécessaires à l'exploitation de la traverse Matane-Godbout. On connaît les résultats, liaison assurée toute l'année avec la Côte-Nord par le N.-A.-Comeau et le Sieur-d'Amour.

A l'été de 1974, le Québec se dotait, par législation, d'une Société des traversiers, ce qui amena le gouvernement, à l'automne 1974, suite aux pressions exercées par la population, à nationaliser ce service. Il y a quelques jours, la population matanaise voyait arriver dans le port de Matane le superbe navire brise-glace Camille-Marcoux construit grâce à la participation fédérale et provinciale et à un mouvement populaire organisé au début des années soixante-dix.

Avec la mise en service du Camille-Marcoux, la liaison nord-sud pour passagers est assurée "durant toute l'année.

Les efforts des Matanais pour se doter d'une véritable infrastructure maritime n'allaient pas s'arrêter là. Connaissant l'énorme potentiel de la Côte-Nord, il fallait agir de façon à en faire bénéficier la Côte-Sud, mais un obstacle majeur était à prévoir, soit le fleuve Saint-Laurent; il fallait trouver le moyen de faire traverser le fleuve aux matières premières et aux produits finis de la Côte-Nord.

Une solution, le service ferroviaire de la Côte-Sud relié par un traversier-rail. C'est donc pour octroyer un permis à cet effet que la Commission des transports ouvrit ses audiences à trois requérants, soit la Société de Baillon, les Agences maritimes et COGEMA, cette dernière constituée de 165 actionnaires désireux de donner un nouvel essor économique à notre région.

Fort de l'appui de tous les maires de l'est du Québec et de la Côte-Nord, COGEMA obtint, le 28 mars 1974, le permis qui lui permettait la mise en place du service. Le défi était de taille et de nombreux obstacles allaient se présenter.

L'année 1975 devait commencer par le retrait de deux appuis au projet COGEMA, soit ceux des maires de Rimouski et Sept-Iles, ce qui amena toute une kyrielle de faussetés et de demi-vérités par ces opposants, ceux-là mêmes qui avaient lamentablement failli dans la mise en place d'un traversier pour passagers Rimouski-Côte-Nord.

Avec les expériences du Père-Nouvel, du Manic et du Fleur-de-Lys, ils se permettaient de traiter les responsables de COGEMA d'incompétents, de pelleteux de nuages et d'aventuriers.

Ces gens qu'on accusait de la sorte, sont à peu près les mêmes qui, dix ans plus tôt, avaient réussi, par leur compétence et leur vigilance, à unir Godbout à Matane et à faire de cette traverse la seule rentable au Québec.

Deux principes guidaient les objections au renouvellement du permis de COGEMA, la faiblesse de la structure financière et la crainte de voir le papier de la Québec North Shore se diriger de Baie-Comeau vers

Québec. Mais le fait que le Canadien National se soit porté acquéreur de 38.5 milles du chemin de fer appartenant au chemin de fer Matane et du Golfe et le fait que le Canadien National soit maintenant actionnaire à 49% des parts de COGEMA éliminent ces craintes.

Le but visé par ces oppositionnistes était la nationalisation du transbordement ferro-maritime par la Société des traversiers. Cela sera possible, M. le Président, dans cinq ou dix ans lorsque la Société des traversiers du Québec aura sa structure définitive et que sa période de rodage sera terminée. Mais, dans l'immédiat, il est de toute première importance, pour que dans le futur d'autres groupes risquent des investissements pour le développement régional, que COGEMA se voie renouveler le permis.

Nous avons vécu dans l'Est du Québec depuis 1963 une expérience unique de développement régional planifié avec la participation de la population. Cette expérience a été la seule du genre au Québec et même au Canada par le fait qu'elle associait les citoyens du milieu au développement de leur région. Cette expérience avait somme toute comme objectif principal de développer un véritable leadership et entrepreneurship régional. On a essayé de développer chez les citoyens de l'Est du Québec une conscience collective basée sur la revalorisation sociale, économique et culturelle du milieu. Nous avons vu des citoyens se regrouper en coopératives pour gérer des ressources disponibles et jusqu'ici non exploitées à leur maximum ou bien souvent mal exploitées par des intérêts extrarégionaux.

Nous avons vu des citoyens promouvoir et obtenir une participation à l'exploitation d'industries dans la région. L'exemple de Cabano est une preuve tangible de cet éveil des citoyens à leur volonté d'entrepreneurship.

L'on pourrait citer d'autres exemples de cette volonté d'autodéveloppement dans cette région où les problèmes de sous-développement sont multiples. Je vous rappellerai cependant une autre action importante qui, cette fois, n'implique pas uniquement de simples citoyens, implique principalement les hommes d'affaires et les élus municipaux de la région. Pour la première fois, des hommes d'affaires décident de faire front commun et d'investir des capitaux afin de réaliser un objectif primordial pour notre économie: relier par un service maritime la région de la Côte-Nord du Saint-Laurent, riche en ressources premières, à la région de l'Est du Québec, qui possède une main-d'oeuvre abondante et de multiples services.

Voilà le résultat de beaucoup d'années d'hésitation, de craintes et enfin de décisions par ceux qui possèdent des capitaux et qui décident de les investir dans un projet d'envergure nationale et ce pour le mieux-être de notre population. Ces efforts sociaux pourront être l'amorce d'autres actions d'entrepreneurship régional et il serait malheureux, autant pour notre région que pour d'autres régions identiques à la nôtre au Québec, qu'un tel projet, à cause d'intérêts mesquins, partisans et dénudés de tout esprit régional, soit rejeté. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Blank): L'honorable député d'Orford.

M. Georges Vaillancourt

M. Vaillancourt: M. le Président, tous les Québécois

attendaient avec grand intérêt le discours inaugural que le lieutenant-gouverneur a prononcé le 18 mars dernier. A sa lecture, tous les Québécois vraiment sensibilisés aux besoins du Québec moderne ne purent s'empêcher d'apprécier avec réalisme les grandes politiques que le gouvernement libéral entend entreprendre durant cette 3e session de la 30e Législature.

Structuré à l'image de tout ce qui se bâtit de positif depuis 1970, le discours inaugural révèle donc une fois de plus que le gouvernement ne ménagera vraiment aucun effort afin de poursuivre sa lourde mais noble tâche, soit celle de construire un Québec toujours plus fort, économiquement et culturellement, tout en l'humanisant le plus possible. Voilà, M. le Président, le sens profond de ce discours inaugural...

M. Bellemare (Rosemont): M. le Président, une question de privilège. Je m'excuse auprès du ministre, je voudrais simplement, pour le bénéfice du journal des Débats, dire qu'il n'y a aucun membre de l'Opposition dans cette Chambre.

Le Vice-Président (M. Blank): Ce n'est pas une question de privilège.

M. Vaillancourt: Voilà pourquoi, M. le Président, tous les gens sensés, objectifs et compétents du Québec le jugent comme le plus substantiel depuis 1970 et le plus adapté aux vrais besoins du Québec d'aujourd'hui. Nous pourrions, bien sûr, discourir longuement sur toutes ces politiques qui s'avéreront fort rentables pour le Québec. Hélas! le temps alloué nous oblige à établir une sélection parmi elles, sélection qui d'ailleurs n'est pas facile à déterminer, compte tenu de l'excellence de tout ce qui nous est présenté en ce moment.

Au niveau économique, M. le Président, le gouvernement libéral s'apprête à continuer son travail jugé si efficace partout au Canada et même hors de ses frontières. Bien sûr, l'Opposition, qu'elle soit péquiste, unioniste, créditiste, blâme le gouvernement. Elle le blâme, car le gouvernement libéral lui a prouvé à maintes reprises combien il lui était facile de déterminer les vraies politiques économiques qui répondent éloquentement aux nécessités les plus profondes du Québec actuel alors que cette Opposition n'a jamais été capable d'élaborer quoi que ce soit de réaliste dans ce domaine.

Aucun autre parti politique n'offre actuellement de politique aussi adaptée au Québec que celle offerte par le Parti libéral. L'Union Nationale a démontré, en 1966 et en 1970 qu'elle pouvait mettre le Québec presque en faillite. Le parti séparatiste démontre actuellement, pour sa part, qu'en nous séparant du Canada, il nous mettra définitivement en faillite; les créditistes, eux, ne possèdent même pas de politique valable en ce sens et probablement que, là aussi, ils se querelleraient.

Dans ce contexte, M. le Président, et grâce à un programme économique bien équilibré, le gouvernement libéral peut seul permettre au Québec son plein épanouissement et cela dans tout son territoire et quel que soit l'éloignement de grands centres.

Dans cette optique, je retiens particulièrement une phrase des plus éloquentes énoncées dans le discours inaugural «Toutes les régions du Québec doivent connaître une croissance et un développement économique soutenus qui soient à la base du dynamisme de la vie régionale.» Depuis que je suis en politique active,

soit depuis 1960, aucun gouvernement n'a mis l'accent sur le dynamisme et le développement des possibilités régionales que le gouvernement du premier ministre actuel. Et la région des Cantons de l'Est que je représente au sein du conseil des ministres en est un exemple des plus pertinents. En effet, depuis 1970, la région des Cantons de l'Est connaît un développement ordonné, soutenu, de tous les comtés touchés, surtout du comté d'Orford, que j'ai l'immense honneur de représenter à l'Assemblée nationale.

Je peux affirmer que la population entière, la population qui y vit et qui y gagne honorablement sa vie, se déclare grosso modo satisfaite du développement actuel. Dernièrement, soit le 20 janvier 1975, le premier ministre s'est rendu dans notre région. Et je répète ce que j'avance constamment: Notre belle région possède des possibilités économiques innombrables. Au vu et au su de tous les résidents des Cantons de l'Est qui s'étaient déplacés pour venir le rencontrer, M. Bourassa a concrétisé ce qui est énoncé en principe dans le discours inaugural et qui a commencé à être appliqué dès 1970.

Le premier ministre a en effet confirmé qu'au cours de l'année 1974, par exemple, le gouvernement du Québec a investi pour plus de \$15 millions dans le réseau routier des Cantons de l'Est.

C'est là la preuve indéniable que le gouvernement du Québec, aidé des suggestions de tous les députés de la région qui, soit dit en passant, accomplissent un travail acharné, chacun dans son comté, entend relier la région des Cantons de l'Est aux grands centres du Québec et aussi la faire pénétrer plus rapidement dans la nouvelle infrastructure industrielle.

Rien ne sera négligé afin d'en arriver à cette étape si importante pour le développement économique général de la région. Puisque l'on considère les faits concrets qui démontrent que le gouvernement libéral se préoccupe sans cesse du développement économique régional, quel penser des \$15 millions prévus pour le parc industriel régional de Sherbrooke, qui lui permettront de devenir un centre autonome de développement? Oui, la région des Cantons de l'Est veut suivre le mouvement de modernisation des données économiques générales de la province et elle a compris que le gouvernement qu'elle s'est donné le 29 octobre 1973 répond de façon efficace à ses exigences.

Quand je mets côte à côte, par exemple, des faits concrets comme l'agrandissement de la fonderie de Magog, la construction, par la Dominion Textile, d'une usine d'épuration, le projet d'agrandissement et de modernisation de la Kruger à Bromptonville et combien d'autres encore, oui, quand je mets tous ces éléments ensemble, je ne peux m'empêcher de conclure que la région des Cantons de l'Est est elle-même devenue adulte en matière de développement économique et qu'elle a entrepris d'appuyer les gestes de son gouvernement en décidant de passer à l'action. C'est dans ce sens que je répète souvent que c'est un honneur pour moi de représenter, au sein du conseil des ministres, une telle région. Je puis vous affirmer, en outre, qu'à chaque occasion où j'y défends ses positions, tous les ministres lui reconnaissent un dynamisme et une volonté incomparables et lui témoignent le plus grand respect.

J'oserais même affirmer que dans cette optique la région des Cantons de l'Est est devenue un exemple à suivre pour toutes les autres régions du Québec. C'est pourquoi je refuse à une Opposition bassement partisane le droit de critiquer négativement tout ce qui se construit, tout ce qui se bâtit de positif dans la région des Cantons de l'Est et dans tout le Québec. Plutôt que d'énoncer des propos insipides, qui nuisent aux initiatives locales, j'invite les oppositionnistes à appuyer les efforts du gouvernement et de la population en général. C'est vraiment la seule façon de travailler efficacement pour la région des Cantons de l'Est et pour tout le Québec.

L'agriculture est un autre domaine privilégié par le discours inaugural. On reconnaît d'emblée, aujourd'hui, que l'agriculture et l'agriculteur doivent conserver l'importance qu'ils ont toujours détenue au Québec. On ne dira jamais assez que rien ne doit être négligé afin d'en arriver à ce résultat. A cet effet, aucun autre gouvernement ne s'est penché avec autant d'ardeur et d'intérêt sur les besoins que connaît cette section si importante de l'économie du Québec que le présent gouvernement. J'affirme que, malgré quelques impatiences, les agriculteurs eux-mêmes sont conscients de tous les efforts déployés par le gouvernement libéral et qu'ils les apprécient à juste titre.

Elu dans un comté rural, et en provenant, j'ai souvent l'occasion de discuter avec les agriculteurs du comté d'Orford et de la région. Plus souvent qu'à mon tour je provoque même ces discussions. Je peux vous avouer que les agriculteurs d'Orford et du Québec en général sont pleinement d'accord avec les politiques réalistes du gouvernement actuel en matière d'agriculture.

Comme l'affirme ce discours inaugural, le gouvernement est conscient du fait que les agriculteurs du Québec ont eu à faire face à une montée vertigineuse des coûts de production en même temps qu'à une détérioration souvent marquée des conditions de mise en marché.

Mais plutôt que de tenter d'élaborer toutes sortes de théories, souvent trop simplistes et trop peu efficaces, comme nous le présentent si souvent les députés du parti de la séparation, le gouvernement libéral a réagi, comme c'est son habitude, de la façon la plus positive possible pour les agriculteurs, cette classe primordiale de la société québécoise.

Il entend donc, lors de la présente session, soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à normaliser et à stabiliser le revenu des producteurs agricoles qui intégreraient le cadre d'une reconnaissance officielle du principe que le revenu d'un agriculteur moyen doit être équivalent à celui de l'ouvrier spécialisé.

M. le Président, ce projet de loi est attendu avec beaucoup d'intérêt par tous les agriculteurs du Québec. Pour la première fois, un gouvernement concrétisera, à sa façon, toute l'importance qu'il accorde à la classe qui nourrit sa population.

L'Opposition criera probablement qu'en statuant sur le revenu de l'agriculture, nous risquons de faire grimper l'inflation. Nous, du gouvernement libéral, affirmons plutôt qu'en statuant aussi sur le revenu des agriculteurs, nous rendons justice à une classe qui a trop souffert sous des gouvernements comme l'Union Nationale, par exemple.

M. le Président, le gouvernement n'entend pas se limiter aux politiques touchant le revenu des agriculteurs. Il va beaucoup plus loin et beaucoup plus en profondeur dans son souci du mieux-être de l'agriculture au Québec.

En effet, des mesures seront prises qui favoriseront une augmentation globale de la productivité agricole, qui favoriseront l'établissement de nouveaux et de jeunes agriculteurs, qui assureront une utilisation rationnelle des territoires propres à des fins agricoles.

En outre, M. le Président, et c'est là une orientation des plus intéressantes du gouvernement actuel, un projet de loi créant une société québécoise d'initiative agro-alimentaire sera soumis à l'Assemblée nationale.

Cette société, M. le Président, doit devenir, comme le précise le discours inaugural, l'instrument spécialisé de la détermination des objectifs de développement intégré de l'agriculture et de l'alimentation. C'est un pas de plus vers une saine gestion de tous les développements agricoles du Québec et, dans ce cas encore, le gouvernement libéral a allié les sages politiques du présent avec celles de l'avenir.

Il y a donc tout lieu de croire que la troisième session de la trentième Législature permettra une fois de plus le grand épanouissement de la classe agricole et de l'agriculture du Québec en général.

M. le Président, d'autres domaines de la vie du Québec sont touchés par le discours inaugural. Je voudrais m'arrêter quelques instants sur les améliorations qu'entend faire le gouvernement dans certains secteurs des affaires sociales.

Depuis quelques années maintenant, le gouvernement poursuit le grand objectif d'humaniser ses politiques, les programmes sociaux, et je puis vous affirmer, M. le Président, que le gouvernement se veut à l'écoute de toute la population, afin de connaître ses difficultés et les solutions qu'elle propose.

En tant que ministre responsable des Cantons de l'Est au sein du conseil des ministres, je ne ménage aucun effort afin de contacter, par exemple, tout groupe des Cantons de l'Est se préoccupant des affaires sociales et qui éprouvent certaines difficultés dans l'application de programmes provenant du ministère.

En de telles circonstances, j'organise des réunions spéciales avec tous les députés de la région des Cantons de l'Est et tel groupe concerné et, durant des heures, nous abordons le problème soulevé et tentons d'y déceler les solutions. Puisque la formule de tenir ces réunions avec tous les députés de la région s'est avérée fort rentable et fort efficace, je l'ai étendue à d'autres domaines, tels que l'éducation, l'agriculture, le développement régional, la planification, etc. Chaque fois, ce fut bénéfique, car les groupes concernés se sont vite rendu compte de l'intérêt que nous, les députés de la région des Cantons de l'Est, nous portons à leurs difficultés. Ces groupes repartent, donc, conscients que leur député, que leur gouvernement est près d'eux.

Quand on parle d'effort d'humanisation, c'est de ce genre d'attitude qu'on discute et c'est cela que le gouvernement entend faire ou poursuivre durant les mois à venir. Dans ce vaste secteur des affaires sociales, le gouvernement veut, en outre s'occuper de la protection de la jeunesse, des services de garderie, des services aux handicapés, des services de santé de première ligne, des services aux personnes âgées et combien d'autres.

N'est-ce pas là la preuve que le gouvernement se préoccupe sans cesse de tous ceux qui méritent d'être sous la protection du ministère des Affaires sociales. Beaucoup d'argent est octroyé à ce ministère, mais ce dernier nous démontre de façon péremptoire que ces sommes sont utilisées à bon escient et pour le bénéfice de toute la population du Québec.

Au niveau des affaires municipales, il y a lieu d'espérer beaucoup de la conférence provinciale-municipale qui sera convoquée au mois de mai prochain. Celle-ci s'inscrit dans cette ligne de pensée voulant que l'on respecte, comme le dit si bien le discours inaugural, les exigences de consultation et de participation dans l'élaboration des politiques municipales et, en particulier, en matière de fiscalité et d'aménagement du territoire. Cet événement marquera, une fois de plus, tout le respect que le gouvernement accorde aux gouvernements municipaux. Ces derniers ont manifesté leur désir et leur besoin d'une plus grande consultation et le gouvernement répond sans hésiter à leurs aspirations.

L'on discutera, en outre, au cours de cette troisième session de la présente Législature, des nouveaux amendements à la Loi de l'évaluation foncière, problèmes fort complexe et souvent difficiles à résoudre. Cette question de l'évaluation foncière, qui touche un si grand nombre de Québécois, s'inscrira dans une orientation favorisant une plus grande adaptation aux vraies réalités québécoises.

En somme, M. le Président, le gouvernement libéral a présenté à la population du Québec un discours inaugural des plus substantiels, des plus réalistes et des plus équilibrés, touchant, d'une part, au développement économique avec une pertinence rarement atteinte. Il n'a pas écarté de ses perspectives les politiques sociales si chères à de nombreux Québécois. Le Québec en général attendait beaucoup de ce discours inaugural, et il n'a pas été déçu.

Je souhaite, en terminant, M. le Président, que l'Opposition comprenne une fois pour toutes que son rôle n'est pas de critiquer pour critiquer, mais qu'elle est là pour aider le gouvernement à façonner le Québec et les Québécois attendent vraiment ce que seul le gouvernement libéral peut bâtir.

Merci

Le Président: M. le député de Dubuc.

M. Ghislain Harvey

M. Harvey (Dubuc): M. le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours inaugural, et c'est un devoir pour moi d'intervenir à ce stade-ci des débats.

L'orientation économique et la vocation économique de notre gouvernement orientent ce discours. Le désir de M. Bourassa de créer une structure économique forte et durable peut se percevoir chaque jour par ses décisions et ses propos, et cela à partir des projets d'envergure comme la baie James jusqu'aux projets régionaux comme il s'en érige et s'en dessine dans notre région.

Quant à moi, M. le Président, j'essaierai de faire un parallèle avec ce discours et la situation de notre région. Auparavant, j'aimerais dire aux membres de

cette Chambre toute ma satisfaction relativement à la position gouvernementale vis-à-vis du problème de l'agriculture.

Il est juste de reconnaître que les agriculteurs furent pénalisés et indisposés par la montée des coûts de production et la situation des conditions de la mise en marché. Je suis très fier de voir l'intention ferme du gouvernement d'assurer de plus un revenu équitable aux agriculteurs et comparable à d'autres secteurs industriels.

M. le Président, certaines personnes dans la région chez nous présentent quelquefois un visage pessimiste sur le développement de notre région. Ces gens, peut-être intentionnellement, oublient que des projets importants se réalisent actuellement dans certaines petites municipalités, particulièrement dans mon comté.

En effet, Soquem et Copperfield Mining ont réalisé des travaux d'exploration pour \$2 millions, dont \$700,000 payés par le gouvernement du Québec. En 1974, les deux partenaires décidèrent de mettre en valeur les gisements de colombium de Saint-Honoré et formèrent la compagnie Niobec. Le projet se réalise avec des investissements prévus de \$18 millions. Actuellement, si on considère les facteurs temps et argent, le développement de la mine est au tiers complété.

La mine créera 175 emplois directs et de nombreux emplois indirects. La grande majorité de cette main-d'oeuvre proviendra de notre région immédiate. Ce projet est la reconnaissance officielle d'une vocation minière pour notre région.

Si les prévisions présentes sont maintenues, le Saguenay aura une première mine en activité au début de 1976.

Un autre projet se réalise aussi dans mon comté, il s'agit de l'usine de bois de sciage à Sacré-Coeur. Pour ce projet, comme pour le colombium, le gouvernement du Québec a su profiter des richesses naturelles du Québec et les mettre au service de la collectivité locale et régionale.

Dans le présent cas, le ministre des Terres et Forêts a répondu favorablement et même avec empressement aux demandes de citoyens locaux. Il a signé un contrat d'approvisionnement de bois avec la compagnie Samoco de Sacré-Coeur. Depuis ce temps la population de cette petite paroisse de mon comté a commencé la construction de l'usine.

Cette usine créera au moins 500 emplois directs et encore plus d'emplois indirects. Toute la population est impliquée dans la pensée, le cheminement et l'administration de la compagnie. Cette industrie, tout comme à Saint-Honoré, amène d'importants développements dont les frais sont financés autant par le gouvernement provincial que par le gouvernement fédéral.

Qu'il suffise d'indiquer les millions investis pour la construction et l'organisation de l'industrie elle-même, c'est-à-dire de \$8 millions à \$11 millions.

Qu'il suffise de dire que des millions seront dépensés en infrastructures, routes et développements domiciliaires. C'est là encore un projet où le gouvernement du Québec a eu une décision déterminante à prendre. Encore là le gouvernement, sous l'habile direction de son chef, a pris une décision en faveur de la population.

Nous pourrions aussi mentionner que la municipalité des Bergeronnes, village natal du député de Saguenay, voit une petite industrie de bois s'implanter dans

ses murs où plus d'une vingtaine d'emplois seront créés. Là encore le ministre des Terres et Forêts a assuré un approvisionnement à cette industrie.

Ai-je besoin de dire que la relocalisation des industries Saguenay dans la paroisse de Bagotville, où le fédéral a fourni une subvention de plus de \$169 millions, permettra la création d'au moins 25 emplois tout en améliorant les conditions de travail des employés-propriétaires actuels. Cela occasionne un investissement de \$1,750,000.

Ai-je besoin aussi d'informer cette Chambre que la Consol, à Port-Alfred, investit actuellement \$21 millions pour la modernisation de son industrie, ce qui assure l'avenir de cette importante industrie chez nous, ; Port-Alfred, où travaillent actuellement plus de 1,000 hommes.

Il ne faut pas passer sous silence non plus le projet d'implantation d'une usine d'électrolyse dans la région, un investissement annoncé actuellement de \$120 millions et qui créera au moins 400 emplois directs. L'Alcan a pratiquement terminé de prendre ses options d'achat de terrains et je souhaite qu'elle commence son projet vite et très vite.

A proximité de son port, l'Alcan, notre première industrie régionale, peut bâtir une usine moderne. Elle peut aussi se servir d'une partie de sa main-d'oeuvre actuellement la plus spécialisée et la plus solide, celle de ses usines d'Arvida, dans la grande ville de Jonquièrre.

La région de l'aluminium et du papier doit conserver son titre et l'Alcan a un devoir moral pour ce faire.

Dans le domaine des pâtes et papiers, c'est avec satisfaction que les gens de la région ont écouté le lieutenant-gouverneur nous dire que cette Chambre prendra en considération certains projets d'envergure, tel le secteur des pâtes et papiers.

Vous savez sans doute que le député de Roberval s'acharne avec beaucoup de persévérance afin d'implanter chez nous une usine de pâtes et papiers dans la municipalité de Saint-Félicien.

Les populations de son comté et de la région sont certainement avec lui et c'est avec intérêt que nous constatons les préoccupations de l'équipe de l'honorable Robert Bourassa dans la réalisation de ce projet.

M. le Président, un éditorialiste de notre région, M. Bertrand Tremblay, écrivait, dans le journal *Le Quotidien*, du 22 mars, que trois projets dont la réalisation pourrait influencer favorablement l'économie régionale sont identifiés dans ce discours inaugural. Il mentionnait d'abord Saint-Félicien; en second lieu, Parc-Saguenay et, enfin, le parc industriel du Haut-Saguenay.

Nous apprenons que le parc industriel du Haut-Saguenay recevra une subvention de \$3.6 millions en vertu d'une entente auxiliaire et que ce protocole doit être signé incessamment à Québec. Cette subvention assure la réalisation de ce fameux parc pour lequel le ministre du Revenu et député de Jonquièrre s'est tant dévoué. Je lui rends hommage au nom des gens de mon comté.

M. le Président, s'il y a enfin un projet qui me tient particulièrement à coeur, c'est bien celui de Parc-Saguenay. Le discours inaugural nous lance un message: toutes les régions du Québec doivent connaître une croissance et un développement économique soutenus, qui sont à la base du dynamisme de la vie régio-

nale. Le gouvernement a l'intention de doter les centres urbains d'espaces verts, dit ce même discours. M. le Président, je puis vous affirmer que notre région veut se doter d'un parc et particulièrement du Parc-Saguenay.

Le gouvernement a un défi à relever, soit celui de démontrer son intérêt pour les sous-régions éloignées où, pendant longtemps, l'économie était basée sur l'agriculture et la forêt et où, depuis, toutes ces possibilités sont éliminées. Il ne reste que les sites naturels à mettre en valeur. Le site dont je vous parle est le Saguenay, où s'échelonnent cinq petites municipalités autrefois agricoles et forestières. Les emplois y sont rares et seule la venue du Parc-Saguenay verra à assurer la relance économique de ces paroisses rurales. Ce parc est relié directement à la future ville de La Baie créée en vertu de la loi 98 et activera assurément le roulement économique de ce coin de pays.

Nous n'avons qu'un choix: créer le Parc-Saguenay et assurer la survie de ces Québécois et de ces Canadiens du Saguenay ou refuser sa création et assurer à cette population de conserver intégralement ces sites.

Elle pourra alors continuer à les admirer en percevant de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale ou encore en travaillant de temps à autre à l'aide des projets PIL ou les opérations-placement.

Nous préférons amplement la collaboration entre nos deux gouvernements pour la création de parc Saguenay au maintien de la situation décrite, comme le dirait le maire Lamontagne, avec sobriété.

M. le Président, il y a de nombreux appuis au parc national Saguenay, à partir des nombreux conseils municipaux comme Petit-Saguenay, Canton d'Otis,

Sainte-Rose, Anse-Saint-Jean, la Baie, Sacré-Coeur, Saint-Félicien, et la cité de Chicoutimi; les groupes socio-économiques comme le Conseil régional de développement ou les jeunes Chambres locales, régionales ou nationales, l'Union des producteurs agricoles de la région, les conseils de comté, les comités de citoyens, etc., tous disent oui au parc Saguenay.

Quant à moi, comme député de comté, j'ai toujours affirmé et j'affirme encore que notre gouvernement, ayant à sa tête un homme entièrement voué aux intérêts des citoyens, réussira à doter notre région du parc Saguenay. La région aura ce parc si elle fait preuve d'unité, de travail et d'absence de partisanerie politique.

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Blank): Le ministre de l'Éducation.

M. Cloutier: M. le Président, étant donné l'heure tardive, je demande l'ajournement du débat.

Le Vice-Président (M. Blank): Est-ce que cette motion d'ajournement du débat est adoptée? Adopté.

M. Levesque: M. le Président, je propose l'ajournement de la Chambre à demain, quinze heures.

Le Vice-Président (M. Blank): La Chambre ajourne ses travaux à demain, quinze heures.

(Fin de la séance à 22 h 57)

Compte rendu des débats de la Chambre

L'édition quotidienne du journal des Débats paraît le surlendemain de chaque séance.

Elle comprend le texte des discours et des interventions dans la langue où ils ont été prononcés à l'Assemblée nationale.

Un premier tirage limité est distribué aux députés et aux correspondants parlementaires une heure après le discours.

Les députés peuvent soumettre à l'éditeur, pour leur propre discours et dans les délais prévus, les corrections absolument nécessaires pour des erreurs de faits ou des fautes de forme.

Pour plus de 25 exemplaires des Débats, la commande doit être faite par écrit au bureau des débats (74-A) au plus tard le lendemain du discours.

Un index est préparé chaque jour pour être publié à la fin de la session. Il est disponible au coût de \$2. On peut obtenir des informations du service de l'index en appelant 643-2771.

On s'abonne au journal des Débats en envoyant au comptable de l'Assemblée nationale \$8 par année. (Les chèques ou mandats-poste doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances).

Le directeur.
Benôit Massicotte,
Bureau: 74-A
Téléphone: 643-2890